

État de situation du développement durable au Québec

Rapport de la période 2006-2013



Coordination et rédaction

Ce rapport a été rédigé par le Bureau de coordination du développement durable du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Référence à citer

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *État de situation du développement durable au Québec – Rapport de la période 2006-2013*, 2014. 96 pages.

[En ligne] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/etat_situation_DD_Qc.pdf (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISBN : 978-2-550-71790-4 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-71791-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

Table des matières

Table des matières

Liste des abréviations, des acronymes et des sigles	6	
Introduction	7	
• Les grandes étapes de la démarche québécoise de développement durable	8	
• Contenu et structure du rapport	9	
• Approche théorique, fonction et choix des indicateurs de développement durable	9	
• Présentation des résultats	11	
1. Tendances de l'évolution des capitaux	12	
• Capital humain	13	
• Capital social	22	
• Capital produit	31	
• Capital financier	36	
• Capital naturel	41	
2. Survol de réalisations reflétant les changements en développement durable dans l'administration publique et la société québécoise	56	
• Les mécanismes d'intégration du concept de développement durable dans l'administration publique québécoise qui ont des effets sur la société	57	
• Quelques signes de changements liés à l'action gouvernementale	59	
• Des signes de changements associés au développement durable dans la société québécoise	61	
3. Synthèse et observations générales	65	
Annexe 1– Lexique	69	
Annexe 2 – Tableau synthèse de l'évolution des cinq capitaux	72	

Liste des abréviations, des acronymes et des sigles

Liste des abréviations, des acronymes et des sigles

APRODD : Association des professionnels en développement durable du Québec
BNQ : Bureau de normalisation du Québec
BES : Building Environmental Standard
BOMA : Building Owners and Managers Association
CBDC : Conseil du bâtiment durable du Canada
CCTT : Centres collégiaux de transfert de technologie
CERQ : Cadre écologique de référence du Québec
CÉRSÉ : Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté
CESPA : connaissance et surveillance de la pollution atmosphérique
CF : capital financier
CH : capital humain
CIRADD : Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable
CIRODD : Centre interdisciplinaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable
CIWESS : Concordia Institute for Water, Energy and Sustainable Systems
CN : capital naturel
CO : monoxyde de carbone
CP : capital produit
CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQÉÉR : Conseil québécois des événements écoresponsables
CRÉ : Conférence régionale des élus
CRRNT : Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
CS : Capital social
CTTÉI : Centre de transfert technologique en écologie industrielle
DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
EDTR : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
ESCC : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
EVBS : espérance de vie en bonne santé
FAQDD : Fonds d'action québécois pour le développement durable
GES : gaz à effet de serre
G\$: milliard de dollars
Gm³s : milliard de mètres cubes solides
ha : hectare
hab. : habitant
IQA : indice de la qualité de l'air

ISQ : Institut de la statistique du Québec
LDD : Loi sur le développement durable (L.R.Q. c. D-8.1.1)
LEED : Leadership in Energy and Environmental Design
LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
M\$: million de dollars
m³s/ha : mètre cube solide par hectare
MAMOT : ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC : ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEIE : ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MESS : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFQ : ministère des Finances du Québec
Mha : million d'hectares
MO : ministères et organismes gouvernementaux
MOS : Médical Outcomes Study Social Support Survey
MRC : municipalité régionale de comté
MFFP : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
n/a : ne s'applique pas
n. d. : non déterminé
NO₂ : dioxyde d'azote
O₃ : ozone
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
PADD : plan d'action de développement durable
PDZA : plan de développement de la zone agricole
PM_{2,5} : particules fines respirables qui ont un diamètre de 2,5 micromètres et moins
PRDIRT : plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRI : principes pour l'investissement responsable
Pt de % : point de pourcentage
RD : recherche et développement
RN : région naturelle
SC : Statistique Canada
SGDD : Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013
SO₂ : dioxyde de soufre
TCAM : taux de croissance annuel moyen
TMP : type de milieu physique
UE : Union européenne
UQO : Université du Québec en Outaouais
UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières
WGSSD : Working Group on Statistics for Sustainable Development

Introduction

On définit le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». Concrètement, il vise à mettre graduellement en place des conditions favorisant un milieu de vie sain (dimension environnementale), un mode de vie socialement responsable, physiquement et intellectuellement satisfaisant (dimension sociale) et un niveau de vie adéquat (dimension économique). Cette manière de concevoir et de réaliser le développement est apparue dans les années 1980, en réaction à la surexploitation des ressources naturelles, dans un contexte de développement axé sur la rentabilité à court terme et sur la croissance économique illimitée.

À cette même époque, le Québec avait amorcé une réflexion qui l'a conduit à participer activement aux grands événements internationaux qui ont marqué la progression du développement durable. Sa volonté de s'engager toujours plus résolument dans cette voie a pris la forme d'une démarche structurée qui s'appuie sur la vision d'une société centrée sur la qualité de vie des citoyens et dirigée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise dans la recherche d'un équilibre entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale.

Par cette démarche, le gouvernement invite tous les acteurs de la société à repenser leurs pratiques au regard de trois priorités indissociables :

1. maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
2. assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
3. viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Les grandes étapes de la démarche québécoise de développement durable

En avril 2006, au terme d'une consultation menée en 2005 dans toutes les régions du Québec, la démarche québécoise de développement durable franchit une étape majeure avec l'adoption de la Loi sur le développement durable (L.R.Q. c. D-8.1.1), qui interpelle d'abord l'administration publique et qui mise sur l'exemplarité de l'appareil gouvernemental pour inciter toute la population à lui emboîter le pas.

À l'automne 2007, après la tenue d'une consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (SGDD) est adoptée. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2008.

Enfin, dans la foulée des recommandations issues d'une autre consultation publique menée lors d'une commission parlementaire, une Première liste d'indicateurs de développement durable est adoptée, en décembre 2009, pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en cette matière. De plus, le MDDELCC met sur pied, en 2010, une Table de concertation sur les indicateurs de développement durable ayant pour mandat de :

1. Suivre et commenter le développement des travaux menés à l'international, sur les indicateurs selon l'approche par capitaux pour la mesure des progrès vers un développement durable;
2. Proposer des bonifications à la liste des indicateurs de développement durable de la Première liste et évaluer des besoins de développement, le cas échéant.

Présidée par le MDDELCC, cette table de concertation regroupe des représentants des milieux universitaire, environnemental, social, des affaires et d'influence générale, ainsi que de l'Institut de la statistique du Québec.

À ce jour, les travaux de la Table ont permis l'élaboration et l'ajout de deux indicateurs de développement durable à la Première liste. À moyen terme, ils porteront sur l'élaboration et la faisabilité d'une liste complémentaire d'indicateurs essentiels à la décision.

Cette démarche inclut également la production de rapports périodiques afin de rendre compte de l'application de la Loi sur le développement durable (LDD), de la mise en œuvre de la SGDD et de l'état du développement durable. Les deux premiers rapports ont été adoptés par le gouvernement et déposés à l'Assemblée nationale en 2013 et en 2014. Le dernier rapport fait l'objet du présent document.

Contenu et structure du rapport¹

Le présent rapport répond à l'obligation prévue à l'article 7 de la Loi sur le développement durable (LDD) en vertu duquel « **Un état de la situation du développement durable au Québec** est également présenté à l'occasion des révisions périodiques de la stratégie à partir des indicateurs de développement durable ou des autres critères prévus à la stratégie **pour surveiller ou mesurer les progrès réalisés dans les domaines économique, social et environnemental.** »

Il a essentiellement pour but de faire état de l'évolution des stocks des capitaux à partir des changements mesurés par les indicateurs de développement durable, depuis l'adoption de la LDD en 2006 et non pas de dresser un bilan de l'intégrité de l'environnement, de l'équité sociale et de l'efficacité économique du Québec. Ce premier exercice constitue toutefois une source d'information précieuse pour le choix des objectifs de la prochaine stratégie de développement durable de même qu'une validation de l'approche proposée au gouvernement en 2009. Les constats qui en découleront contribueront à améliorer le suivi de la progression du Québec vers un développement durable.

Outre l'introduction, le rapport comprend trois sections qui présentent :

- les tendances² de l'évolution des capitaux;
- des exemples d'intégration du concept de développement durable dans l'administration publique et dans la société;
- une vue d'ensemble des résultats et des commentaires d'ordre méthodologique, en vue de la production du prochain rapport, en 2020.

La première section présente les tendances de l'évolution des cinq capitaux. Pour chaque capital, on trouve d'abord une vue d'ensemble des changements les plus marquants et un commentaire sur l'état général du capital. Suivent, la description du capital et de ses dimensions et une appréciation de leur pertinence pour mesurer la progression du Québec vers un développement durable. Enfin, les résultats de chaque indicateur de développement durable sont décrits en détail. La seconde section traite de manière non exhaustive de l'intégration du concept de développement durable sous l'angle des changements de pratiques observés dans l'administration publique et dans la société. La dernière section présente une synthèse des constats et des observations générales sur l'évolution des stocks des cinq capitaux, vue sous l'angle du développement durable de même que des commentaires d'ordre méthodologique, en vue de la production du prochain rapport, en 2020.

1 L'évaluation des résultats et la manière de les présenter s'inspirent du document *Sustainable development in the European Union, 2011 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2011, 380 pages, sous la direction d'Eurostat [En ligne] (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-31-11-224/EN/KS-31-11-224-FN.PDF)

2 *Mouvement de longue durée, continu, lent à la hausse ou à la baisse, qui représente l'évolution d'un phénomène. (Lexique de systématique et de prospective, Jean-Claude Lugan*

Approche théorique, fonction et choix des indicateurs de développement durable

L'approche qui caractérise le suivi de la démarche québécoise de développement durable, s'inspire fortement des bonnes pratiques et des concepts proposés aux gouvernements par un groupe d'experts dirigé par la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat. Le « Joint UNECE/OCDE/Eurostat Working Group on Statistics for Sustainable Development (WGSSD)³ avait pour mandat d'élaborer un cadre conceptuel fondé sur la notion de capital pour mesurer le développement durable et de proposer un jeu restreint d'indicateurs pouvant notamment servir de base aux comparaisons internationales. Selon cette approche, toute société possède collectivement des richesses auxquelles l'ensemble de ses membres, présents et futurs, devrait avoir accès pour répondre à ses besoins. Ces richesses, de nature et de forme très variées, constituent des stocks tangibles (ex. l'eau) ou intangibles (ex. les connaissances) qui composent à leur tour cinq grands types de capitaux : *humain, social, produit, financier* et *naturel*. La stabilité ou la croissance des richesses disponibles par habitant est présentée comme une condition nécessaire à un développement durable, alors que l'inverse garantit son impossibilité, d'où l'obligation d'effectuer un suivi à long terme de l'état des stocks des cinq capitaux.⁴

Au Québec, ce suivi est effectué au regard de 17 dimensions qui ont un impact significatif sur la qualité de vie actuelle et future de la population, à l'aide des 22 indicateurs de la Première liste. Chacun de ces indicateurs a été choisi pour sa capacité à refléter l'impact des activités de la population et de la société, de même que celui des politiques et des stratégies gouvernementales, sur le stock d'un capital. Cependant, aucun ne fournit une information complète sur l'état du stock qu'il sert à apprécier, mais il y est suffisamment corrélé pour refléter les effets du mode de développement de la société. Ces indicateurs n'ont pas pour fonction de mesurer l'atteinte d'objectifs spécifiques ou de déterminer les causes des variations observées, mais de dégager des tendances générales en ce qui a trait à l'état d'avancement de la société québécoise vers un développement durable, en nous renseignant sur l'évolution des stocks des capitaux, à savoir s'ils se maintiennent, se détériorent ou s'accroissent. Il est important de noter que ces tendances sont mises en lumière par l'examen de l'ensemble des indicateurs et non de chacun pris isolément.

3 United nations economic commission for Europe. Measuring Sustainable Development, 2009, 105 pages [En ligne] (http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Measuring_sustainable_development.pdf).

4 D'autres États, notamment l'Australie, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse et la Nouvelle-Zélande utilisent l'approche par capitaux. Toutefois, leurs systèmes d'indicateurs comprennent différents types d'indicateurs : stock, flux, pression, structure, etc.

Première liste des indicateurs de développement durable⁵

Dimension		Indicateur	Ventilation
Capital humain	Population active	CH1- Taux d'activité	· Sexe · Âge · Région administrative
		CH2- Qualité de l'emploi	· Nombre · Pourcentage · Sexe
	Population en santé	CH3- Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)	· Sexe · Région sociosanitaire
	Population scolarisée	CH4- Distribution du plus haut niveau de diplomation	· Diplôme · Sexe · Âge · Région administrative
Capital social	Sentiment d'appartenance	CS1- Personnes ayant un niveau élevé de soutien social	· Sexe · Âge · Région sociosanitaire
	Participation civique	CS2- Temps consacré aux activités organisationnelles	· Activités associatives · Entraide et bénévolat · Sexe
	Équité	CS3- Répartition du revenu	· Indice de Gini · Quintile · Sexe du soutien économique principal · Type de ménage
		CS4- Revenu familial excédentaire	· Quintile
	Développement culturel	CS5- Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie	· Information et culture · Arts, spectacles et loisirs · Région administrative · Habitant

Dimension		Indicateur	Ventilation
Capital produit	Infrastructures et machinerie	CP1- Stock net de capital fixe	· Habitant · Bâtiments · Travaux de génie · Machines et outillage
		CP2- Stock net de capital fixe en transport	· Habitant
	Immeubles	CP3- Valeur foncière du parc immobilier	· Habitant · Région administrative/hab. · Catégorie d'immeuble/hab. · Selon l'utilisation/hab.
Capital financier	Actifs des ménages	CF1- Avoirs nets des ménages	· Moyenne · Médiane
	Actifs du gouvernement québécois	CF2- Actifs financiers du gouvernement	· Postes comptables
Capital naturel	Biodiversité	CN1- Superficie du territoire en aires protégées	· Province naturelle
		CN2- Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique physique (TMP)	· Province naturelle · Région naturelle
	Territoire agricole	CN3- Superficie du territoire zoné agricole	· Région administrative
	Forêt	CN4- État des écosystèmes forestiers	· Superficie productive · Volume marchand brut · Région administrative
	Eau de surface	CN5- Qualité de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux	· Coliformes fécaux · Phosphore · Matières en suspension
	Qualité de l'air	CN6- Pourcentage annuel de jours sans smog	· Région administrative
		CN7- Indice annuel de la qualité de l'air	· Bon, acceptable, mauvais · Région administrative
	Climat	CN8- Tendance des températures moyennes annuelles	· Région administrative

5 Nom donné à cette liste d'indicateurs par la LDD.

Présentation des résultats

Le rapport porte sur la période 2006-2013. Toutefois, lorsque les données le permettent, l'évolution de l'indicateur est comparée à celle d'une période de même durée se terminant en 2006, afin de mettre en perspective les changements observés depuis l'adoption de la Loi sur le développement durable. Notons que le début et la fin de ces périodes varient selon la disponibilité des données de chaque indicateur, de sorte qu'elles peuvent commencer en 2005, en 2006 ou en 2007-2008 et se terminer entre 2010 et 2013. Par ailleurs, comme les indicateurs de développement durable rendent compte d'aspects qui évoluent lentement et qui sont significatifs à long terme, les graphiques présentent la plus longue période possible. Selon l'indicateur, la donnée la plus lointaine varie entre 1960 et 2002. Enfin, lorsque cela est possible, les résultats sont ventilés par région administrative, sexe, groupe d'âge et par quintile afin de suivre l'évolution des disparités.

Méthodologie

Les données utilisées pour le suivi des indicateurs proviennent de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et des ministères et organismes gouvernementaux (MO). Elles sont compilées par l'ISQ ou les MO fournisseurs des données. Les données qui proviennent d'enquêtes ont fait l'objet de tests statistiques afin de déterminer si la différence mesurée entre le début et la fin de la période étudiée représente une variation réelle de la valeur des données. Ces tests ont démontré que ces dernières ne sont pas toujours comparables sur une base temporelle, ce qui limite l'interprétation des résultats, à des degrés plus ou moins importants.

Les critères utilisés pour qualifier l'évolution des indicateurs pendant la période analysée s'inspirent de la méthode décrite dans le *Rapport 2011 de suivi de la Stratégie de développement durable de l'UE* produit par Eurostat. Les résultats des indicateurs sont qualifiés de manière à déterminer si le changement mesuré par le taux de croissance annuel moyen (TCAM) favorise ou non un développement durable au regard des 17 dimensions retenues pour apprécier l'état des capitaux.

Signification des symboles

- ↑ Évolution nettement favorable au développement durable**
L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée et la progression mesurée par le TCAM est de 1 % ou plus en valeur absolue.
- ≈ Évolution modérément favorable au développement durable**
L'indicateur a évolué dans la direction souhaitée et la progression mesurée par le TCAM se situe entre 0 % et 1 % en valeur absolue.
- = Situation relativement stable**
Le TCAM est égal à 0 %, ou encore, il est non déterminé (n.d.) car les tests statistiques ne permettent pas de conclure que les résultats observés au début et à la fin de la période analysée sont réellement différents.
- Un changement de méthodologie ou des données insuffisantes ne permettent pas de qualifier l'évolution de l'indicateur
Le TCAM est non déterminé (n. d.).
- ≈ Évolution modérément défavorable au développement durable**
L'indicateur a évolué à l'opposé de la direction souhaitée et la progression mesurée par le TCAM se situe entre 0 % et 1 % en valeur absolue.
- ↓ Évolution nettement défavorable au développement durable**
L'indicateur a évolué à l'opposé de la direction souhaitée et le recul mesuré par le TCAM est de 1 % ou plus en valeur absolue.

Numérotation des indicateurs

Le libellé des indicateurs est précédé d'un code composé de deux lettres qui correspondent au capital auquel il est associé et d'un numéro séquentiel.

Notes sur les résultats

En raison de l'utilisation de facteurs de conversion ou de l'arrondissement des fractions, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.

Rédaction

Ce rapport est produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et celle de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Il a été rédigé en tenant compte des avis d'un comité d'experts composé de représentants de l'Institut national de santé publique, de l'ISQ, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la direction de l'analyse économique et des lieux contaminés du MDDELCC.

Tendances de l'évolution
des capitaux

1

CAPITAL HUMAIN

L'amélioration du capital humain constitue l'un des facteurs clés de la croissance économique. Selon la définition de l'OCDE, le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être et l'accomplissement personnel, social et économique⁶. Ainsi, la force de travail, l'état de santé et le niveau de scolarité d'une population fournissent une appréciation globale du capital humain, vu comme une main-d'œuvre éduquée et en santé.

Vue d'ensemble des principaux changements

Capital humain		
Dimension du capital	Tendance	Indicateur de développement durable
Population active	=	CH1 – Taux d'activité
	↑	CH2 – Qualité de l'emploi
Population en santé	—	CH3 – Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)
Population scolarisée	↑	CH4 – Distribution du plus haut niveau de diplomation

Globalement, le taux d'activité demeure à peu près stable, mais l'écart entre les femmes et les hommes tend à diminuer. Par contre, en matière de qualité de l'emploi, la situation s'est nettement améliorée, tant chez les femmes que les hommes, avec une diminution notable des emplois de qualité faible et une forte augmentation des emplois de qualité élevée.

L'espérance de vie sans incapacité demeure systématiquement plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

La proportion de la population qui ne possède aucun diplôme continue de diminuer, notamment en raison de l'évolution démographique et des exigences du marché du travail. Ainsi, la proportion de la population dont le diplôme le plus élevé est de niveau collégial ou universitaire a augmenté de manière importante. Au niveau universitaire, la progression est deux fois plus forte chez les femmes que chez les hommes.

6 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social*, 2001, 137 pages, p. 18 [En ligne] [\[http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/9601012e.pdf\]](http://browse.oecdbookshop.org/oecd/pdfs/free/9601012e.pdf).

Population active

La population active désigne l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus qui sont disponibles sur le marché du travail. Elle comprend celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise ainsi que les personnes en chômage qui sont prêtes à travailler et qui cherchent activement du travail. Au Québec, le volume et le poids relatif de la population active représentent un enjeu majeur du développement économique et du bien-être de la population, en raison de la faiblesse de l'indice synthétique de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie dans un contexte où la génération du « baby boom⁷ » poursuit sa transition vers le troisième âge.

CH1 - Taux d'activité	De 2006 à 2013	=
-----------------------	----------------	---

Le taux d'activité représente le poids relatif de la population active sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Sa variation permet de suivre les effets sur le marché du travail de facteurs socio-économiques tels que la place qu'y occupent les femmes, les changements démographiques (vieillesse de la population, immigration), le niveau de scolarité et la conjoncture économique. À long terme, une baisse prolongée du taux d'activité nuit au développement économique et peut notamment réduire la capacité d'une société à aider les plus démunis et à fournir les soins à une population vieillissante.

Le taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus est demeuré stable mais celui du groupe d'âge le plus susceptible de travailler (15-64 ans) a légèrement augmenté.				
	2006	2013	Variation	TCAM
Total	65,4 %	65,2 %	n. d.	n. d.
Hommes	70,9 %	69,5 %	n. d.	n. d.
Femmes	60,0 %	61,0 %	n. d.	n. d.
Disparité hommes-femmes	10,9 pts de %	8,5 pts de %	n. d.	n. d.

En 2013, 65,2 % de la population âgée de 15 ans et plus était occupée ou en chômage. Depuis 2006, le taux d'activité global est demeuré stable, oscillant entre 65,1 % et 65,8 %, alors qu'il avait augmenté entre 1999 et 2006. Cependant, chez les personnes considérées en âge de travailler (15-64 ans), la hausse observée avant 2006 se poursuit, quoique plus faiblement, et le taux d'activité atteint 78,2 % en 2013.

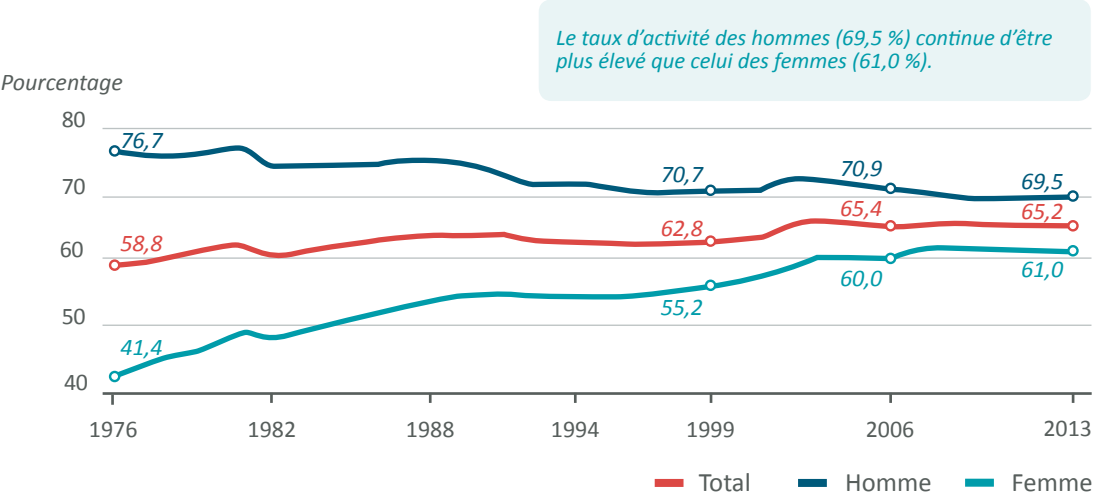
On observe également un changement significatif chez les 55 ans et plus. Leur taux d'activité est de 33,5 % en 2013, soit 5,1 points de pourcentage de plus qu'en 2006. Les personnes les plus actives demeurent les 25-44 ans (88,0 % en 2013) et les 45-54 ans (86,2 %) suivi des 15-24 ans (66,8 %).

En ce qui concerne la disparité entre les femmes et les hommes, l'écart est de 8,5 points de pourcentage en 2013. Cet écart est plus faible dans la population en âge de travailler où il est passé de 9,3 à 5,9 points de pourcentage entre 2006 et 2013 en raison de la stagnation du taux d'activité des hommes à 81,1 % et de l'augmentation de celui des femmes qui est passé de 71,8 % à 75,2 %. Quel que soit le groupe d'âge, la progression des femmes sur le marché du travail a été, toutefois, un peu moins forte qu'au cours de la période 1999-2006.

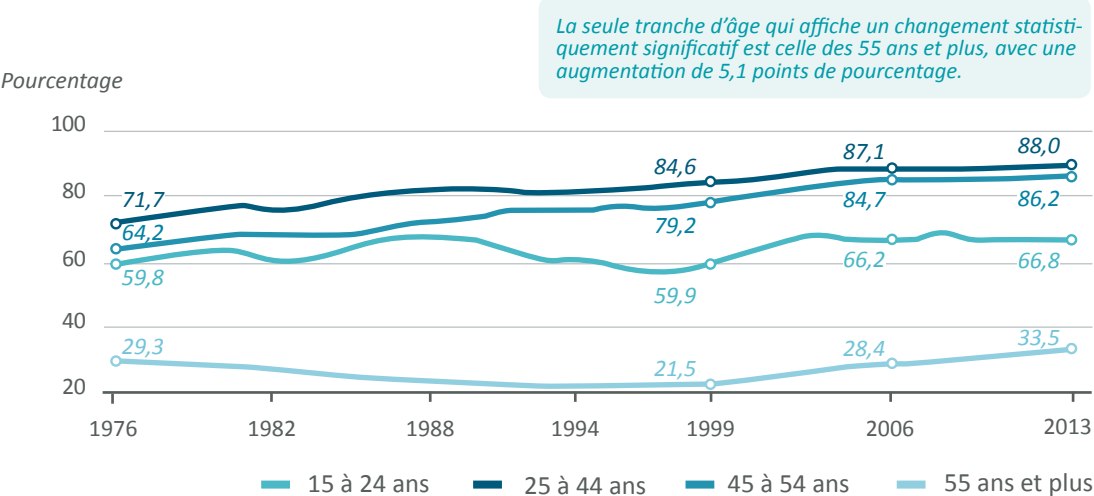
À l'échelle régionale, les résultats observés en 2006 et en 2013 ne sont pas statistiquement différents, malgré les variations apparentes. De plus, en 2013, seules les régions de la Mauricie (53,4 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (54,4 %), du Bas-Saint-Laurent (58,3 %) et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (60,2 %) présentent un taux d'activité significativement différent de celui de la région de Laval qui affiche le taux le plus élevé avec 68,8 %.

7 Personnes nées au cours de la période allant de 1946 à 1965

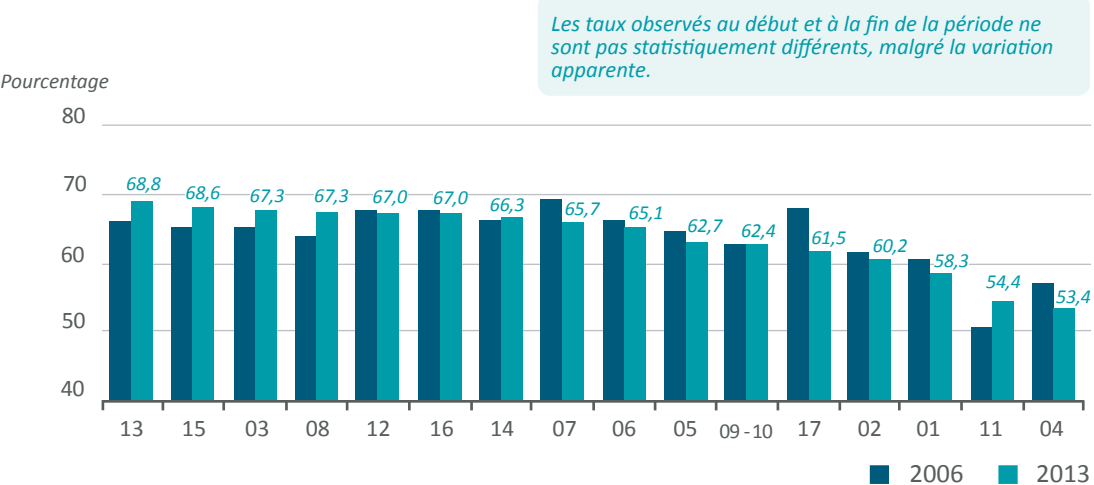
Taux d'activité selon le sexe



Taux d'activité selon l'âge



Taux d'activité selon la région administrative



Régions administratives

- | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 07 Outaouais | 13 Laval |
| 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean | 08 Abitibi-Témiscamingue | 14 Lanaudière |
| 03 Capitale-Nationale | 09 Côte-Nord | 15 Laurentides |
| 04 Mauricie | 10 Nord-du-Québec | 16 Montérégie |
| 05 Estrie | 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 17 Centre-du-Québec |
| 06 Montréal | 12 Chaudière-Appalaches | |

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA), compilation spéciale, 1976 à 2012, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

CH2- Qualité de l'emploi

De 2006 à 2013

↑

La répartition des emplois en fonction de leur qualité permet de suivre l'évolution du niveau de compétences d'une majorité de la population active de même que celle de la santé et du dynamisme de l'économie. Elle est notamment représentative de l'adéquation des compétences et de la qualification de la main-d'œuvre avec les emplois occupés par cette dernière. De manière générale, l'augmentation de la proportion et du nombre d'emplois de qualité élevée (stables, mieux rémunérés, exigeant des compétences élevées et favorisant la conciliation travail–famille) est associée à l'amélioration des conditions de vie ainsi qu'à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises.

Cet indicateur classe les emplois sous trois niveaux de qualité déterminés par la combinaison de quatre variables : la rémunération, la stabilité, la qualification et les heures de travail. Il exclut les travailleurs autonomes et les étudiants, de sorte qu'il est représentatif d'environ 75 % des emplois au Québec.

Malgré la récession qui a marqué la période, le nombre et la proportion des emplois de qualité élevée augmentent.

Les emplois créés sont de qualité moyenne et élevée.

Les femmes et les hommes occupent des emplois de qualité élevée dans des proportions similaires.

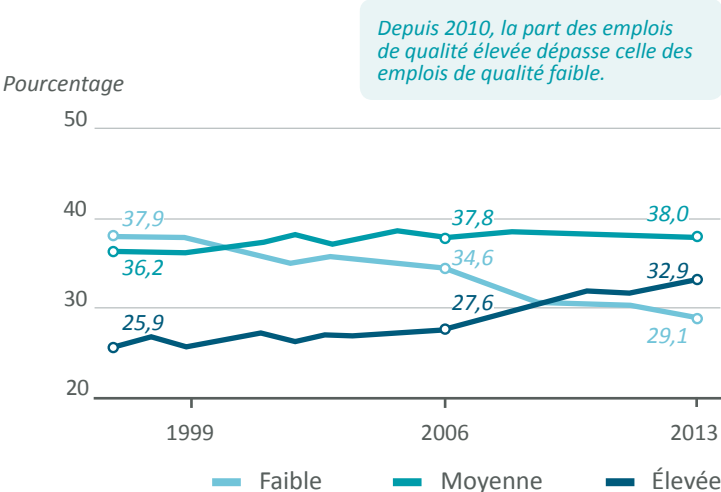
	Total			Homme		Femme		Disparité Homme-Femme	
Qualité	2013	Variation 2006-2103 en pts de %	TCAM	2013	Variation 2006-2103 en pts de %	2013	Variation 2006-2103 en pts de %	2006	2013
								en pts de %	
Faible	29,1 %	- 5,5	- 2,4 %	26,4 %	- 3,2	32,1 %	- 8,0	10,5	5,7
Moyenne	38,0 %	n. d.	n. d.	41,3 %	n. d.	34,4 %	+ 2,0	10,4	6,9
Élevée	32,9 %	+ 5,3	+ 2,5 %	32,3 %	+ 4,7	33,5 %	+ 6,0	n. d.	n. d.

En 2013, près du tiers des emplois sont de qualité élevée. De plus, leur part dépasse celle des emplois de qualité faible depuis 2010. Par ailleurs, la part des emplois de qualité moyenne est demeurée prépondérante, fluctuant autour de 38 % entre 2006 et 2013. De manière générale, la situation s'est améliorée, considérant que la création d'emplois est associée aux emplois de qualité moyenne et élevée. En effet, le nombre d'emplois de ces catégories a augmenté respectivement de 73 200 et de 207 300, pendant que le nombre d'emplois de qualité faible a diminué de 102 100, la différence étant attribuable à la création nette de 178 500 emplois. Notons que l'augmentation du nombre d'emplois de qualité élevée est plus forte chez les femmes (113 500) que chez les hommes (93 800).

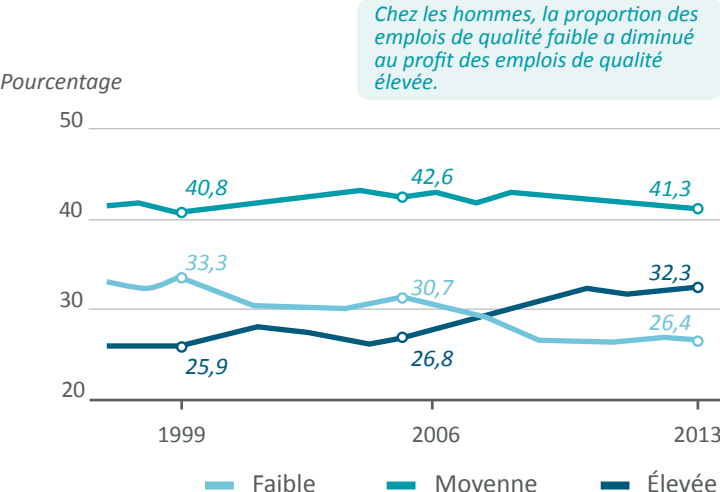
Chez les hommes, la proportion des emplois de qualité faible a diminué au profit des emplois de qualité élevée (+ 4,7 pts de %). En ce qui concerne les femmes, on observe un déplacement des emplois de faible qualité (- 8,0 pts de %) vers ceux de qualité moyenne (+ 2,0 pts de %) et élevée (+ 6,0 pts de %). Cependant, les femmes et les hommes occupent un emploi de qualité élevée dans des proportions similaires, respectivement 33,5 % et 32,3 % en 2013.

Dans l'ensemble, les hommes occupent une part des emplois un peu plus élevée que les femmes, soit 51,5 % contre 48,5 %. Les hommes sont surreprésentés dans les emplois de qualité moyenne et les femmes dans ceux de qualité faible.

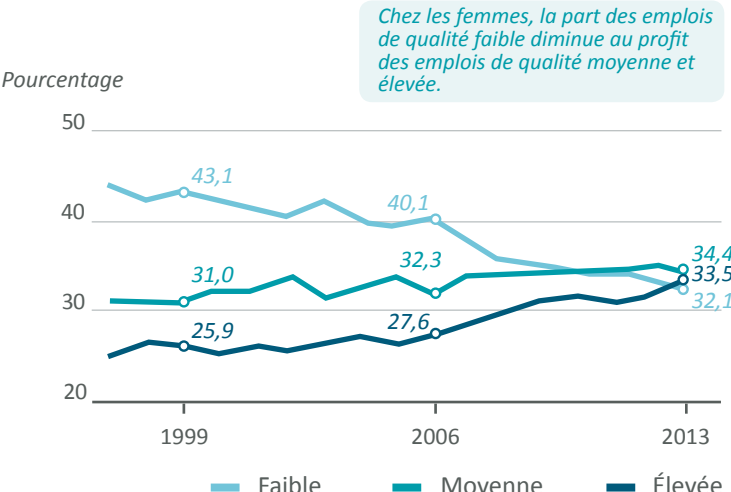
Proportion d'emplois selon la qualité, total



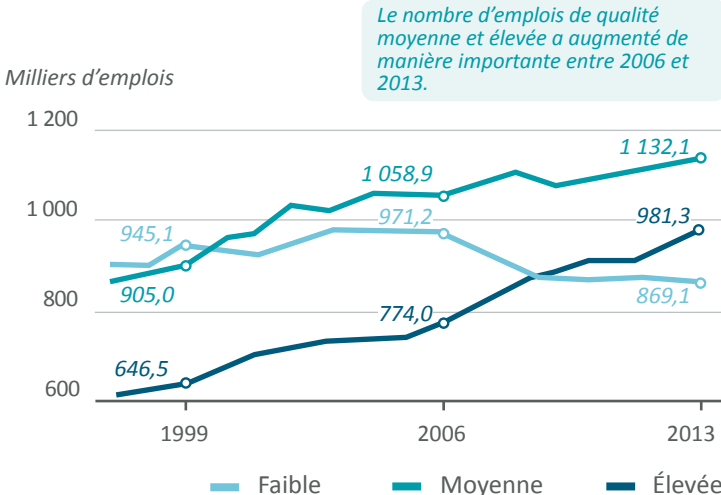
Proportion d'emplois selon la qualité, hommes



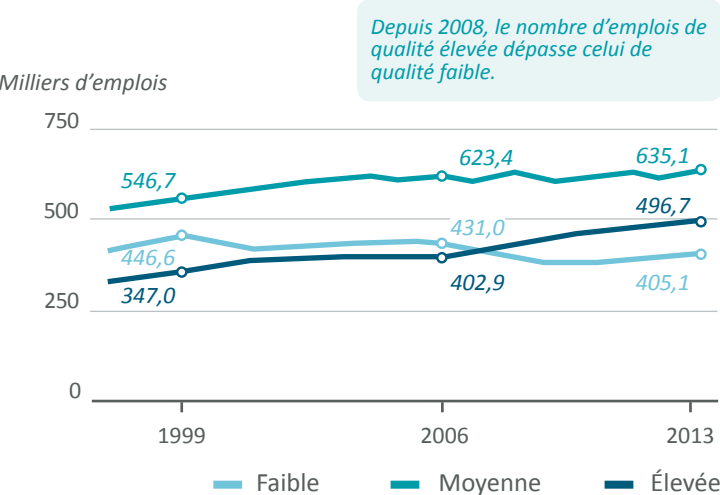
Proportion d'emplois selon la qualité, femmes



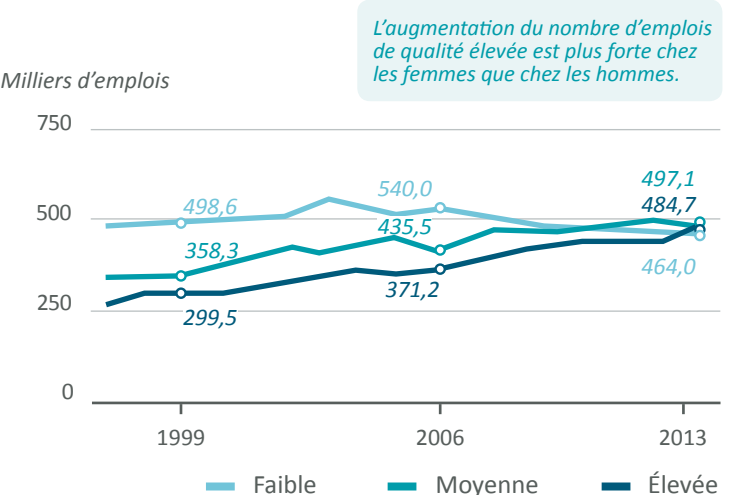
Nombre d'emplois selon la qualité, total



Nombre d'emplois selon la qualité, hommes



Nombre d'emplois selon la qualité, femmes



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA), compilation spéciale, 1997 à 2013, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Population en santé

La santé constitue un déterminant fondamental du bien-être individuel et collectif, notamment en raison de son incidence sur le développement des individus et sur leur capacité de contribuer à celui de la société. Les personnes en meilleure santé sont susceptibles de vivre plus longtemps, d’être plus disponibles pour venir en aide à leurs concitoyens et d’être plus actives sur le marché du travail. À l’inverse, une société dont une part importante de la population serait en mauvaise santé pourrait arriver au point où elle ne serait plus en mesure de subvenir à ses besoins fondamentaux.

CH3- Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)	De 2006 à 2011	—
--	----------------	---

L’espérance de vie en bonne santé mesure la capacité de la population à participer aux activités de la société de manière autonome. De plus, en raison de l’influence majeure des conditions de vie sur la santé, cet indicateur apporte un éclairage précieux sur les inégalités entre les sexes et entre les populations des différentes régions.

L’espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) (EVBS) représente le nombre moyen d’années pendant lesquelles une personne peut s’attendre à vivre sans être limitée dans ses activités à cause d’une maladie chronique physique, d’une maladie mentale ou d’un problème de santé, si les profils actuels de mortalité et d’incapacité continuent de s’appliquer. Elle correspond à l’espérance de vie totale, moins l’espérance de vie en établissement de soins, moins l’espérance de vie avec une incapacité.

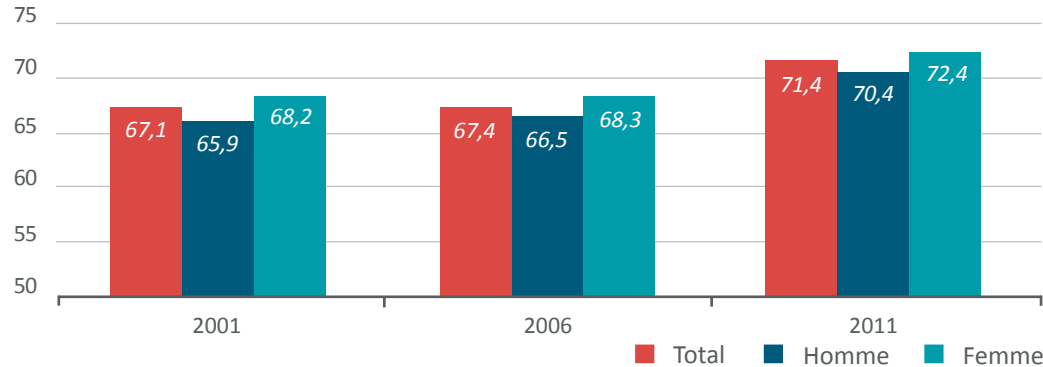
En nombre d’années	2006	2011	Variation	TCAM
Total	67,4	71,4	n. d.	n. d.
Hommes	66,5	70,4	n. d.	n. d.
Femmes	68,3	72,4	n. d.	n. d.
Disparité hommes-femmes	1,8	2,0	n. d.	n. d.

L’espérance de vie en bonne santé semble avoir progressé au cours des années 2000, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes, bien qu’elle demeure systématiquement plus élevée chez ces dernières. Les plus grands progrès sont observés entre 2006 et 2011. De façon globale ce constat semble aussi vrai pour les régions sociosanitaires du Québec. Il est toutefois difficile d’interpréter quantitativement cette augmentation marquée de l’espérance de vie en bonne santé entre 2006 et 2011 en raison de biais probables dans la comparabilité temporelle de l’indicateur.

En effet, alors que pendant cette période l’espérance de vie totale n’a progressé que de 0,6 an chez les femmes, passant de 83,1 à 83,7 ans et de 1,1 an chez les hommes (de 78,3 à 79,4 ans), il est peu probable que l’espérance de vie en santé ait pu croître de 4,1 ans chez les femmes et de 3,9 ans chez les hommes durant le même intervalle de temps. L’explication de ce gain important au niveau de l’EVBS réside vraisemblablement dans le changement de source de données entre 2006 et 2011. Les données de prévalence de l’incapacité déclarée utilisées dans le calcul de l’EVBS pour 2011 proviennent en effet de l’*Enquête nationale auprès des ménages* (Statistique Canada) non obligatoire alors que celles de 2001 et de 2006 sont issues des deux derniers recensements obligatoires de la population. Concrètement, ce changement dans la façon de recueillir l’information est susceptible d’entraîner des différences ou des biais dans les estimations calculées. Par exemple, il a souvent été avancé que les personnes qui répondent à l’enquête non obligatoire sont plus susceptibles d’avoir une meilleure littératie, d’être plus favorisées et en santé. Par conséquent leur propension à déclarer être limitées dans leurs activités quotidiennes en raison d’incapacités pourrait être plus faible et l’EVBS en 2011 nettement plus élevée. Il est donc important d’être prudent dans l’interprétation des résultats de l’année 2011.

Espérance de vie et bonne santé (sans incapacité) selon le sexe

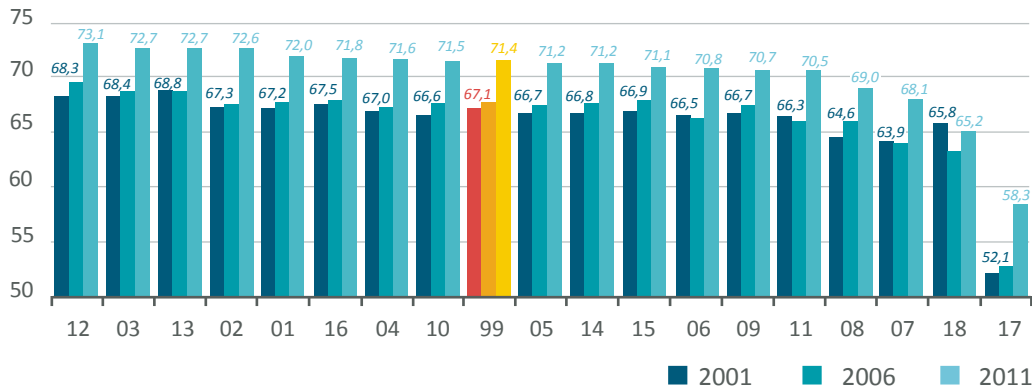
Nombre d'années



L'espérance de vie en bonne santé semble avoir progressé au cours des années 2000, tant chez les hommes que chez les femmes, bien qu'elle demeure systématiquement plus élevée chez ces dernières.

Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité) selon la région sociosanitaire

Nombre d'années



L'espérance de vie en bonne santé semble avoir progressé dans toutes les régions sociosanitaires, au cours des années 2000.

Régions sociosanitaires

- | | | |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 08 Abitibi-Témiscamingue | 15 Laurentides |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean | 09 Côte-Nord | 16 Montérégie |
| 03 Capitale-Nationale | 10 Nord-du-Québec | 17 Nunavik |
| 04 Mauricie et Centre-du-Québec | 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 18 Terres-Cries-de-la-Baie-James |
| 05 Estrie | 12 Chaudière-Appalaches | 99 Ensemble du Québec |
| 06 Montréal | 13 Laval | |
| 07 Outaouais | 14 Lanaudière | |

Sources : Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), Registre des événements démographique (Fichier des décès et Fichier des naissances vivantes), Estimations et projections démographiques du réseau sociosanitaire, 2010; Statistique Canada (SC), Recensements, 2001 et 2006, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Population scolarisée

L'éducation contribue à l'amélioration du bien-être de la société par son incidence positive sur la santé, la satisfaction des besoins, la croissance économique et la gouvernance. Elle permet aux individus de se doter de compétences et d'outils pour mieux subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Dans une économie de plus en plus axée sur le savoir, l'accroissement de la qualité de vie est directement relié à celui de la scolarisation.

CH4- Distribution du plus haut niveau de diplomation

De 2006 à 2012

↑

Cet indicateur permet de voir dans quelle mesure la population dispose des acquis nécessaires pour s'épanouir et participer pleinement au développement de la société. Considérant que les connaissances, les aptitudes et les compétences acquises par les membres d'une société au cours de leur scolarisation enrichissent le capital humain, c'est un indicateur clé pour apprécier le potentiel d'innovation, de productivité et de compétitivité, pour lequel chaque niveau de diplomation est important.

Le plus haut niveau de diplomation présente les proportions de la population âgée de 15 ans et plus selon le diplôme, le certificat, l'attestation ou le grade le plus élevé obtenu d'un établissement d'enseignement. Il comporte une hiérarchie implicite qui découle du cursus scolaire général tel que prévu par le système d'éducation soit : aucun diplôme; diplôme d'études secondaires; certificat ou diplôme d'une école de métier; certificat ou diplôme d'un collège ou cégep et certificat, diplôme ou grade universitaires.

Les parts relatives des diplômes universitaires, des cégeps et des écoles de métiers comme plus haut niveau de diplomation ont augmenté.

Catégorie de diplôme	2006	2012	Variation en pts de %	TCAM
Aucun diplôme	26,5 %	21,7 %	- 4,8	- 3,3 %
Secondaire	22,3 %	21,7 %	n. d.	n. d.
École de métiers	14,0 %	14,9 %	+ 0,9	+ 1,1 %
Collégial ou cégep	16,4 %	17,9 %	+ 1,4	+ 1,4 %
Universitaire	20,7 %	23,9 %	+ 3,1	+ 2,4 %
- Certificat	3,4 %	3,0 %	- 0,4	- 1,9 %
- Baccalauréat	12,5 %	14,5 %	+ 2,0	+ 2,5 %
- Maîtrise ou doctorat	4,8 %	6,3 %	+ 1,5	+ 4,6 %

En 2012, 41,7 % de la population québécoise possède un diplôme de niveau collégial ou universitaire, soit 4,6 points de pourcentage de plus qu'en 2006. À l'autre extrémité, la part de la

population n'ayant aucun diplôme continue de régresser et 78,3 % des Québécois ont au moins un diplôme d'études secondaires. Globalement, la croissance enregistrée pendant cette période est légèrement inférieure à celle de la période 2000-2006, et ce, quel que soit le niveau du diplôme obtenu. Il convient de noter que la scolarisation de la population est en progression depuis les années 1970 et que la hausse du niveau de diplomation a été plus forte entre 1990 et 2000.

L'avancée la plus importante se situe au niveau universitaire. Alors que la part de la population n'ayant aucun diplôme (26,5 %) était prépondérante en 2006, celle qui possède un diplôme ou un grade universitaire arrive en tête en 2012 avec 23,9 %. Par ailleurs, la part des certificats universitaires comme plus haut diplôme a diminué de 0,4 point de pourcentage alors que celles des baccalauréats et des diplômes d'études supérieures ont augmenté respectivement de 2,0 et 1,5 points de pourcentage. Cette dernière catégorie présente la plus forte variation relative (+ 31,2 %).

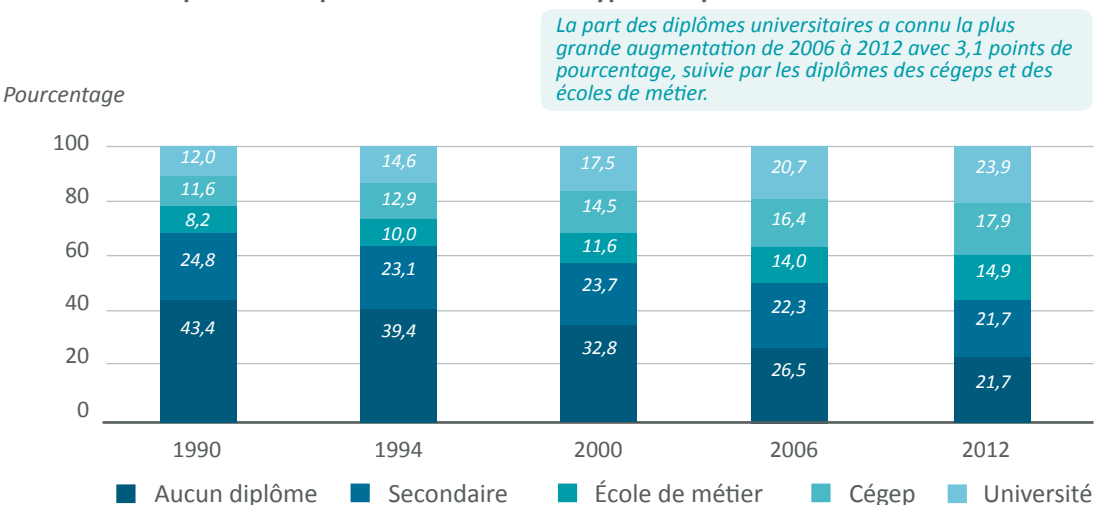
En ce qui concerne la disparité entre les genres, la tendance semble s'inverser en faveur des femmes depuis 2008 au niveau universitaire. En effet, l'écart atteint 2,5 points de pourcentage en 2012, alors que 25,1 % des femmes et 22,6 % des hommes sont titulaires d'un diplôme ou d'un grade universitaire. De manière générale, la part des femmes dont le plus haut diplôme est de niveau collégial est systématiquement supérieure à celle des hommes (respectivement 19,5 % et 16,2 % en 2012). À l'inverse, les hommes sont plus nombreux à n'être titulaires que d'un certificat ou d'un diplôme d'une école de métiers (17,8 % contre 12,1 %).

Cette évolution est encore plus marquée chez les 25-64 ans où 32,0 % des femmes et 26,7 % des hommes sont titulaires d'un diplôme ou d'un grade universitaire en 2012. Le certificat ou le diplôme collégial constitue le plus haut niveau de diplomation pour 22,2 % des femmes et 18,2 % des hommes. De plus, le certificat ou le diplôme d'une école de métiers est le plus haut niveau de diplomation pour environ un homme sur cinq et une femme sur sept.

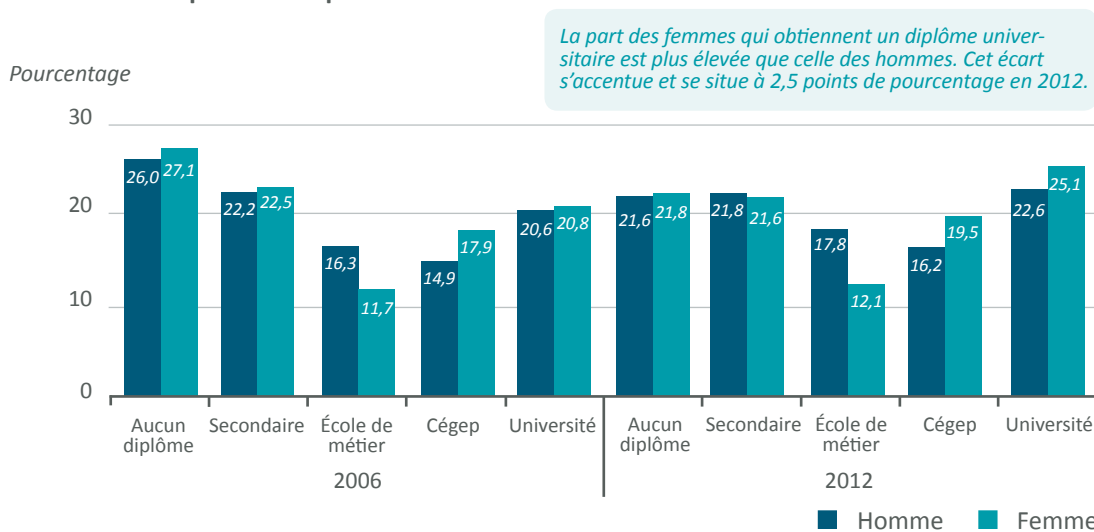
À l'échelle régionale, en 2012, la part de la population qui ne possède aucun diplôme est supérieure à la moyenne du Québec dans près de la moitié des régions. Elle est particulièrement marquée en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le Centre-du-Québec, sur la Côte-Nord, dans le Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue où une personne sur trois est sans diplôme. À l'inverse, seules les populations des régions de Montréal, de Laval et de la Capitale-Nationale sont proportionnellement plus nombreuses que la moyenne québécoise à posséder un diplôme universitaire.

C'est au niveau collégial qu'on trouve le plus faible écart interrégional, la proportion de la population dont c'est le diplôme le plus élevé se situant près de la moyenne dans l'ensemble des régions. Enfin, les diplômes de métier occupent une part particulièrement importante dans la majorité des régions ressources et manufacturières.

Distribution du plus haut diplôme obtenu selon le type de diplôme

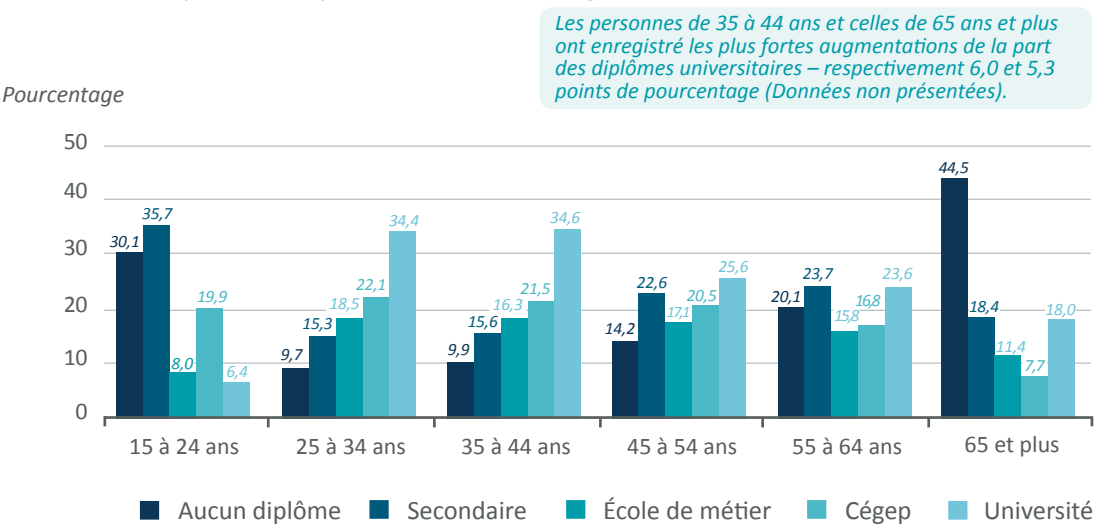


Distribution du plus haut diplôme obtenu selon le sexe

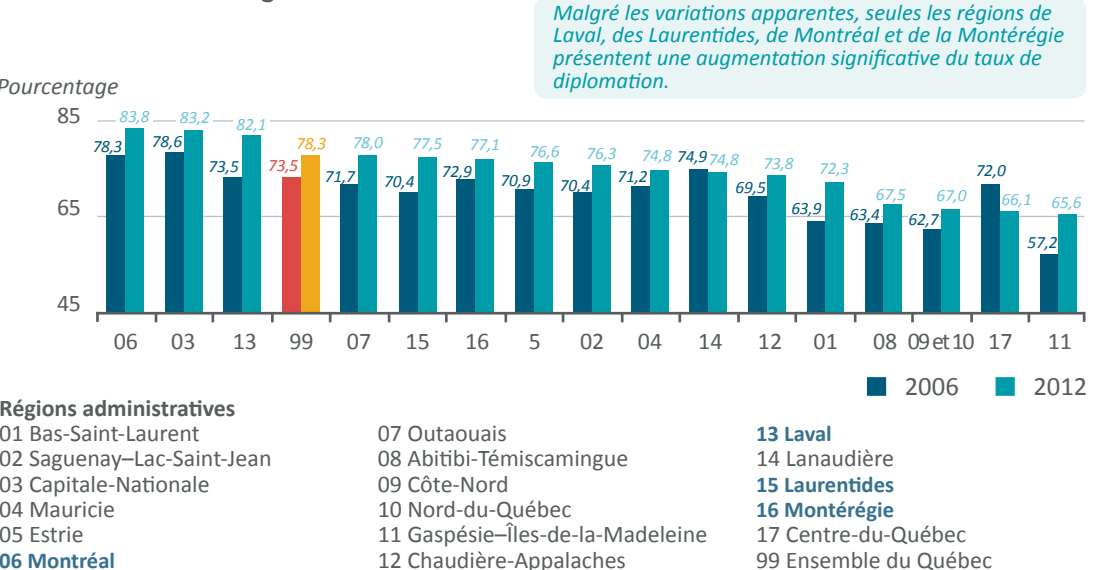


Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA), compilation spéciale, 1990 à 2012

Distribution du plus haut diplôme obtenu selon l'âge, 2012



Proportion de la population de 15 ans et plus détenant au moins un diplôme d'études secondaires selon la région administrative



CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué des réseaux, des normes et des valeurs qui assurent la cohésion sociale. Il comprend également les institutions qui sous-tendent l'organisation de la société civile. Il est reconnu que le capital social et l'accès à ce capital ont un effet positif sur la santé, le sentiment de bien-être, le développement des compétences parentales et la diminution de la criminalité. Au Québec, quatre dimensions ont été retenues pour suivre l'évolution des stocks du capital social : le sentiment d'appartenance⁸; la participation civique; l'équité entre les membres de la société et le développement culturel.

Vue d'ensemble des principaux changements

Capital social		
Dimension du capital	Tendance	Indicateur de développement durable
Sentiment d'appartenance	≈	CS-1 Personnes ayant un niveau élevé de soutien social
Participation civique	=	CS-2 Temps consacré aux activités organisationnelles
Équité	=	CS-3 Répartition du revenu
	↓	CS-4 Revenu familial excédentaire
Développement culturel	≈	CS5- Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie

De 2005 à 2009-2010, les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à affirmer qu'elles bénéficient d'un niveau élevé de soutien social, mais cette proportion a légèrement augmenté pour l'ensemble de la population.

Entre 2005 et 2010, le temps consacré aux activités associatives, à l'entraide et au bénévolat est demeuré stable, tant pour les femmes que pour les hommes. Par ailleurs, la moyenne québécoise en 2010 (1 h 36) est inférieure à celle du reste du Canada (2 h 02).

L'inégalité dans la répartition du revenu reste stable depuis 2006 mais s'est accentuée depuis 1996. L'inégalité est plus forte dans les ménages où le principal soutien économique est une femme ainsi que chez les personnes seules. En 2011, le cinquième des ménages les plus riches gagne 42,1 % du total des revenus contre 5,7 % pour ceux du quintile le plus pauvre. Par ailleurs, le revenu familial excédentaire des deux quintiles inférieurs a diminué pendant que celui des trois autres quintiles est demeuré stable.

La part de la culture et des communications dans l'économie du Québec a légèrement diminué de 2006 à 2012, bien que le PIB de ces secteurs d'activité ait un peu augmenté.

8 « L'importance du capital social dans les sociétés, et l'accès des individus à ce capital, sont souvent mesurés au moyen des taux de participation à divers types d'activités associatives et des niveaux déclarés de confiance. », Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social - Résumé*, 2001, p. 4, [En ligne] [\[http://www.oecd.org/fr/edu/innovation-education/1870581.pdf\]](http://www.oecd.org/fr/edu/innovation-education/1870581.pdf).

Sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance, fait référence à ce que ressent un individu concernant son appartenance à un groupe, à une organisation ou à une institution. Plus un individu a un fort sentiment d'appartenance à un groupe, plus il a tendance à adopter les valeurs, les normes et les règles de conduite de ce groupe.

CS1- Personnes ayant un niveau élevé de soutien social	De 2005 à 2009-2010	≈
---	----------------------------	----------

Le niveau de soutien social permet d'apprécier l'intensité du sentiment d'appartenance et le degré d'insertion sociale qui caractérisent une population. Un niveau élevé de soutien social agit sur l'équité, l'égalité, la pauvreté, l'exclusion sociale, la vitalité et l'identité des communautés. Il fournit aux gens et à leur communauté des moyens de se mobiliser, de trouver des solutions novatrices et de renforcer leurs réseaux. Sa mesure, par l'appréciation que les gens en font, précise le niveau d'efficacité des institutions et des réseaux en place pour soutenir les individus, les ménages et les collectivités à des moments où ils sont vulnérables.

L'indicateur permet d'établir la proportion de la population de 12 ans et plus qui déclare bénéficier d'un niveau élevé de soutien social. Le soutien social correspond au fait de pouvoir compter sur son entourage ou sur les services publics lorsqu'on a besoin d'un soutien émotionnel ou informationnel. Dans son enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), Statistique Canada détermine le niveau de soutien social à partir d'un sous-ensemble de huit questions provenant du Medical Outcomes Study Social Support Survey (échelle MOS). Cette échelle a été élaborée aux États-Unis et est largement reprise dans plusieurs pays. Son niveau est exprimé en nombres entiers sur une échelle de 0 à 32 qui est subdivisée en trois catégories : faible (de 0 à 10), modéré (de 11 à 20) et élevé (de 21 à 32). Au Québec, les données de trois des 18 régions sociosanitaires ne sont pas disponibles soit : le Nord-du-Québec, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James.

NOTE : Étant donné que les répondants à l'enquête âgés de 65 ans et plus présentent un taux de non-réponse partielle élevé, la prudence est de mise dans l'interprétation de cette donnée. Leur proportion pourrait être sous-estimée.

La part de la population qui considère bénéficier d'un niveau élevé de soutien social a légèrement augmenté, les hausses les plus marquées étant enregistrées chez les femmes et les personnes de 35 à 44 ans.

	2005	2019-2010	Variation en pts de %	TCAM
Total	85 %	88 %	+ 3	+ 0,9 %
Hommes	83 %	86 %	+ 3	+ 0,8 %
Femmes	86 %	90 %	+ 4	+ 1,0 %
Disparité hommes-femmes	3 pts de %	4 pts de %	n. d.	n. d.

La proportion de la population âgée de 12 ans et plus qui bénéficie d'un niveau élevé de soutien social a augmenté de 3 points de pourcentage, passant d'environ 85 % à 88 % entre 2005 et 2009-2010. Cette évolution représente une amélioration par rapport à la situation observée entre 2000-2001 et 2005, alors que cette proportion est demeurée relativement stable.

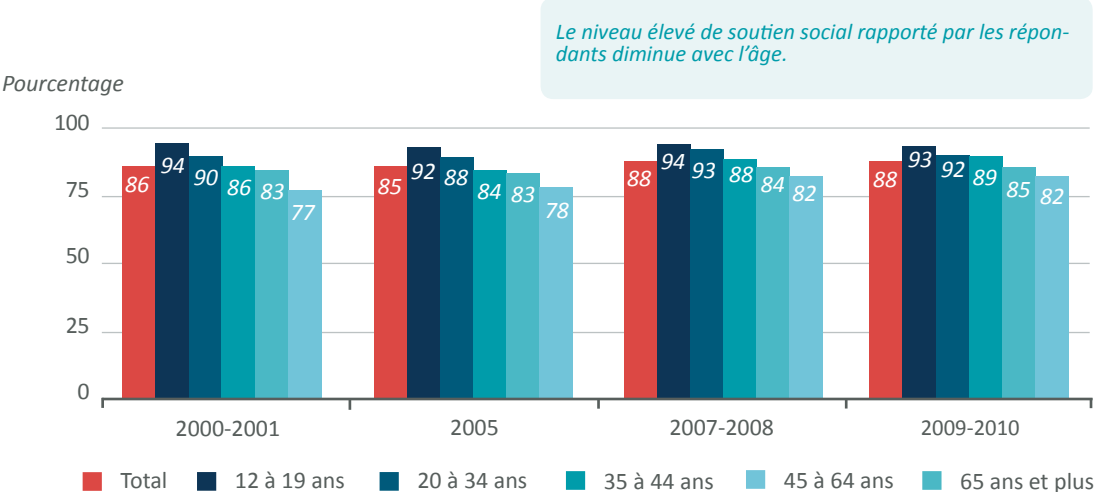
Les résultats recueillis depuis 2000-2001 démontrent que le niveau élevé de soutien social rapporté par les répondants diminue avec l'âge. En 2009-2010, près de 93 % des jeunes de 12 à 19 ans ont déclaré bénéficier d'un tel soutien contre 82 % des 65 ans et plus. Depuis 2005, le niveau élevé de soutien social a augmenté chez tous les groupes d'âge sauf chez les 12-19 ans où il est demeuré relativement stable. Le groupe des 35 à 44 ans a connu la plus forte augmentation avec un TCAM de 1,7 %.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer bénéficier d'un niveau élevé de soutien social. En 2009-2010, près de 90 % des femmes ont déclaré avoir un niveau élevé de soutien social comparativement à 86 % pour les hommes.

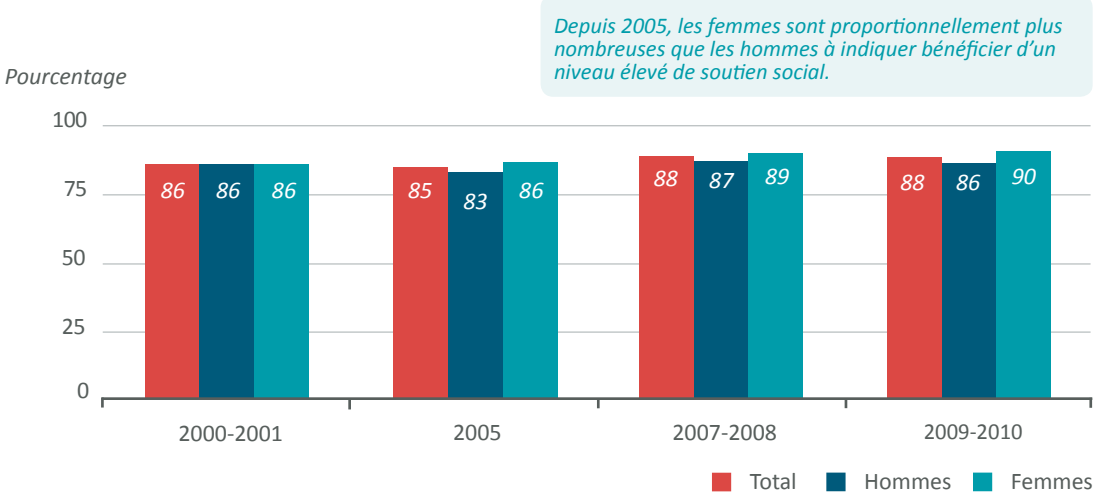
Depuis 2005, l'Outaouais présente la plus forte proportion de personnes ayant indiqué bénéficier d'un niveau élevé de soutien social, tandis que les proportions les moins élevées se trouvent dans le Bas-Saint-Laurent et dans la région de Montréal. En 2009-2010, ces proportions étaient estimées respectivement à 92 %, 83 % et 84 % alors que la moyenne québécoise était de 88 %.

Entre 2005 et 2009-2010, la proportion des personnes qui disent bénéficier d'un niveau élevé de soutien social a augmenté dans cinq régions sociosanitaires et est demeurée stable dans les autres régions. Les hausses les plus marquées ont été enregistrées dans les régions de la Capitale-Nationale (TCAM de 1,7 %), de la Mauricie-Centre-du-Québec (TCAM de 1,6 %), des Laurentides (TCAM de 1,5 %), de Lanaudière (TCAM de 1,3 %) et de Chaudière-Appalaches (TCAM de 1,1 %).

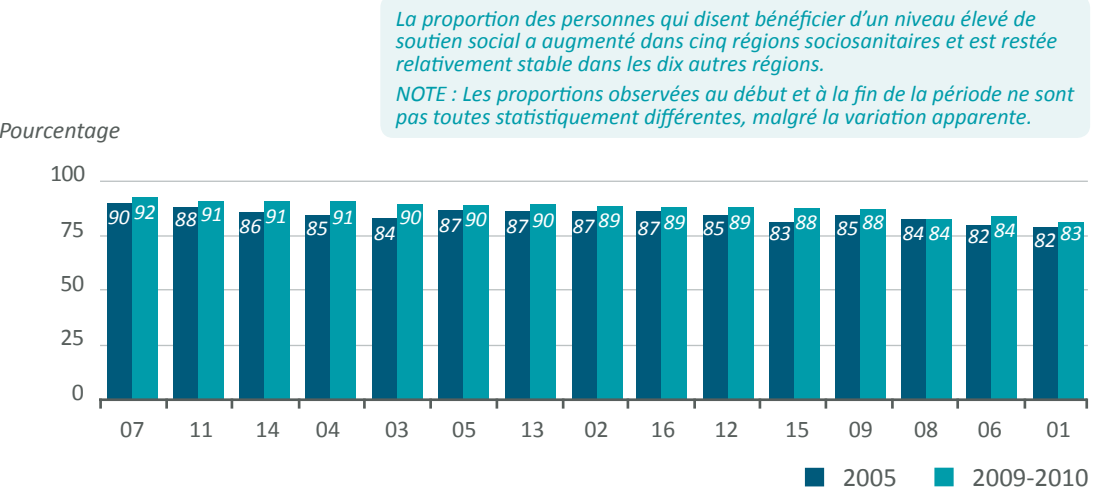
Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon l'âge



Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon le sexe



Proportion de la population ayant un niveau élevé de soutien social selon la région sociosanitaire



Régions sociosanitaires

- | | | |
|----------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 06 Montréal | 12 Chaudière-Appalaches |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | 07 Outaouais | 13 Laval |
| 03 Capitale-Nationale | 08 Abitibi-Témiscamingue | 14 Lanaudière |
| 04 Mauricie | 09 Côte-Nord | 15 Laurentides |
| 05 Estrie | 11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | 16 Montérégie |

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD), 2000-2001 à 2009-2010.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Participation civique

Au cœur d’une démarche de développement durable, la participation civique joue un rôle de mobilisation des citoyens autour d’un intérêt commun : vivre dans une société qui favorise leur engagement dans la communauté et la prise en considération de leurs préoccupations dans les décisions. Le fait de participer au sein de réseaux sociaux ou d’organisations structurées semble avoir des répercussions positives sur différentes dimensions de la santé physique, mentale et sociale en améliorant les conditions de vie et le développement des potentiels individuels et collectifs et en solidifiant le tissu social.

CS2- Temps consacré aux activités organisationnelles

De 2005 à 2010

=

Élément important du mieux-être des personnes, la participation à des activités organisationnelles solidifie le tissu social, améliore les conditions de vie et développe les potentiels individuels et collectifs. De plus, elle permet d'établir des liens de confiance et de réciprocité, deux éléments essentiels à la vitalité de la collectivité.

Cet indicateur nous renseigne sur le nombre d'heures consacrées en moyenne par une personne âgée de 15 ans ou plus, aux activités associatives, de même qu'à l'entraide et au bénévolat pendant une semaine. Les activités associatives correspondent aux activités réalisées par un membre ou un participant d'une organisation professionnelle, syndicale, politique ou communautaire; d'une organisation reliée à l'enfance, à la jeunesse ou à la famille, ou encore, d'une organisation à caractère fraternel ou social. L'entraide et le bénévolat comprennent les activités non rémunérées effectuées pour venir en aide à une organisation à but communautaire ou à une personne qui ne fait pas partie du ménage.

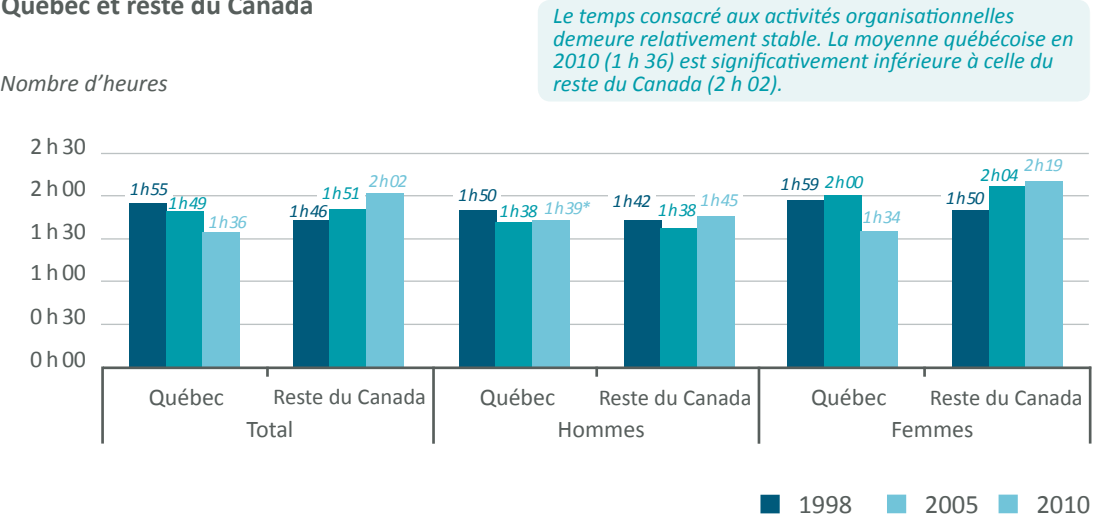
Le temps consacré aux activités organisationnelles est demeuré stable, tant pour les femmes que pour les hommes

	2005	2010	Variation	TCAM
Total	1 h 49	1 h 36	n. d.	n. d.
Hommes	1 h 38	1 h 39	n. d.	n. d.
Femmes	2 h 00	1 h 34	n. d.	n. d.
Disparité hommes-femmes	0 h 22	0 h 05	n. d.	n. d.

En 2010, la population québécoise consacrait, en moyenne, 1 h 36 par semaine aux activités organisationnelles, contre 1 h 49, en 2005. Toutefois, la variabilité des estimations, due aux erreurs d’échantillonnage de l’Enquête sociale générale de Statistique Canada, ne permet pas de conclure qu’il s’agit d’un changement significatif. Les données permettent cependant de dégager trois observations partielles :

- la participation aux activités associatives continue de diminuer de manière significative au Québec, comme c’est le cas ailleurs en Amérique du Nord, avec un taux de croissance annuel moyen inférieur à – 1 %;
- la moyenne québécoise en 2010 (1 h 36) est significativement inférieure à celle du reste du Canada (2 h 02), ce qui s’explique notamment par le fait que les Québécoises consacrent moins de temps aux activités organisationnelles que ne le font les femmes du reste du Canada;
- on ne détecte pas de différence significative entre les hommes et les femmes du Québec quant au temps consacré aux activités organisationnelles, en 2010, contrairement à ce qu’on observe dans le reste du Canada, où, depuis 2005, les femmes consacrent davantage de temps à ce type d’activité que ne le font les hommes.

Temps consacré aux activités organisationnelles, moyenne hebdomadaire selon le sexe, Québec et reste du Canada



Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* (ESG), fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD), 1998 à 2010, adapté par l’Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Données révisées.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence. Prochaine donnée : 2015.

Équité

L'équité et la solidarité sociales constituent un principe inscrit dans la Loi sur le développement durable. Celui-ci veille à ce que les actions de développement soient entreprises dans un souci d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelles ainsi que d'éthique et de solidarité sociales. Ainsi, il s'agit de veiller à satisfaire les besoins essentiels des citoyens en matière de logement, d'alimentation, de santé et d'éducation, en réduisant les inégalités entre les individus et dans le respect des cultures.

Les inégalités en matière de répartition de la richesse collective font obstacle à l'accroissement généralisé du niveau de vie parce qu'elles restreignent les possibilités d'accès aux biens et services. La diminution des écarts de revenu contribue à la baisse des externalités sociales négatives comme la criminalité, la pauvreté et l'exclusion sociale découlant d'une distribution inégale de la richesse. Elle permet également à l'État de consacrer davantage de ressources aux autres dimensions du développement.

CS3- Répartition du revenu	De 2006 à 2011	=
----------------------------	----------------	---

Parmi les outils de mesures de répartition des revenus, il y a le coefficient de Gini et la répartition par quintile. Le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalité du revenu. Il varie entre 0 et 1 mais il peut être exprimé en pourcentages pour en faciliter la présentation. Une valeur de 0 indique que le revenu disponible est également divisé entre tous les ménages, ceux-ci recevant exactement le même revenu. À l'autre extrême, une valeur de 1 (100 %) dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle un seul ménage possède l'ensemble des revenus disponibles de l'économie. Une baisse du coefficient de Gini indique une diminution des inégalités. Inversement, une augmentation reflète une hausse des inégalités. Il est important de distinguer *inégalité de la répartition du revenu* et *pauvreté*. En effet, certains pays, où presque toute la population est défavorisée sur le plan matériel, peuvent présenter une répartition égalitaire du revenu.

Il est également possible de représenter la répartition du revenu par « quintile ». Pour ce faire, les ménages sont classés en fonction de leur niveau de revenu. De cette manière, on obtient le pourcentage du revenu détenu par chaque tranche de 20 % (quintile) de la population par rapport à la somme des revenus disponibles de tous les ménages.

Le revenu considéré pour le calcul de cet indicateur correspond à la somme des revenus du marché et des revenus de transfert, moins les impôts. Les revenus du marché comprennent surtout les revenus de travail, les revenus de placement et les prestations de retraite privées. Les revenus de transfert comprennent les paiements aux individus provenant des administrations fédérale

et provinciales les prestations d'assurance emploi, les crédits pour la TPS, les prestations fiscales pour enfants, les pensions de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale, les crédits d'impôt remboursables et le paiement de Soutien aux enfants.

La répartition du revenu est demeurée stable, tant pour les femmes que pour les hommes				
Coefficient de Gini	2006	2011	Variation	TCAM
Total	36,0 %	36,4 %	n. d.	n. d.
Hommes	34,2 %	35,3 %	n. d.	n. d.
Femmes	37,0 %	37,0 %	n. d.	n. d.
Disparité hommes-femmes	2,8 pts de %	1,7 pt de %	n. d.	n. d.

À 36,4 %, en 2011, le coefficient de Gini n'est pas statistiquement différent de ce qu'il était en 2006 et en 2001. Toutefois, il a augmenté depuis 1996 où il était à 35,1 %, reflétant une hausse de l'inégalité de la répartition du revenu. L'inégalité la plus forte a été enregistrée en 2005 lorsque le coefficient de Gini a atteint 37,1 %.

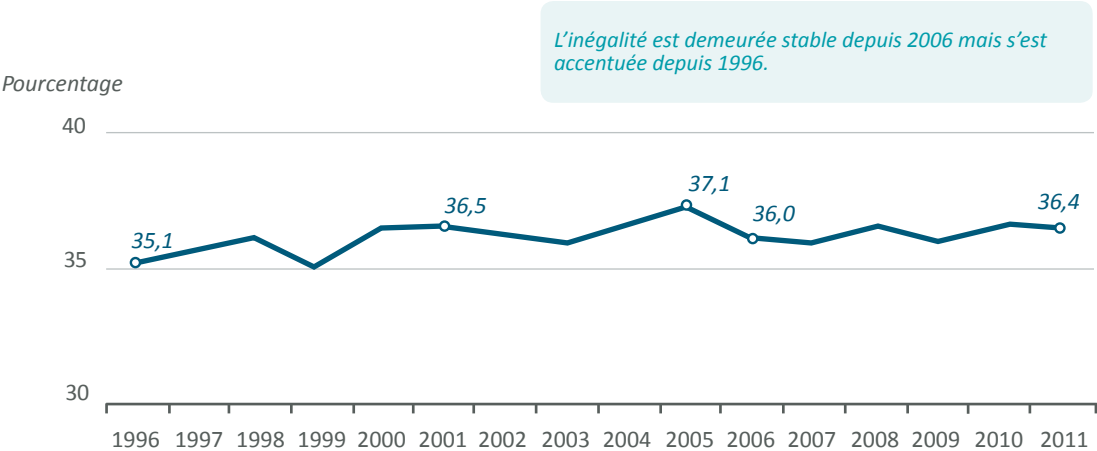
Par ailleurs, la répartition du revenu par quintile montre que le cinquième des ménages ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) détient 42,1 % du revenu de l'ensemble des ménages en 2011. En contrepartie, le quintile le plus pauvre gagne seulement 5,7 % du total des revenus. Les parts des revenus des autres quintiles s'élèvent respectivement à 11,5 %, 16,8 % et 24,0 %.

Ces proportions restent stables depuis 2001. Par contre, par rapport à 1996, la part du quintile supérieur a augmenté de 1,4 point de pourcentage, entraînant une diminution de 0,6 point de pourcentage de la part des ménages des troisième et quatrième quintiles. Ces changements se traduisent par une hausse de l'inégalité dans la répartition du revenu.

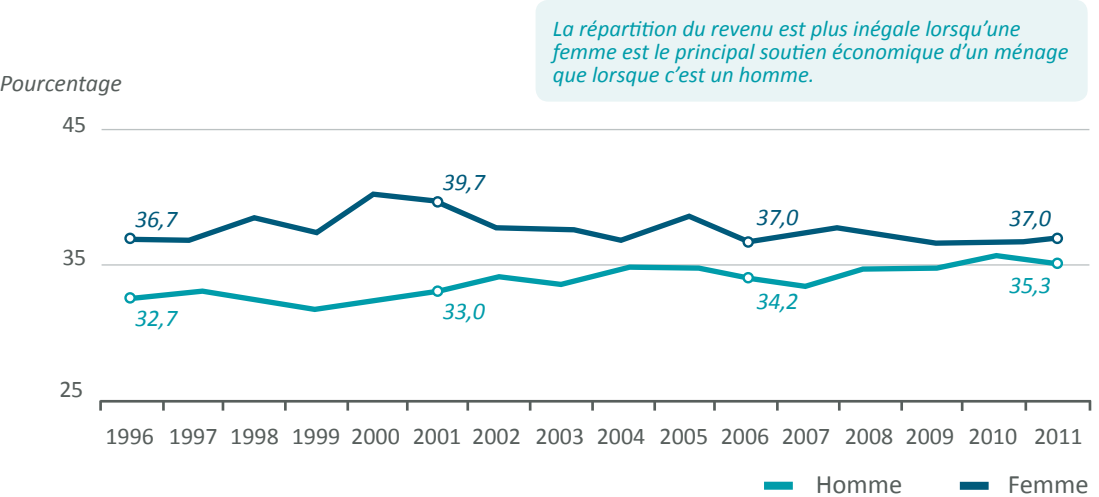
En moyenne sur la période 1996-2011, la répartition du revenu est plus inégale lorsqu'une femme est le principal soutien économique d'un ménage que lorsque c'est un homme. En 2011, le coefficient de Gini s'élève à 37,0 % chez les femmes et à 35,3 % chez les hommes et ces niveaux se maintiennent depuis 2006. Par contre, depuis 1996 l'inégalité s'est accentuée dans le cas des hommes, le coefficient de Gini ayant augmenté de 2,6 points de pourcentage, alors qu'elle est demeurée relativement stable chez les femmes.

L'inégalité dans la répartition du revenu est plus faible chez les ménages composés de deux personnes et plus que chez les personnes seules. En 2011, le coefficient de Gini s'élève à 30,2 % dans le premier cas et à 34,3 % dans le deuxième. Ces niveaux se maintiennent depuis 1996.

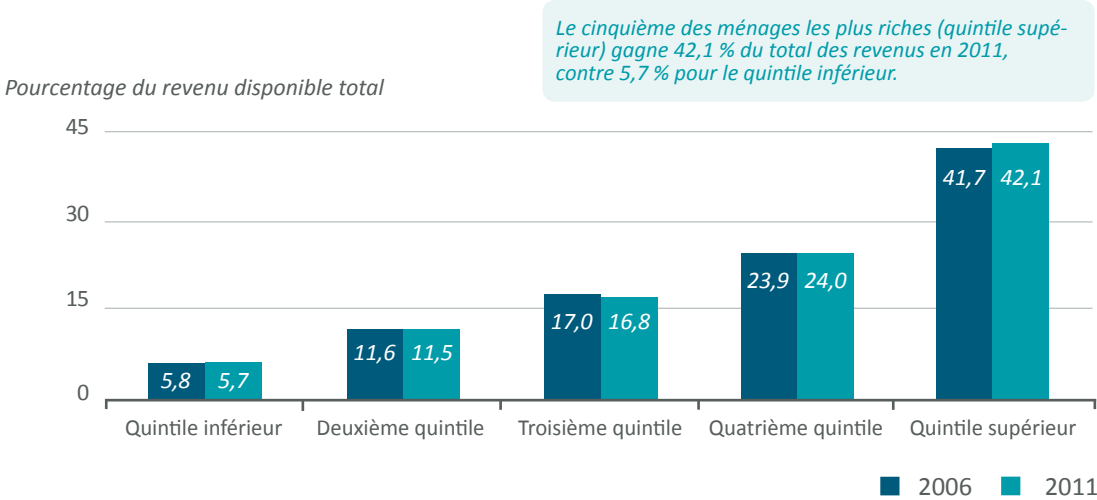
Coefficient de Gini



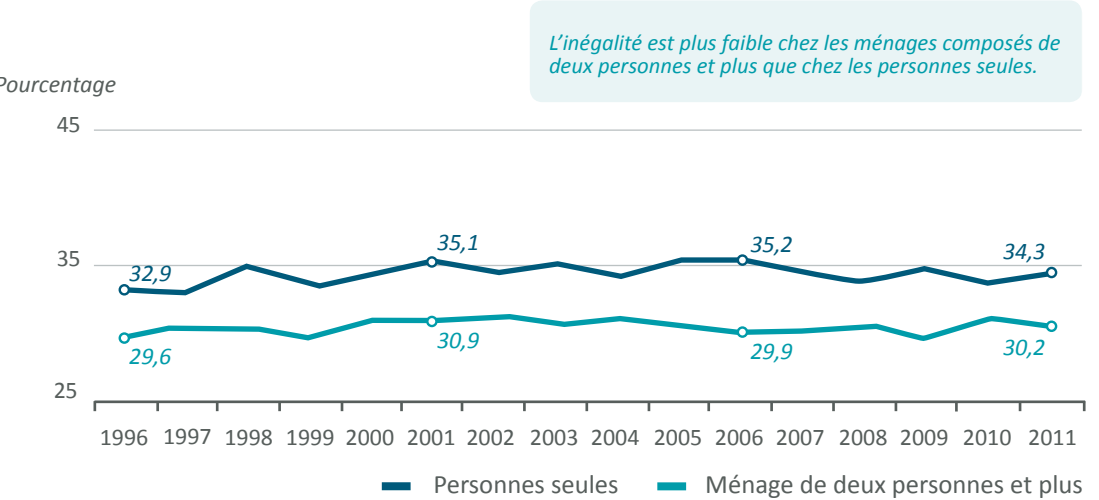
Coefficient de Gini selon le sexe du principal soutien économique



Répartition du revenu par quintile



Coefficient de Gini selon la composition du ménage



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Fichier maître, 1996 à 2011, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

CS4- Revenu familial excédentaire

De 2006 à 2011

↓

Le revenu familial excédentaire est utilisé pour apprécier la prévalence de la pauvreté. Il permet notamment de suivre les progrès réalisés en faveur d’une plus grande équité en mettant en relief les inégalités entre les familles les plus démunies et les mieux nanties, de même que le rythme auquel s’améliore leur niveau de vie, selon la position qu’elles occupent dans l’échelle du revenu.

Cet indicateur représente la moyenne des écarts entre le revenu familial après impôt et dépenses non reliées à la consommation (soins de santé non assurés, frais de garde non remboursés, etc.) et le seuil de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC). Ce seuil équivaut au coût d’un panier de biens et de services de base (nourriture, habillement, transport, logement, meubles, téléphone, divertissements, etc.) pour combler les besoins de subsistance et d’intégration sociale des personnes. La valeur du seuil de faible revenu selon la MPC varie en fonction du lieu de résidence. En 2011, elle se situait entre 15 454 \$ et 16 573 \$ pour une personne seule.

Afin de permettre la comparabilité de ces écarts, les revenus et les seuils sont ajustés selon une échelle d’équivalence pour tenir compte de la taille de la famille. L’indicateur est présenté par quintile de revenu familial disponible ajusté à l’échelle d’une personne seule. Le quintile inférieur est constitué des 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles, le deuxième quintile regroupe les 20 % ayant les revenus immédiatement supérieurs et ainsi de suite jusqu’au quintile supérieur.

Le revenu familial excédentaire des deux quintiles inférieurs a diminué pendant que celui des trois autres quintiles est demeuré stable.

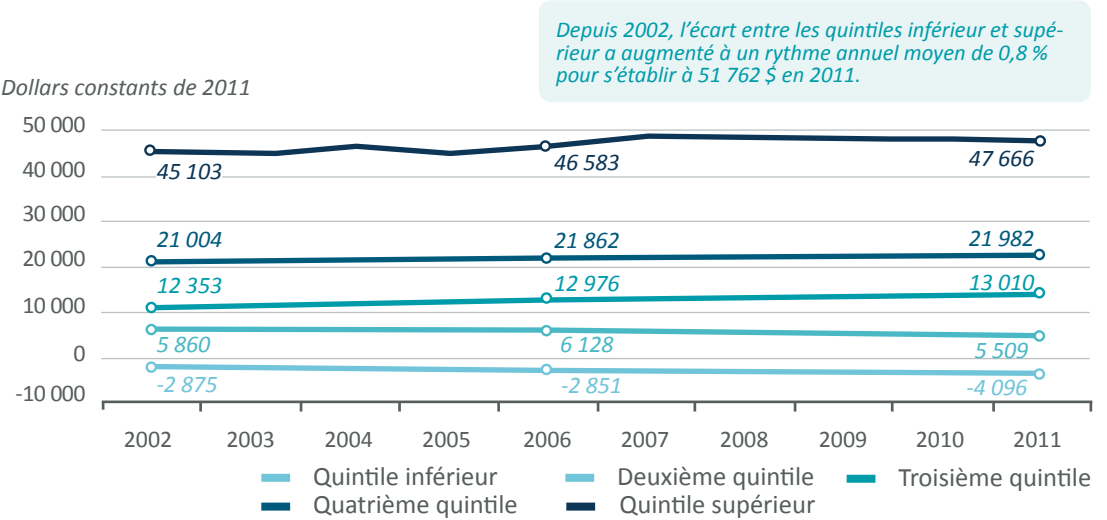
	2006	2011	Variation	TCAM
en \$ de 2011				
Quintile inférieur	- 2 851	- 4 096	- 1 245	- 7,5 %.
Deuxième quintile	+ 6 128	+ 5 509	- 619	- 2,1 %
Troisième quintile	+ 12 976	+ 13 010	n. d.	n. d.
Quatrième quintile	+ 21 862	+ 21 982	n. d.	n. d.
Quintile supérieur	+ 46 583	+ 47 666	n. d.	n. d.

En 2011, le revenu familial excédentaire ajusté pour une personne seule varie de - 4 096 \$ pour les personnes les plus pauvres à 47 666 \$ pour les plus fortunées. Depuis 2006, le déficit du revenu familial du quintile inférieur a augmenté de 43,7 %, passant de 2 851 \$ à 4 096 \$ et l’excédent du deuxième quintile a diminué de 10,1 %, passant de 6 128 \$ à 5 509 \$, alors que celui des trois autres quintiles a augmenté de manière non significative.

Depuis 2002, l’écart entre les quintiles inférieur et supérieur a augmenté pour s’établir à 51 762 \$ en 2011.

Pour une famille de deux adultes et de deux enfants, le déficit du revenu familial du quintile inférieur est de 8 192 \$ et les revenus familiaux excédentaires des autres quintiles sont respectivement de 11 018 \$, de 26 020 \$, de 43 964 \$ et de 95 332 \$ (données non présentées).

Revenu familial excédentaire selon le quintile de revenu



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), Fichier maître, 2002 à 2011, adapté par l’Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Développement culturel

La culture et ses différents modes d'expression constituent une composante forte du capital social. Parce qu'elle est une assise vitale pour le développement de facteurs identitaires forts et le maintien du tissu social, la culture constitue un héritage à transmettre aux générations futures. Les institutions des secteurs de la culture et des communications jouent un rôle de revitalisation communautaire majeur en favorisant l'intégration des différents groupes et en permettant l'établissement d'un milieu de vie propice au mieux-être des individus et de la collectivité. Elles contribuent significativement à l'accroissement durable de la qualité de vie ainsi qu'au développement économique.

CS5-Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie	De 2006 à 2013	≈
---	----------------	---

Cet indicateur mesure l'importance relative des secteurs de la culture et des communications dans l'ensemble de l'économie québécoise et correspond au rapport entre le PIB de ces secteurs et le PIB du Québec. Il permet d'apprécier la vitalité culturelle du Québec et de la situer par rapport au dynamisme de l'ensemble de l'économie québécoise.

Le PIB des secteurs de la culture et des communications est constitué de la somme du PIB de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle et du PIB du secteur des arts, des spectacles et des loisirs. Le PIB représente la valeur totale des biens et des services produits sur un territoire donné, par une ou plusieurs industries, durant une période d'un an.

La part de la culture et des communications dans l'économie du Québec a légèrement diminué, mais le PIB de ces secteurs a augmenté.				
	2006	2013	Variation	TCAM
En % du PIB du Québec	4,41 %	4,20 %	- 0,21 pt de %	- 0,7 %
Total (M\$ de 2007)	12 352	12 891	+ 539	+ 0,6 %
Par habitant (\$ de 2007)	1 618	1 581	- 38	- 0,3 %

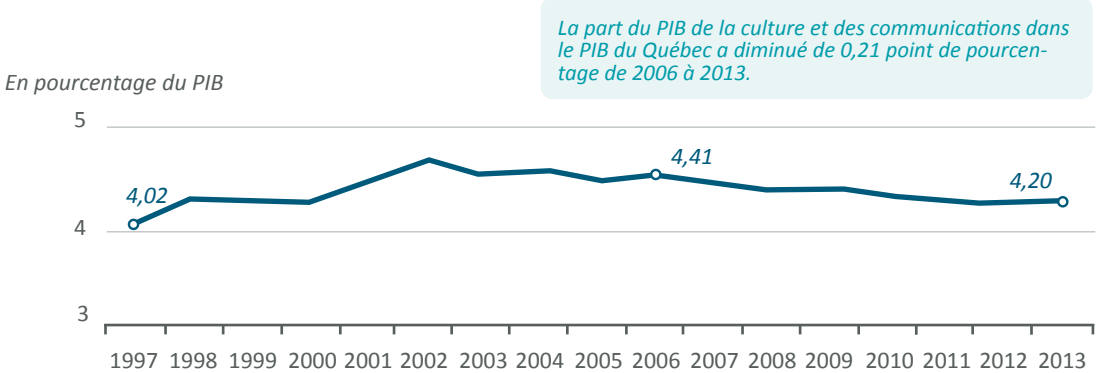
En 2013, le PIB de la culture et des communications représente 4,20 % du PIB du Québec, soit 0,21 point de pourcentage de moins qu'en 2006. Il a toutefois augmenté à un rythme annuel moyen de 0,6 % par année passant de 12 352 M\$ à 12 891 M\$. La baisse de sa part dans l'ensemble de l'économie s'explique par une augmentation plus rapide du PIB du Québec. Cette évolution s'inscrit dans la tendance baissière qui a débuté en 2002, après une période de croissance.

Le PIB culturel par habitant a également diminué, passant de 1 618 \$ à 1 581 \$ en raison de l'augmentation plus rapide de la population. Cette évolution se situe à l'opposé de celle observée entre 1997 et 2006, alors qu'il avait augmenté de 410 \$.

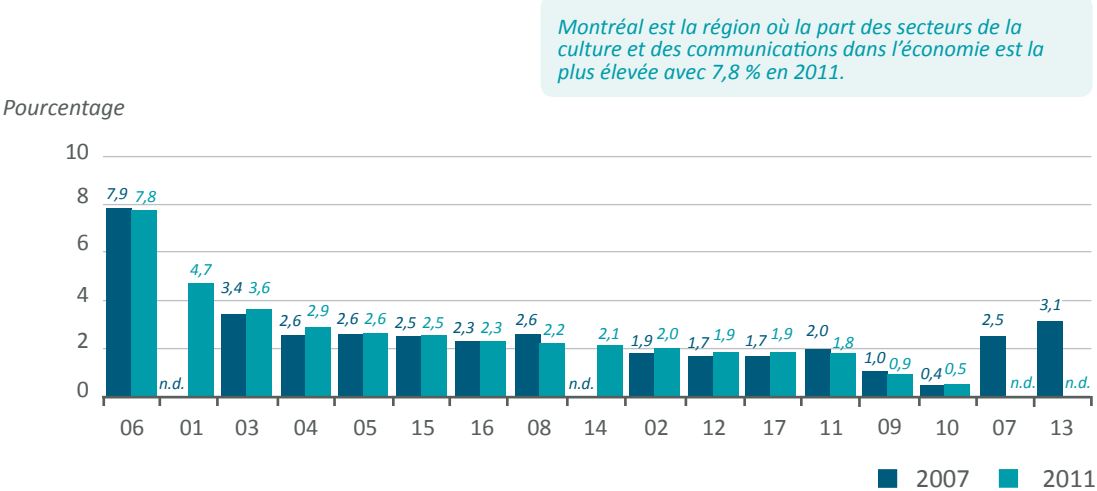
La production de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle constitue 78,7 % du PIB de la culture et des communications en 2013. Le PIB de ces industries a augmenté de 573 M\$ de 2006 à 2013 soit davantage que l'ensemble du PIB culturel (539 M\$), alors que le PIB du secteur des arts, des spectacles et des loisirs a diminué de 34 M\$ pendant cette période.

En 2011, Montréal est la région où la part du PIB exprimé en dollars courants des secteurs de la culture et des communications dans l'économie est la plus élevée avec 7,8 %, alors que les parts les plus faibles se trouvent dans les régions de la Côte-Nord (0,9 %) et du Nord-du-Québec (0,5 %). La Mauricie est la région qui a le plus progressé entre 2007 et 2011, gagnant 0,3 point de pourcentage.

Part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications



Part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications selon la région administrative



Régions administratives

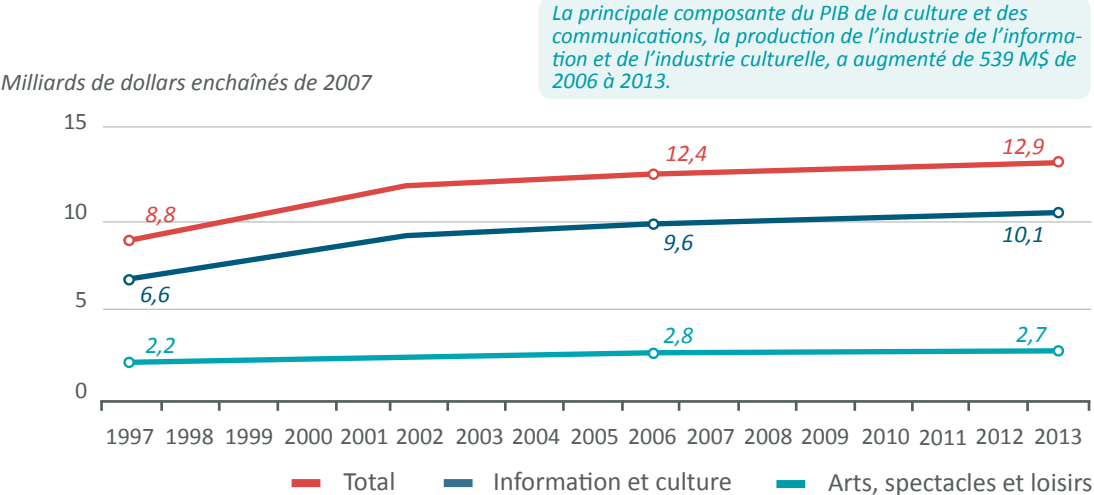
01 Bas-Saint-Laurent
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
03 Capitale-Nationale
04 Mauricie
05 Estrie
06 Montréal

07 Outaouais
08 Abitibi-Témiscamingue
09 Côte-Nord
10 Nord-du-Québec
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
12 Chaudière-Appalaches

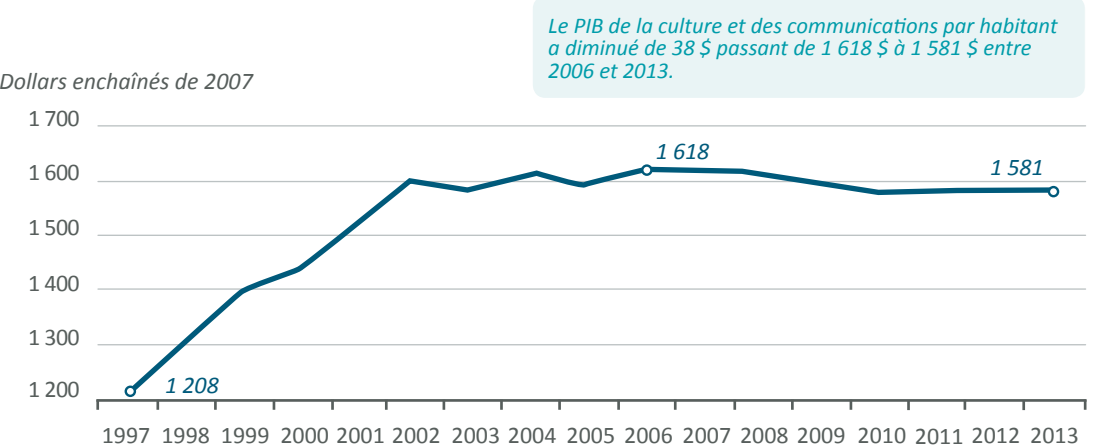
13 Laval
14 Lanaudière
15 Laurentides
16 Montérégie
17 Centre-du-Québec

Source : Statistique Canada (SC), Produit intérieur brut par industrie – Provinces et territoires (annuelle), 1997 à 2012, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications selon l'industrie



Part relative du PIB des secteurs de la culture et des communications par habitant



CAPITAL PRODUIT

Le capital produit est formé des éléments d'actifs utilisés dans les processus de production et qui ont une durée de vie supérieure à un an. Certains sont tangibles (machinerie, bâtiments, infrastructures, etc.) et d'autres sont intangibles (logiciels, œuvres artistiques, RD, etc.). Il inclut également les inventaires et les objets de valeur (bijoux, antiquités, etc.)⁹.

Vue d'ensemble des principaux changements

Capital produit		
Dimension du capital	Tendance	Indicateur de développement durable
Infrastructures et machinerie	↑	Stock net de capital fixe
	↑	Stock net de capital fixe en transport collectif
Immeubles	↑	Valeur foncière du parc immobilier

De 2006 à 2013, le stock net de capital fixe par habitant a augmenté de 7,7 % et les deux composantes qui l'ont fait augmenter sont les travaux de génie et les produits de propriété intellectuelle.

Le stock net de capital fixe en transport collectif a augmenté, tant par habitant qu'en valeur totale des actifs. Cette hausse est notamment attribuable aux travaux de prolongation du métro à Laval et aux efforts consentis en vertu de la Politique québécoise du transport collectif.

La valeur foncière du parc immobilier par habitant a augmenté, la plus forte hausse étant enregistrée par le secteur résidentiel.

9 Ces composantes du capital produit ne font pas l'objet d'un suivi.

Infrastructures et machinerie

Les infrastructures et la machinerie contribuent au maintien du dynamisme économique d'un pays en fournissant notamment la capacité matérielle de produire les biens et les services destinés à combler les besoins de ses citoyens. Par ailleurs, les travaux de génie sont particulièrement déterminants pour l'essor social, culturel et économique des communautés en permettant la mobilité des personnes de même qu'en stimulant les échanges et les mouvements de capitaux. Dans une perspective de développement durable, il convient de s'assurer de la disponibilité d'un stock de capital fixe en quantité suffisante pour répondre aux besoins des générations futures, notamment en termes de capacité de production.

CP1- Stock net de capital fixe

De 2006 à 2013

↑

Le stock net de capital fixe par habitant représente la valeur nette des infrastructures (bâtiments non résidentiels et travaux de génie), de la machinerie (machines et outillage) et des produits de propriété intellectuelle, utilisés dans le processus de production, divisée par la population totale estimée au premier juillet de chaque année. Il est constitué d'actifs corporels et incorporels reproductibles qui servent de facteurs de production en combinaison avec d'autres facteurs tels que le travail, l'énergie et d'autres ressources naturelles.

Les bâtiments non résidentiels incluent les constructions permanentes, les abris mobiles ou temporaires et les annexes avec usages autres que résidentiels ainsi que tout élément faisant partie intégrante de leur structure et servant, par exemple, à la plomberie, aux installations électriques, à la climatisation ou aux ascenseurs. Les travaux de génie comprennent les structures autoportantes comme l'éclairage et les signaux lumineux, les ponts, les routes, les aqueducs, les systèmes d'égouts, les barrages, les chemins de fer et les pipelines. Les machines et l'outillage incluent les automobiles, les fournitures de bureau et les génératrices. Les produits de propriété intellectuelle comprennent les logiciels, l'exploration minière et la recherche-développement.

Le rythme de croissance de la valeur du stock net de capital fixe par habitant est près de deux fois moins élevé que celui de sa valeur totale.

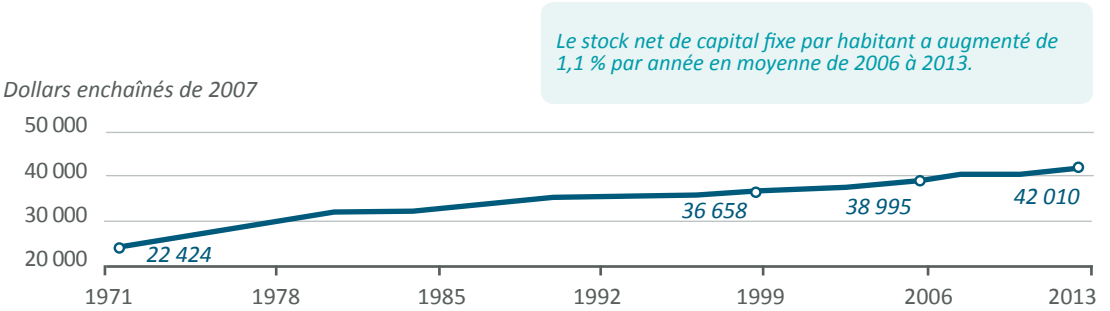
	2006	2013	Variation	TCAM
Total (G\$ enchaînés de 2007)	297,6	342,6	+ 45 %	+ 2,0 %
Par habitant (\$ enchaînés de 2007)	38 995	42 010	+ 3 015	+ 1,1%

De 2006 à 2013, le stock net de capital fixe a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,0 % passant de 297,6 G\$ à 342,6 G\$ (en dollars enchaînés de 2007). Toutefois, sa valeur par habitant a crû plus lentement (1,1 %) en raison d'un taux de croissance de la population plus faible.

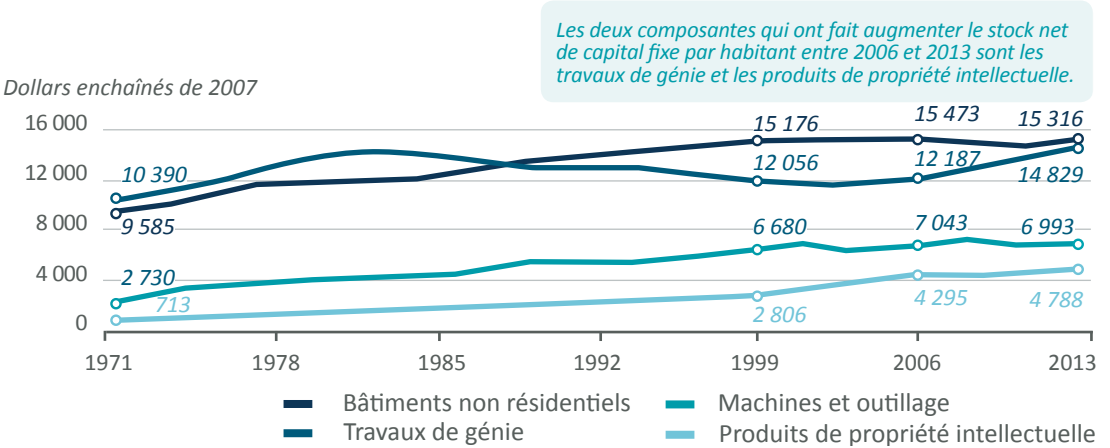
Elle est passée de 38 995 \$ à 42 010 \$ pendant cette période. Cette évolution s'inscrit dans une tendance d'augmentation continue depuis 1971. Celle-ci a été particulièrement marquée entre 1971 et 1981 avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 3,9 % et de 3,2 %.

Les deux composantes qui ont fait augmenter la valeur totale par habitant du stock net de capital fixe entre 2006 et 2013 sont les travaux de génie et les produits de propriété intellectuelle. Le premier a augmenté à un rythme annuel moyen de 2,8 % passant de 12 187 \$ à 14 829 \$ et le second de 1,6 % passant de 4 295 \$ à 4 788 \$. Les deux autres composantes ont crû plus lentement que la population, de sorte que la valeur par habitant des bâtiments non résidentiels et celle des machines et outillage a légèrement diminué (- 0,1 % par année en moyenne).

Stock net de capital fixe par habitant



Stock net de capital fixe par habitant selon les composantes



Source : Statistique Canada (SC), Flux et stocks de capital fixe, 1971 à 2013, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Amortissement géométrique.

CP2- Stock net de capital fixe en transport collectif

De 2006 à 2013

↑

La valeur nette par habitant des infrastructures et de la machinerie servant au transport collectif terrestre reflète les efforts pour maintenir, améliorer ou développer l’offre pour un mode de déplacement ayant un impact moindre que le transport individuel sur l’environnement et la santé ainsi qu’une incidence positive sur l’accessibilité aux services publics et aux lieux de travail.

D’une façon générale, une hausse du stock net de capital fixe en transport collectif vise à combler des besoins généraux ou particuliers en matière de mobilité et d’accès aux services. Elle contribue ainsi à améliorer la qualité de vie d’un grand nombre de personnes en leur permettant de se déplacer plus facilement pour aller travailler, s’instruire, obtenir des soins de santé, participer à des activités de loisir, etc.

De plus, en favorisant la diminution du nombre de voitures sur les routes, le transport collectif permet notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre et le nombre d’accidents de la circulation, ce qui peut exercer un effet positif sur la santé de la population.

Cet indicateur rend compte de la valeur nette de l’ensemble des actifs (bâtiments, travaux de génie, machines et outillage) utilisés par l’industrie du transport en commun et transport terrestre de voyageurs (SCIAN 485), à laquelle est ajoutée la valeur nette de certains actifs liés au transport en commun des administrations publiques. Ce secteur d’activité comprend les services urbains de transport en commun, les services de transport interurbain et rural par autocar, les services de taxi et de limousine, le transport scolaire et le transport d’employés par autobus, les services d’autobus nolisés ainsi que les autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs.

La valeur par habitant du stock net de capital fixe en transport collectif s’est accrue presque au même rythme que sa valeur totale.

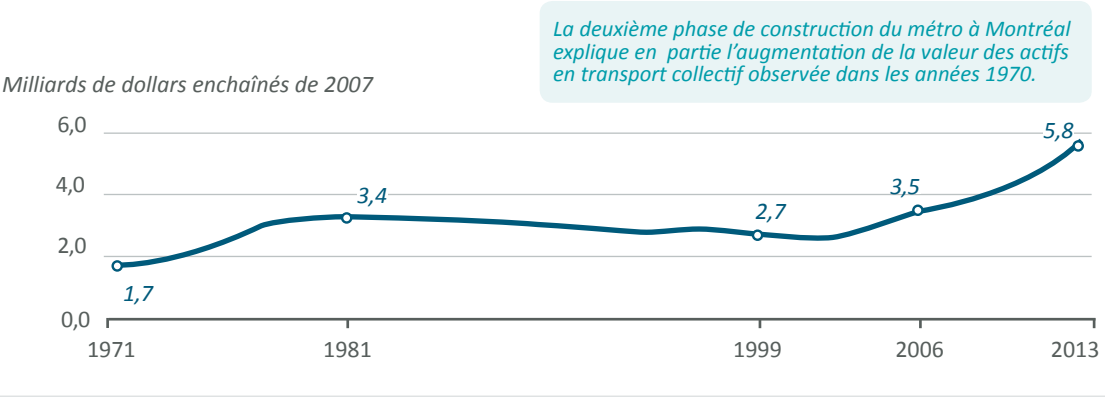
	2006	2013	Variation	TCAM
Total (G\$ enchaînés de 2007)	3,5	5,8	+ 2,3%	+ 7,5 %
Par habitant (\$ enchaînés de 2007)	458	712	+ 254	+ 6,5 %

En 2013, la valeur totale du stock net de capital fixe en transport collectif atteint un sommet historique de 5,8 G\$ (en dollars enchaînés de 2007), soit 712 \$ par habitant. Ces augmentations représentent des taux de croissance annuels moyens respectifs de 7,5 % et 6,5 % par rapport à 2006.

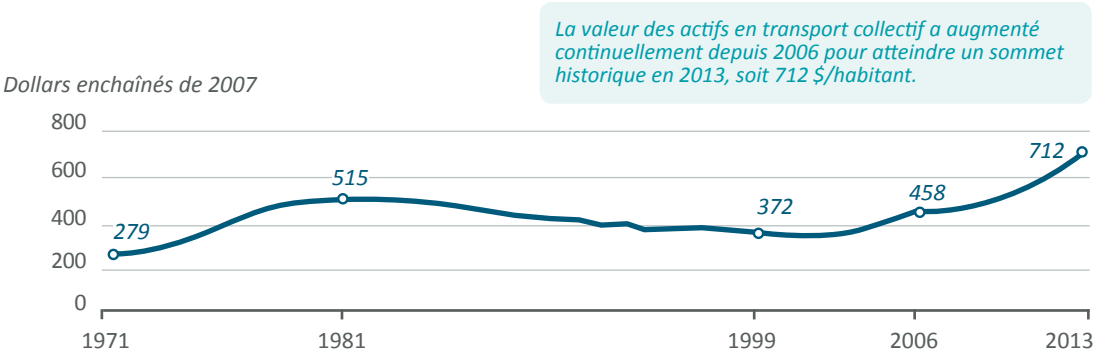
De 1971 à 1981, sa valeur par habitant s’est accrue à un rythme presque similaire (TCAM de 6,3 %) pour s’élever à 515 \$. Cette croissance est notamment due à la deuxième phase de construction du métro à Montréal. Par la suite, elle a baissé jusqu’à 352 \$ en 2001. Depuis 2002, la valeur des actifs en transport collectif ne cesse d’augmenter, principalement en raison des travaux de prolongation du métro à Laval et aux efforts consentis en vertu de la Politique québécoise du transport collectif.

Étant donné la croissance continue et relativement stable de la population, les variations de l’indicateur par habitant sont surtout attribuables aux variations de la valeur du stock net de capital fixe en transport collectif qu’à celles de la population.

Stock net de capital fixe en transport collectif



Stock net de capital fixe en transport collectif par habitant



Source : Statistique Canada (SC), Flux et stocks de capital fixe, 1971 à 2013, adapté par l’Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Amortissement linéaire.

Immeubles

Le marché immobilier joue un rôle central dans le fonctionnement de l'économie. Or, la valeur foncière du parc immobilier subit l'influence de facteurs comme le dynamisme et la conjoncture économiques, la diversité et la qualité des services de proximité, l'environnement naturel et social et le niveau de vie des résidents. Parce qu'elle internalise ces externalités, la valeur foncière du parc immobilier contribue à rendre compte de la force d'attraction d'un territoire donné. Son suivi régulier permet d'apprécier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier et d'amorcer une réflexion sur les principaux enjeux de son développement.

CP3- Valeur foncière du parc immobilier

De 2006 à 2013

↑

La valeur foncière du parc immobilier correspond à la valeur des bâtiments et des terrains inscrite aux rôles d'évaluation foncière, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, multipliée par un facteur comparatif propre à chaque rôle et approuvé annuellement par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), afin de rendre comparables les évaluations municipales. La valeur foncière par habitant est obtenue en divisant la valeur totale par la population.

NOTE : Les villages nordiques, cris et naskapis de même que les réserves et les établissements indiens n'étant pas assujettis à La Loi sur la fiscalité municipale, ils ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

La valeur foncière du parc immobilier par habitant a augmenté, la plus forte hausse étant enregistrée par le secteur résidentiel.

	2006	2012	Variation	TCAM
	en dollars courants par habitant			
Total	74 039	116 332	+ 42 293	+ 6,7 %
Secteur résidentiel	48 424	82 556	+ 34 131	+ 7,9 %
Autres catégories d'immeubles	25 614	33 776	+ 8 162	+ 4,0 %
- Services	8 862	11 113	+ 2 270	+ 3,3 %
- Commerciale	4 674	7 161	+ 2 487	+ 6,3 %
- Immeubles non exploités et étendues d'eau	2 497	3 889	+ 1 402	+ 6,6 %
- Prod.et extraction de richesses naturelles	2 707	3 744	+ 1 307	+ 4,7 %
- Industries manufacturière	2 985	2 830	- 155	- 0,8 %
- Culturelle, récréative et de loisir	1 883	2 635	+ 752	+ 4,9 %
-Transport, communication et services publics	2 007	2 375	+ 368	+ 2,4 %

La valeur foncière du parc immobilier par habitant a augmenté de 57,1 % de 2006 à 2013, passant de 74 039 \$ à 116 332 \$. Le secteur résidentiel a connu la plus forte croissance avec un taux de croissance annuel moyen de 7,9 %. Cette évolution s'inscrit dans une tendance haussière continue depuis 1999 et qui est particulièrement marquée à partir de 2004. Globalement, la valeur des autres catégories d'immeubles s'est appréciée à un rythme annuel moyen de 4 %. Tous les secteurs d'activité ont enregistré une croissance de la valeur foncière de leur parc immobilier, à l'exception des industries manufacturières dont la valeur a décru de 0,8 % par année en moyenne depuis 2006.

En 2013, 71,0 % de la valeur foncière du parc immobilier est attribuable au secteur résidentiel alors que le reste se répartit parmi sept autres catégories classées selon le type d'utilisation : services (9,6 %), commerciale (6,2 %), immeubles non exploités et étendues d'eau (3,4 %), production et extraction de richesses naturelles (3,2 %), industries manufacturières (2,4 %), culturelle, récréative et de loisir (2,3 %), transport, communication et services publics (2,0 %).

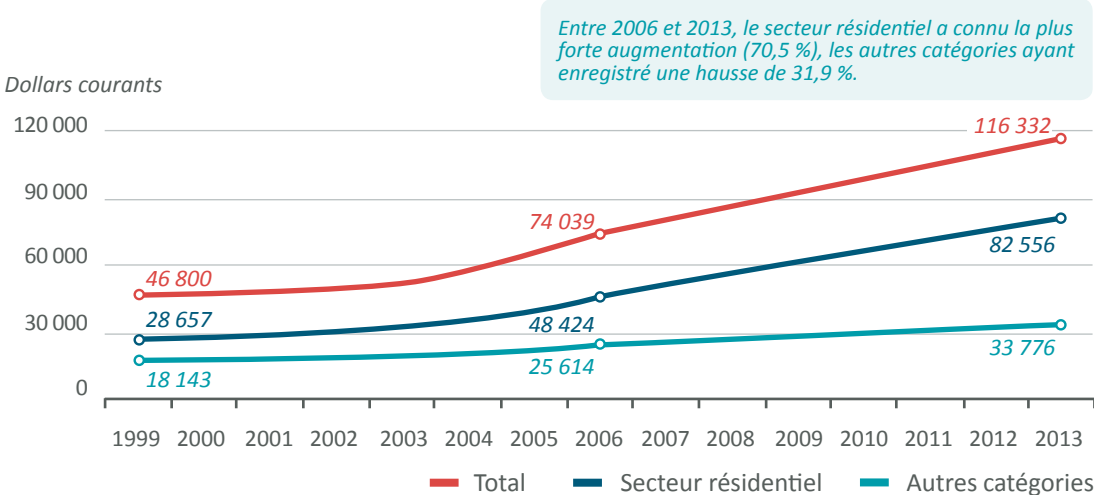
À l'échelle régionale, à l'exception des régions de Montréal et du Nord-du-Québec, la valeur foncière du parc immobilier par habitant a augmenté de plus de 50 % dans toutes les régions administratives entre 2006 et 2013.

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se démarque avec un taux de croissance annuel moyen de 9,1 %. La Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches et le Bas-Saint-Laurent suivent dans l'ordre avec des TCAM allant de 8,5 % à 8,1 %. À l'autre extrémité, le Nord-du-Québec et Montréal affichent les plus faibles TCAM, respectivement 4,4 % et 5,5 %.

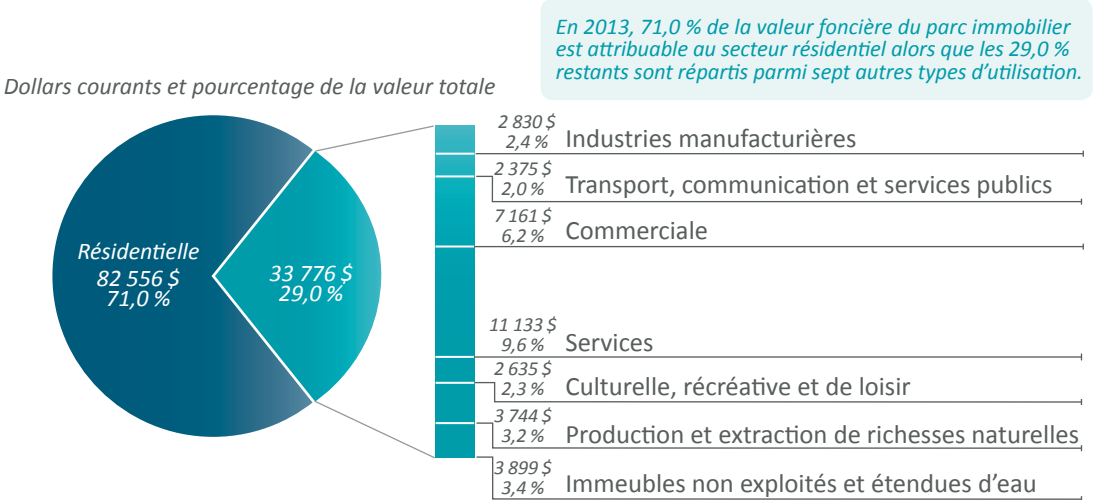
Cependant, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demeure la région dont la valeur foncière par habitant est la plus faible (71 168 \$ en 2013) alors que le Nord-du-Québec et Montréal se situent à l'opposé avec des valeurs foncières par habitant de 162 358 \$ et de 143 113 \$. Les résultats enregistrés dans le Nord-du-Québec s'expliquent notamment par l'importance qu'y occupent les catégories « Immeubles non exploités et étendues d'eau », « Production et extraction de richesses naturelles » et « Transport, communication et services publics », dont la valeur très élevée est répartie sur une faible population.

En valeur absolue, la région de la Capitale-Nationale a connu la plus forte hausse avec un gain de 47 625 \$ par habitant et celle du Centre-du-Québec, la plus faible (30 379 \$).

Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la catégorie d'immeuble



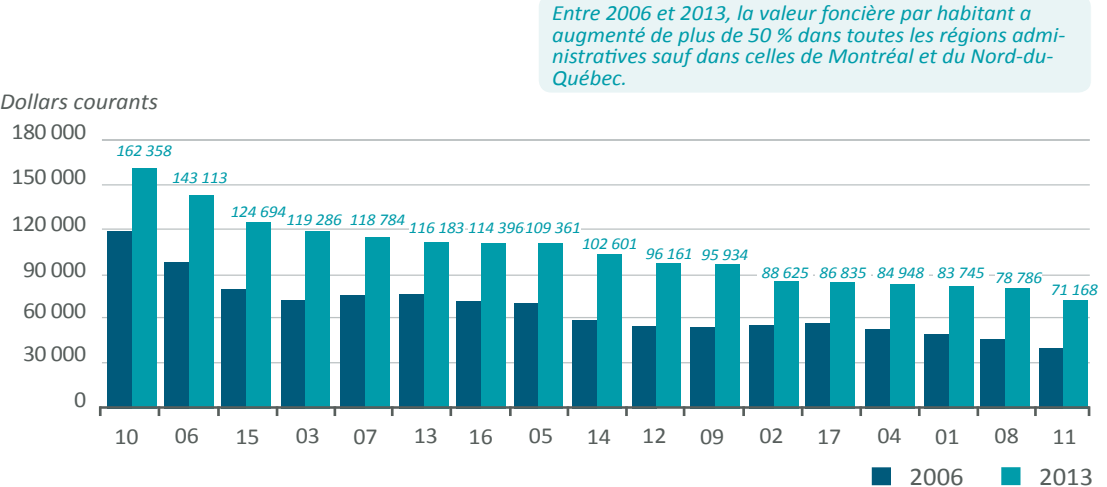
Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon l'utilisation, 2013



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Évaluation foncière des municipalités du Québec. Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Valeur foncière du parc immobilier par habitant selon la région administrative



Régions administratives

01 Bas-Saint-Laurent
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
03 Capitale-Nationale
04 Mauricie
05 Estrie
06 Montréal

07 Outaouais
08 Abitibi-Témiscamingue
09 Côte-Nord
10 Nord-du-Québec
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12 Chaudière-Appalaches

13 Laval
14 Lanaudière
15 Laurentides
16 Montérégie
17 Centre-du-Québec

CAPITAL FINANCIER

Le capital financier est composé de la monnaie, des dépôts bancaires, actions, obligations, produits dérivés, comptes clients, caisses de retraite et réserves pour les assurances.

Le capital financier joue un rôle clé dans l'économie en rendant possible l'échange et l'acquisition des autres formes de capital (humain, social, produit, naturel). Si le capital financier n'a pas de valeur en soi, comme c'est le cas des autres formes de capital, il est représentatif de la richesse créée par ces dernières. Dans une perspective de développement durable, sa croissance ne doit pas se faire au détriment de l'équilibre social et environnemental.

Vue d'ensemble des principaux changements

CAPITAL financier		
Dimension du capital	Tendance	Indicateur de développement durable
Actif des ménages	↑	Avoirs nets des ménages
Actifs du gouvernement québécois	↑	Actifs financiers du gouvernement québécois

La valeur de l'avoir net moyen et médian des ménages a considérablement augmenté entre 2005 et 2012. Il n'est pas possible de brosser un portrait plus précis en raison de la non-disponibilité des données par quintile, par tranche de revenu et par groupe d'âge pour l'année 2012.

Les actifs financiers du gouvernement ont enregistré en moyenne une hausse annuelle de leur valeur de 8,1 % entre 2010 et 2013. Ils sont ainsi passés de 49,1 milliards de dollars à 62,0 milliards de dollars au cours de cette période.

Actifs des ménages

Les actifs des ménages constituent un élément important du capital financier. Au niveau macroéconomique, ils élargissent les possibilités de croissance en favorisant l'investissement et agissent comme facteur de réduction de la pauvreté. D'un point de vue microéconomique, ils permettent aux ménages d'accroître leur niveau de vie et de disposer d'une marge de manœuvre afin de se prémunir contre les aléas et d'assurer leurs besoins matériels et immatériels.

Dans l'évaluation d'une démarche de développement durable, le suivi de l'avoir net des ménages permet notamment d'apprécier le niveau de la santé et de la sécurité financière d'une communauté et d'établir les opportunités de croissance économique.

CF1- Avoirs nets des ménages

De 2005 à 2012

↑

Les avoirs nets des ménages représentent la valeur monétaire des actifs qu'ils détiennent auprès des institutions financières et non financières, moins leurs passifs. Les actifs peuvent être d'ordre financier ou non financier.

Un actif financier est un titre ou un contrat négociable sur le marché financier et susceptible de produire un revenu ou un gain en capital. Il peut s'agir de valeurs mobilières (actions, obligations) et de titres de créances négociables (titre à court terme, certificat de dépôt, etc.). Un actif non financier ne se transige par sur le marché financier. Il peut s'agir de bâtiments, de terrains, d'outillage, de machines, d'infrastructures, de véhicules, etc. Les passifs comprennent les découverts bancaires, les lignes de crédit, les prêts, les cartes de crédit, ou toute autre créance qui doit être remboursée à une institution financière.

L'avoir net moyen correspond à la somme des avoirs nets divisée par le nombre de ménages. L'avoir net médian représente la valeur qui partage les ménages en deux parties égales. Ainsi, 50 % des ménages détiennent un avoir net supérieur à l'avoir net médian et 50 % des ménages un avoir net inférieur à celui-ci. Il est également possible de représenter la répartition de l'avoir net par « quintile », c'est-à-dire par groupes de 20 % des ménages. Le quintile inférieur est constitué des 20 % des ménages ayant le plus bas avoir net, le deuxième des 20 % ayant les avoirs nets immédiatement supérieurs et ainsi de suite jusqu'au quintile supérieur.

Il est important de noter que, à la suite de la comparaison entre les comptes du bilan national et l'enquête sur la sécurité financière, Statistique Canada conclut que l'Enquête sur la sécurité financière peut sous-estimer certaines des composantes liées à la valeur nette, en particulier les avoirs financiers et les dettes à la consommation. De plus, la précision des estimations des actifs réels (p. ex., les résidences occupées par leur propriétaire et les véhicules) est nettement supérieure à la précision des estimations des avoirs financiers.

Enfin, pour l'année 2012, seules les données permettant de calculer la moyenne et la médiane sont disponibles.

L'avoir net des ménages a augmenté de manière plus importante entre 2005 et 2012 qu'au cours de la période précédente.

	2005	2012	Variation	TCAM
	en dollars de 2012			
Moyenne	318 400	475 700	+ 157 300	+ 5,9 %
Médiane	117 900	198 000	+ 80 100	+ 7,7 %

Entre 2005 et 2012, la moyenne des avoirs nets des ménages est passée de 318 400 \$ à 475 700 \$ en dollars constants de 2012, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 5,9 %. Cette progression est fortement imputable à la hausse des actifs immobiliers. Au cours de cette même période, la médiane des avoirs nets des ménages est passée de 117 900 \$ à 198 000 \$ soit un taux de croissance annuel moyen de 7,7 %. La hausse relative de la médiane (67,9 %) a été sensiblement supérieure à celle de la moyenne (49,4 %), ce qui indique, qu'en général, les ménages québécois se sont enrichis y compris les ménages les moins fortunés. Cependant, en 2012, la moyenne continue de dépasser la médiane de manière importante (140 %), ce qui révèle une inégalité des avoirs nets. Il faut toutefois noter que cet écart s'est rétréci alors qu'il était de 170 % en 2005.

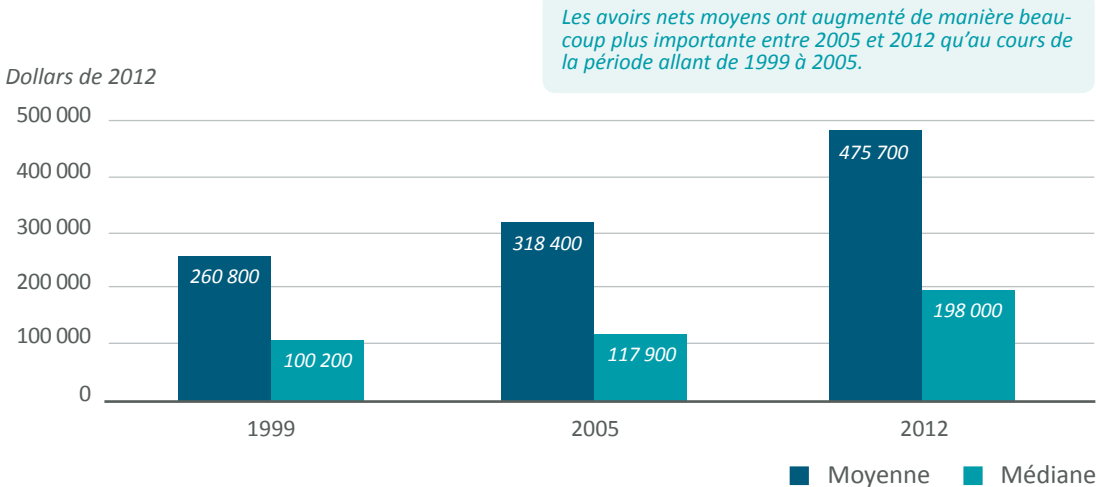
Les données de la répartition des avoirs nets des ménages par quintile pour l'année 2012 n'étant pas encore disponibles, les résultats de l'année 2005 sont présentés à titre informatif, à défaut de mieux. En 2005, les ménages du quintile inférieur avaient en moyenne plus de dettes que d'actifs avec des avoirs nets moyens de - 1000 \$ en dollars de 2012, alors que ceux des 2^e, 3^e 4^e et 5^e quintiles détenaient en moyenne 30 810 \$, 124 797 \$, 327 519 \$ et 1 103 597 \$ respectivement.

En 2005, la moyenne et la médiane des avoirs nets des ménages par quintile étaient relativement semblables pour les 2^e, 3^e et 4^e quintiles, ce qui dénote une distribution homogène à l'intérieur de chacun de ces quintiles. Cependant, la moyenne était nettement différente de la médiane pour le premier et le dernier quintile, révélant une répartition hétérogène de l'avoir net.

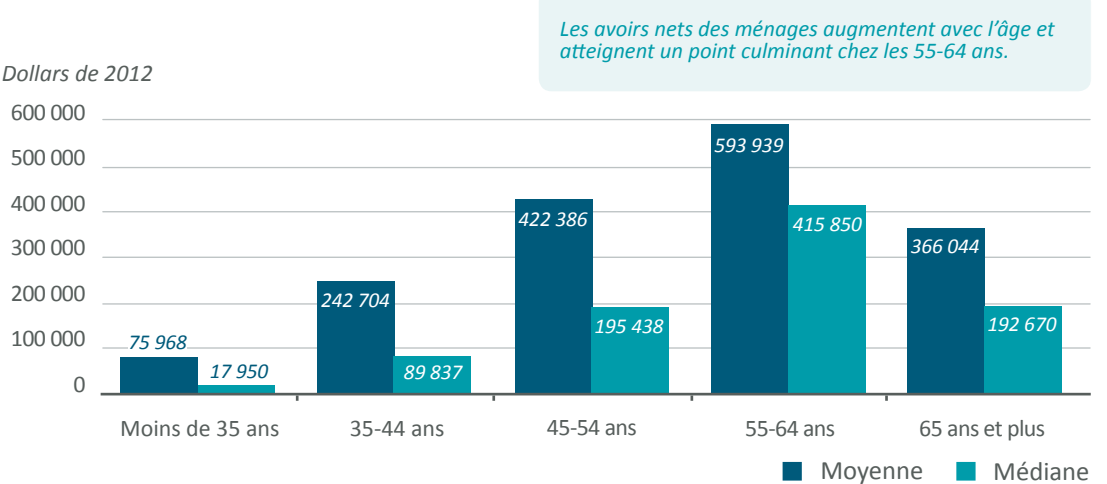
Les avoirs nets moyen et médian des ménages augmentent graduellement en fonction de l'âge pour atteindre le point culminant chez les ménages dont le principal soutien économique est âgé de 55 à 64 ans. Au Québec, en 2005, la valeur moyenne des avoirs nets de ces ménages s'élève à 593 939 \$.

Plus le revenu après impôt est élevé, plus les avoirs nets des ménages sont élevés. En 2005, les ménages québécois dont le revenu après impôt est de 75 000 \$ et plus ont en moyenne un patrimoine de 814 152 \$.

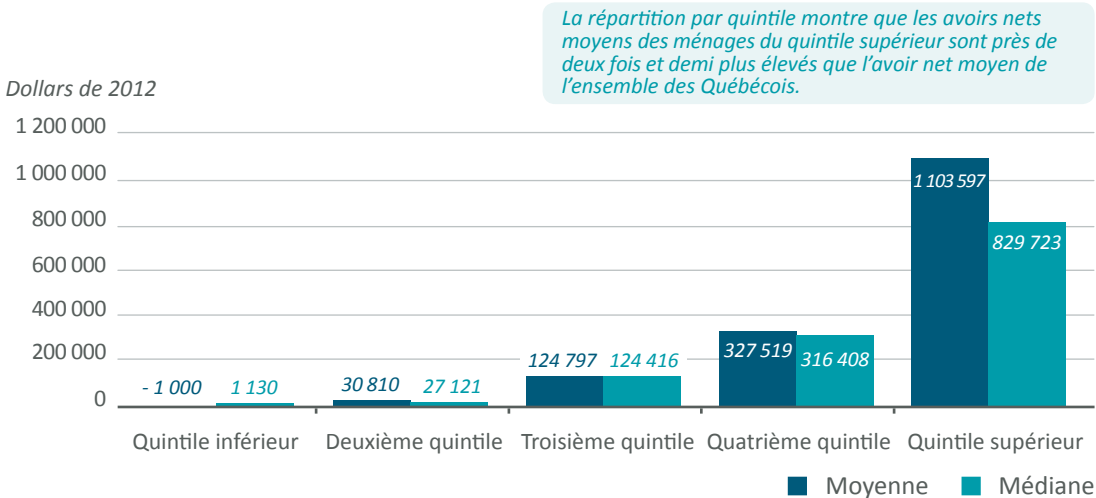
Avoirs nets des ménages



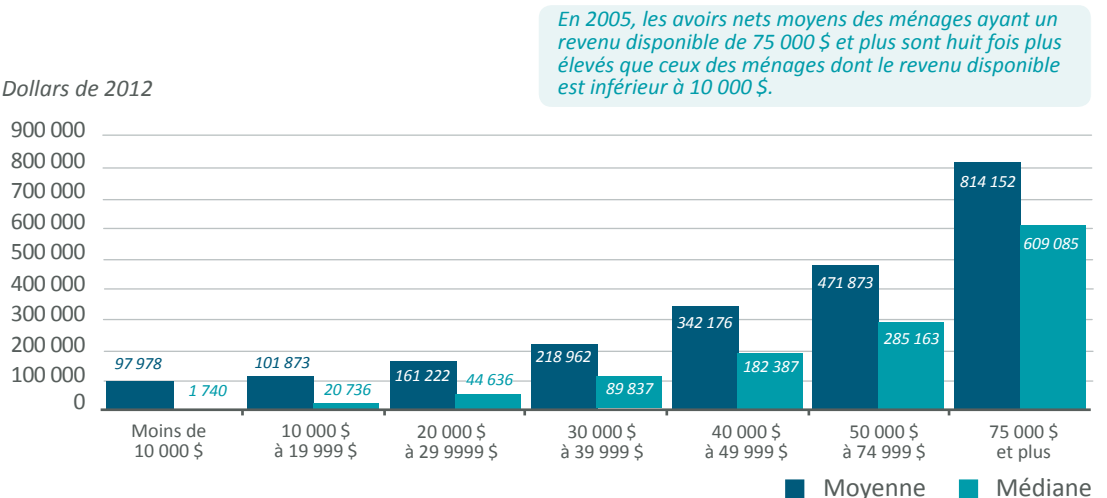
Avoirs nets des ménages selon l'âge du soutien économique principal, 2005



Avoirs nets des ménages selon le quintile, 2005



Avoirs nets des ménages selon le revenu disponible, 2005



Source : Statistique Canada (SC), *Enquête sur la sécurité financière* (ESF), 1999, 2005 et 2012 adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Note : Moyenne et médiane : valeurs en dollars constants de 2012; prochaines données : indéterminé.
Par quintile : données 2005 en dollars constants de 2012, calcul de l'ISQ selon l'IPC du Québec; prochaines données : 2012.

Actifs du gouvernement québécois

Les actifs financiers du gouvernement constituent un patrimoine susceptible d'influencer le potentiel de développement des générations futures. Une évolution positive de cet indicateur dénote un contexte favorable au développement de politiques respectueuses d'une démarche de développement durable. Lorsqu'ils sont destinés à l'épargne, les actifs financiers du gouvernement peuvent servir de filet de sécurité sociale en situation de mauvaise conjoncture économique et lorsqu'ils sont consacrés à l'investissement, ils peuvent contribuer à stimuler l'économie.

CF2- Actifs financiers du gouvernement québécois	De 2010 à 2013	↑
--	----------------	---

Les actifs financiers du gouvernement québécois sont des actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures. Ils sont composés des éléments suivants : i) les participations dans les entreprises du gouvernement; ii) les débiteurs; iii) les prêts et les placements de portefeuille; iv) les placements temporaires; v) le Fonds des générations; vi) les frais reportés liés aux dettes; vii) l'encaisse et viii) les stocks et autres actifs destinés à la vente.

Les actifs financiers du gouvernement québécois sont un indicateur de la comptabilité gouvernementale, déterminé annuellement en date du 31 mars, dans les états financiers consolidés du gouvernement et publié dans les comptes publics. Son interprétation doit s'effectuer en fonction des conventions comptables qui le sous-tendent. Des modifications comptables ou des reclassements ont pu donner lieu au redressement des données de l'exercice précédent afin d'en améliorer la comparabilité. Dans un tel cas, seul l'exercice précédent a été corrigé.

Les actifs financiers du gouvernement québécois ont augmenté, les hausses les plus importantes ont été enregistrées par les débiteurs, les prêts et placements de portefeuille et le Fonds des générations.

En milliards de dollars (G\$)	2010	2013	Variation	TCAM
Total	49,1	62,0	+ 12,9	+ 8,1 %
Participations dans les entreprises gouvernement	22,6	23,7	+ 1,1	+ 1,7 %
Débiteurs	12,6	17,5	+ 4,9	+ 11,6 %
Prêts et placements de portefeuille	5,9	9,2	+ 3,3	+ 16,2 %
Placements temporaires	3,9	3,9	0,0	0,0 %
Fonds des générations	2,7	5,2	+ 2,6	+ 25,1 %
Encaisse	1,1	1,7	+ 0,6	+ 16,4 %
Frais reportés liés aux dettes	0,3	0,6	+ 0,3	+ 22,1 %
Stocks et autres actifs destinés à la vente	0,0	0,1	+ 0,1	+ 31,3 %

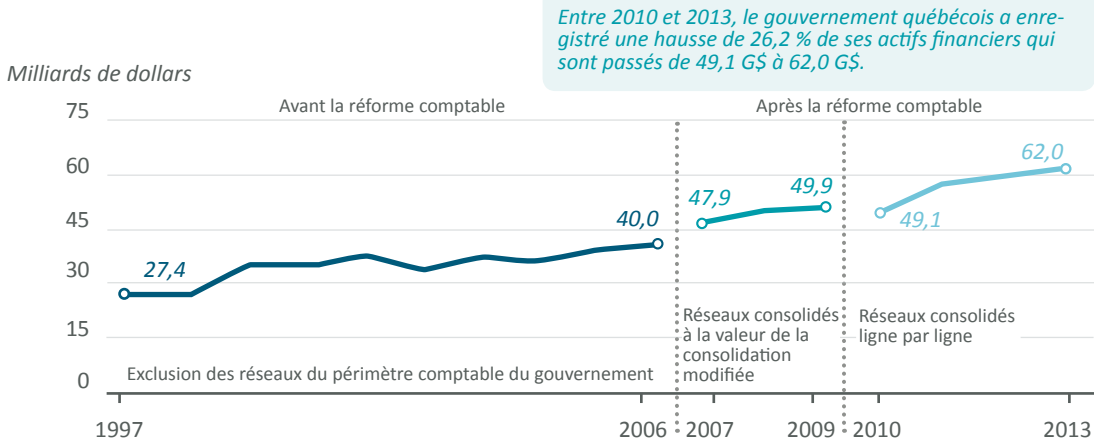
Le total des actifs financiers du gouvernement est composé de plusieurs postes comptables. Les « Participations dans les entreprises du gouvernement » en constituent la composante la plus importante. Ces participations, notamment dans Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec, génèrent des revenus et contribuent de façon significative à l'équilibre budgétaire du gouvernement.

Entre 2010 et 2013, le gouvernement québécois a enregistré en moyenne une hausse annuelle de ses actifs financiers de 8,1 %. Ils sont passés de 49,1 milliards de dollars à 62,0 milliards de dollars.

De par leur nature structurante et de long terme, certaines composantes des actifs financiers ont une dimension « développement durable » plus importante, par exemple, les « Participations dans les entreprises du gouvernement », les « Prêts et placements de portefeuille » et le « Fonds des générations ».

Au 31 mars 2013, ces trois postes constituent 61,6 % du total des actifs financiers du gouvernement. Les autres postes d'actifs sont davantage liés à la gestion financière ou budgétaire du gouvernement.

Actifs financiers du gouvernement

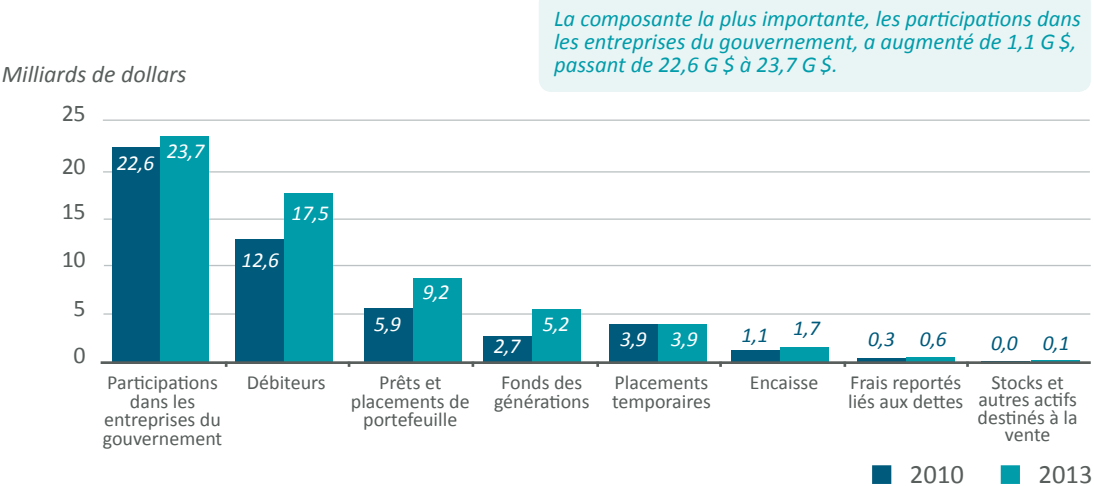


Consolidation : Technique de présentation des comptes globaux d'un groupe annulant les opérations effectuées entre ses membres.

Réseaux consolidés « à la valeur de consolidation modifiée » : consolidation effectuée sur l'ensemble des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux et non pour chacun des établissements qui les constituent.

Réseaux consolidés « ligne par ligne » : consolidation effectuée pour chaque établissement des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Actifs financiers du gouvernement selon les postes comptables



Source : Ministère des Finances du Québec (MFQ).

Compilation : Ministère des Finances du Québec (MFQ).

CAPITAL NATUREL

Le capital naturel d'un pays influence le bien-être de ses habitants par ses trois composantes, les ressources naturelles, les terres et les écosystèmes. Les ressources naturelles représentent les stocks de matières premières utilisées dans les processus de production; les terres procurent les espaces multifonctionnels nécessaires aux diverses activités et les écosystèmes offrent des services écologiques comme la production d'oxygène, la formation des sols, la régulation du climat, la filtration de l'eau et les services récréatifs. Ainsi, la biodiversité, le territoire agricole, la forêt, l'eau de surface, la qualité de l'air et le climat fournissent une appréciation globale des trois composantes du capital naturel.

Vue d'ensemble des principaux changements

Dimension du capital	Tendance	Indicateur de développement durable
Biodiversité	↑	CN1- Superficie du territoire en aires protégées
	↑	CN2- Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique (TMP)
Territoire agricole	=	CN3- Superficie du territoire zoné agricole
Forêt	—	CN4- État des écosystèmes forestiers
Eau de surface	↑	CN5- Qualité de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux · Coliformes fécaux
	—	· Phosphore
	↓	· Matières en suspension
Qualité de l'air	≈	CN6- Pourcentage annuel de jours sans smog
	↓	CN7- Indice annuel de la qualité de l'air
Climat	n/a	CN8- Tendance des températures moyennes annuelles

Biodiversité

La superficie du territoire protégé a augmenté de façon importante dans les régions nordiques et le réseau d'aires protégées est nettement plus représentatif des différents écosystèmes qui caractérisent les régions naturelles du Québec.

Territoire agricole

La superficie totale du territoire zoné agricole représente 4 % de l'ensemble du Québec depuis 1997. Les sols les plus propices à l'agriculture sont situés en bonne partie le long du fleuve Saint-Laurent, là où la population est particulièrement dense.

Forêt

Les dernières données disponibles couvrent la période allant de 1991 à 2003, soit celle du troisième inventaire forestier décennal. En 2003, la superficie forestière productive et le volume marchand brut sur pied de bois ne présentaient pas de variation notable depuis 1981. Toutefois, la productivité à l'hectare a été améliorée. Les données du prochain inventaire seront disponibles en 2015.

Eau de surface

La qualité bactériologique de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux s'est globalement améliorée pour ce qui est des coliformes fécaux et s'est détériorée pour les matières en suspension. En ce qui concerne le phosphore, un changement dans la méthode d'analyse en laboratoire survenue en 2009 ne permet pas de statuer sur l'évolution de cet indicateur, la nouvelle méthode générant des résultats plus élevés que l'ancienne.

Qualité de l'air

Pour l'ensemble du Québec, le pourcentage annuel de jours sans smog s'est maintenu autour de 98 %. Sur le plan de la répartition géographique, l'absence de conditions météorologiques favorables à la dispersion des contaminants dans l'atmosphère est plus fréquente dans les régions de Montréal, de Laval et de Lanaudière où l'on connaît le plus grand nombre d'épisodes de smog. Depuis 2006, la qualité de l'air s'est dégradée dans 11 des 14 régions analysées, au point où l'indice de la qualité de l'air a été classé plus souvent acceptable que bon, dans 8 régions du sud et de l'ouest du Québec.

Climat

Entre 1961 et 2010, la température moyenne du Québec a subi une augmentation de 1,3 °C. Cependant, les variations des températures ne se produisent pas uniformément sur l'ensemble du territoire. L'augmentation est d'un peu plus de 1,5 °C dans l'ouest et le sud du Québec et se situe entre 0,9 °C et 1,5 °C plus à l'est.

Biodiversité

La biodiversité fait référence à la diversité et à la variabilité des gènes, des espèces et des écosystèmes ainsi que leurs interactions. La Convention sur la diversité biologique la définit comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes¹⁰ ». Le capital naturel est directement dépendant de la biodiversité qui maintient les processus naturels des écosystèmes ainsi que les biens et les services écologiques qu'ils procurent. Considérant que les activités anthropiques affectent la résilience des espèces et des écosystèmes dont dépend le bien-être des populations humaines, la préservation de la biodiversité constitue un enjeu essentiel du suivi d'une démarche de développement durable.

CN1- Superficie du territoire en aires protégées

De 2006 à 2013

↑

L'évolution de la superficie du territoire québécois en aires protégées exprime, dans le temps et dans l'espace, le taux de protection des écosystèmes. Elle illustre le niveau de préservation de la biodiversité et la capacité de la société à léguer un environnement sain et de qualité aux générations futures.

L'établissement du réseau québécois d'aires protégées vise à constituer une gamme de territoires voués à la conservation de la nature qui sont représentatifs des provinces naturelles, à une échelle écopaysagère selon différents critères de classification du milieu physique, du couvert forestier, de l'hydrographie et des conditions climatiques.

Une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique ou l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. Au Québec, ces territoires sont constitués et gérés en fonction de 30 désignations ou statuts de protection différents homologués au Registre des aires protégées.

La superficie des aires protégées du Québec a augmenté significativement, les plus grands ajouts se situant dans les régions nordiques.

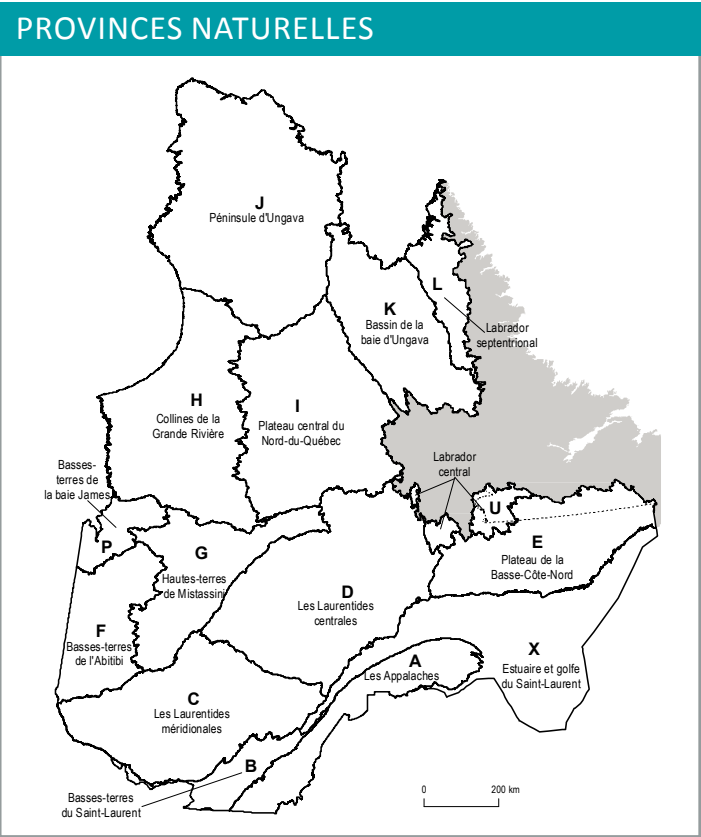
	2006 ¹¹	2013	Variation	TCAM
Superficie protégée	64 868 km ²	142 045 km ²	+ 77 178 km ²	+ 11,8 %
Proportion du territoire	3,9 %	8,5 %	+ 4,6 pts de %	

10 Nations Unies (1992). Convention sur la diversité biologique, article 2, p. 3.

11 Les données sont celles enregistrées au 31 mars de chaque année, sauf exception. Les superficies des exercices antérieurs à l'année 2007 ont été ajustées pour tenir compte du retrait, en 2007, de 2,07 % de territoires ne correspondant pas aux critères de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN).

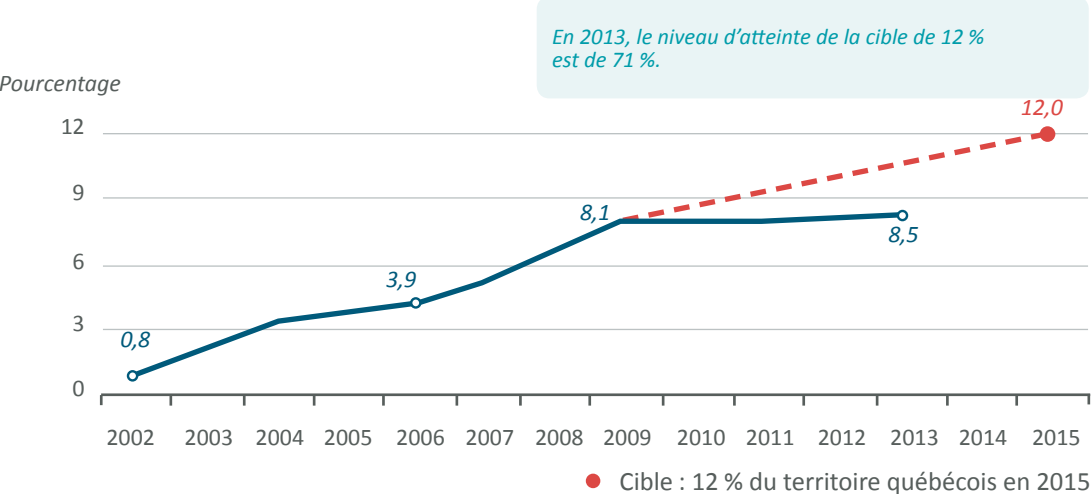
Le réseau des aires protégées couvre 142 045 km² et couvre 8,5 % du territoire québécois au 31 mars 2013. Cette proportion a augmenté respectivement de 7,7 et de 4,6 points de pourcentage par rapport à 2002 et à 2006, alors que les aires protégées occupaient 0,8 % et 3,9 % du territoire soit 13 036 km² et 64 868 km². La cible de 8 % fixée par le gouvernement du Québec a été atteinte en 2009.

Pour atteindre la nouvelle cible fixée en 2009 (12 % du territoire en 2015), la superficie des aires protégées devrait augmenter à un taux annuel moyen de 6,7 % pendant cette période. De 2009 à 2013, le taux de croissance annuel moyen du réseau a été de 1,2 % et le niveau d'atteinte de la cible est passé de 68 % à 71 %.

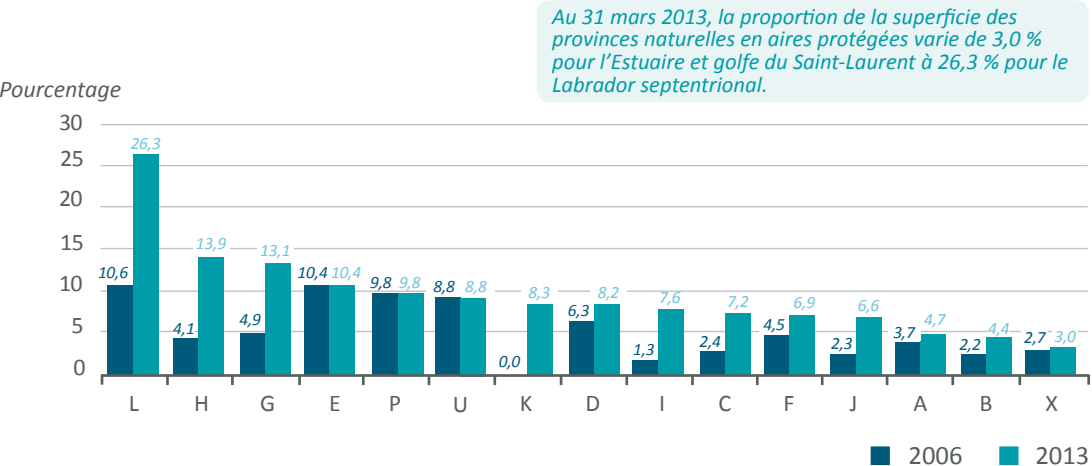


Au 31 mars 2013, la proportion de la superficie des provinces naturelles en aires protégées varie de 3,0 % pour l'Estuaire et golfe du Saint-Laurent à 26,3 % pour le Labrador septentrional. Six provinces naturelles sur quinze présentent une proportion d'aires protégées supérieure à 8,5 %. La majorité des superficies en aires protégées (51,6 %) se situent dans les régions nordiques du Québec, soit : les collines de la Grande Rivière (23 861 km²), la péninsule d'Ungava (16 113 km²), le plateau central du Nord-du-Québec (13 516 km²), le Labrador septentrional (10 553 km²) et le bassin de la baie d'Ungava (9 315 km²).

Proportion du territoire occupé par les aires protégées



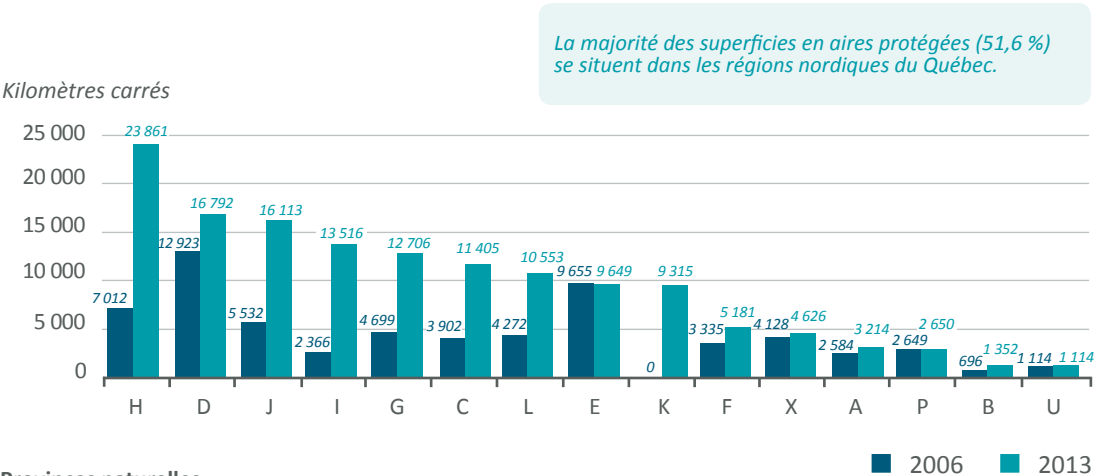
Proportion du territoire occupé par les aires protégées selon la province naturelle



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), *Registre des aires protégées, Cadre écologique de référence du Québec 2013* adapté aux aires protégées.

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Superficie des aires protégées selon la province naturelle



Provinces naturelles

A – Les Appalaches
B – Basses-terres du Saint-Laurent
C – Les Laurentides méridionales
D – Les Laurentides centrales
E – Plateau de la Basse-Côte-Nord
F – Basses-terres de l'Abitibi

G – Hautes-terres de Mistassini
H – Collines de la Grande Rivière
I – Plateau central du Nord-du-Québec
J – Péninsule d'Ungava
K – Bassin de la baie d'Ungava

L – Labrador septentrional
P – Basses-terres de la baie James
U – Labrador central
X – Estuaire et golfe du Saint-Laurent

CN2- Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique



L'efficacité du réseau d'aires protégées repose sur son niveau de représentativité, c'est-à-dire, sur la diversité des types de milieu physique (TMP) qu'il contribue à protéger. Elle s'appuie sur le postulat du filtre brut qui suppose que la probabilité de conserver des échantillons représentatifs des espèces vivantes d'un territoire donné est proportionnelle à la diversité des TMP captés par le réseau d'aires protégées.

Le *Cadre écologique de référence du Québec (CERQ)* est un outil de cartographie et de classification écologique qui s'appuie sur la ségrégation du territoire par les différences de structure et d'organisation spatiale des milieux physiques. Il se prête bien à l'application du filtre brut, et ses unités cartographiques sont la maille d'analyse spatiale. Pour cet indice, le niveau retenu correspond aux ensembles physiographiques (troisième niveau de perception du CERQ) dont les résultats sont synthétisés au niveau des régions naturelles (deuxième niveau de perception du CERQ).

Les TMP des ensembles physiographiques sont décrits par des agencements particuliers d'une forme de terrain, d'un dépôt de surface et d'un socle géologique. Ils représentent les éléments non vivants (biotope) d'un écosystème terrestre qui conditionnent la présence et la répartition du vivant (biocénose).

La représentativité du réseau d'aires protégées est mesurée par le niveau d'atteinte des objectifs de conservation d'une proportion de 12 % de chaque TMP rencontré dans chacune des régions naturelles du Cadre écologique de référence du Québec.

La représentativité du réseau d'aires protégées a augmenté de manière importante.

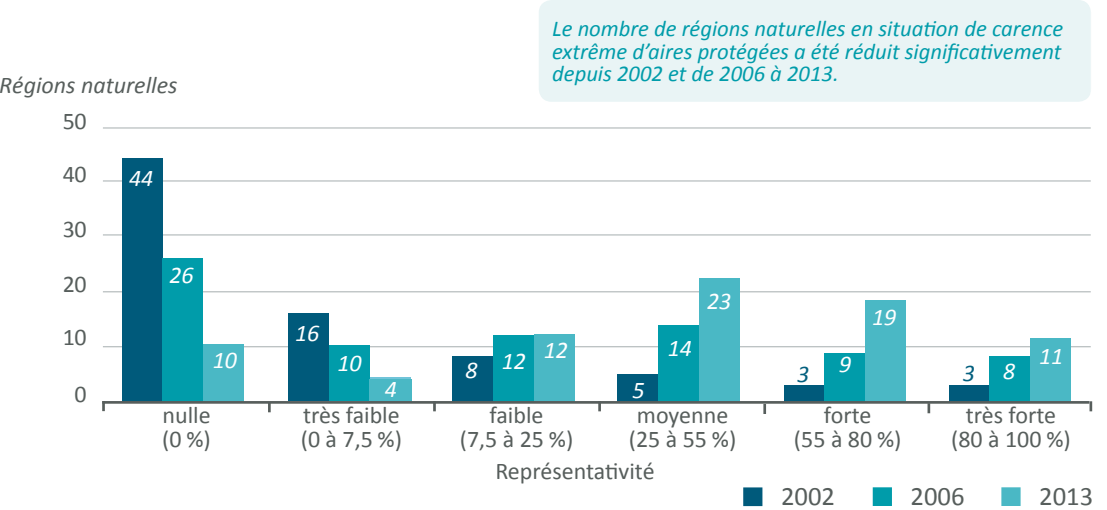
	2006	2013	Variation	TCAM
Nombre de régions naturelles dont la représentativité est nulle (aucun TMP protégé)	26	10	- 16	- 12,8 %
Nombre de régions naturelles dont la représentativité est très forte (de 80 % à 100 % des objectifs atteints)	8	11	+ 3	+ 4,7 %

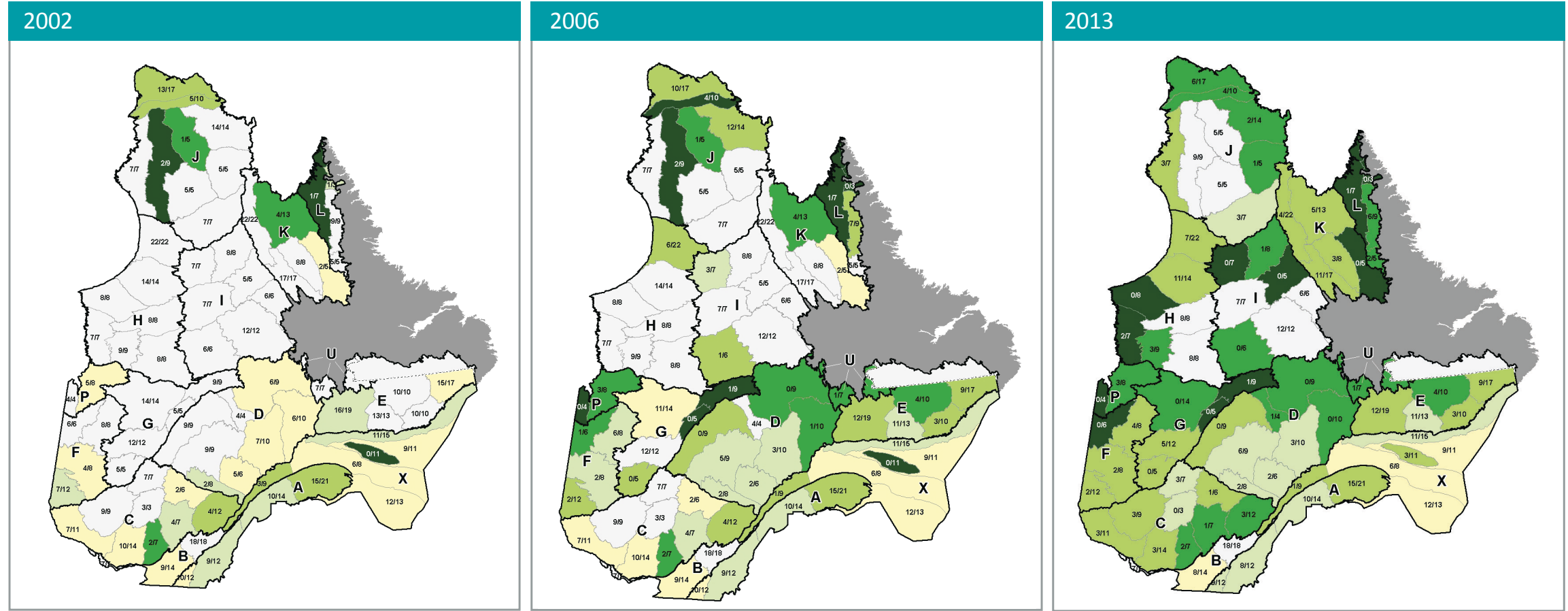
Dans les figures qui suivent, on remarque que le nombre de régions naturelles ayant une représentativité nulle ou très faible n'a cessé de diminuer entre 2006 et 2013. Si le nombre de régions naturelles ayant une représentativité faible a augmenté entre 2002 et 2006, il a relativement stagné en 2013. Le nombre de régions naturelles ayant une représentativité moyenne, forte et très forte était à peu près identique en 2002 (respectivement 5, 3 et 3). Entre 2006 et 2013 la représentativité forte a connu la plus grande augmentation (111,1 %), suivi des classes de représentativité moyenne (64,3 %) et très forte (37,5 %).

En 2002, sur les 768 types de milieu physique reconnus à travers le territoire, 80,7 % n'étaient pas représentés dans le réseau d'aires protégées, cette proportion était de 62,6 % en 2006 et de 45,8 % en 2013. Cette carence se retrouve principalement dans les provinces fortement anthropisées (provinces naturelles des Appalaches et des basses-terres du Saint-Laurent) et dans la province naturelle de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

Cette donnée montre que malgré les bons résultats, il reste encore de nombreuses aires protégées à créer avant que le réseau d'aires protégées ne capte l'ensemble de la biodiversité du Québec.

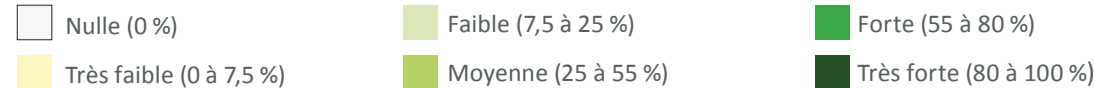
Distribution du nombre de régions naturelles par classe de représentativité





Les cartes ci-haut illustrent l'évolution de la représentativité du réseau d'aires protégées dans les régions naturelles selon 6 classes. En 2007, le registraire des aires protégées a déterminé que certains territoires situés dans les provinces naturelles J, K et X ne pouvaient plus être considérés comme des aires protégées. Ainsi, en 2013, quatre régions affichent une représentativité plus faible qu'en 2006.

Représentativité : pourcentage d'atteinte du seuil de 12 % de protection de la superficie de l'ensemble des TMP dans chaque région naturelle.



Les ratios présentent le nombre de TMP qui ne sont pas protégés par rapport au nombre total de TMP présents dans une région naturelle donnée, en 2002, 2006 et en 2013.

Provinces naturelles du Québec

- A – Les Appalaches
- B – Basses-terres du Saint-Laurent
- C – Les Laurentides méridionales
- D – Les Laurentides centrales
- E – Plateau de la Basse-Côte-Nord
- F – Basses-terres de l'Abitibi
- G – Hautes-terres de Mistassini
- H – Collines de la Grande Rivière

- I – Plateau central du Nord-du-Québec
- J – Péninsule d'Ungava
- K – Bassin de la baie d'Ungava
- L – Labrador septentrional
- P – Basses-terres de la baie James
- U – Labrador central
- X – Estuaire et golfe du Saint-Laurent

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), *Registre des aires protégées, Cadre écologique de référence du Québec 2013* adapté aux aires protégées.
Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Territoire agricole

Le territoire agricole représente un patrimoine collectif qui, de par son envergure et la qualité de sa ressource, constitue un actif essentiel pour contribuer à la sécurité alimentaire du Québec. Rare et non renouvelable, il constitue la pierre d'assise d'un secteur important de l'économie du Québec et de ses régions. Le suivi de l'évolution de sa superficie permet d'apprécier l'efficacité des moyens mis en place pour préserver ce territoire stratégique.

CN3- Superficie du territoire zoné agricole	De 2006 à 2013	=
---	----------------	---

Cet indicateur présente les superficies protégées par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) pour assurer la pérennité d'une base territoriale propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. La zone agricole comprend des sols de différents potentiels agricoles, des boisés, des érablières, des routes, des plans d'eau ainsi que d'autres usages non agricoles. Les sols les plus propices à l'agriculture occupent moins de 2 % de la superficie totale du Québec. Situés en bonne partie le long du fleuve Saint-Laurent, là où la population est particulièrement dense, ils sont influencés par un effet de concurrence avec les autres utilisations du territoire. Dans ce contexte, il importe de stimuler un développement intégré qui assure la pérennité de cette ressource. La superficie du territoire zoné agricole varie selon les décisions prises par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à la suite des demandes d'exclusion et d'inclusion de lots au territoire zoné agricole qui lui sont soumises en vertu de la LPTAA¹²

Depuis 2006, la superficie totale du territoire zoné agricole est sensiblement la même, malgré une légère augmentation en Outaouais et au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

	2006	2013	Variation	TCAM
Superficie zonée agricole En hectares (ha)	6 306 382	6 307 559	+ 1 177	0,0 %

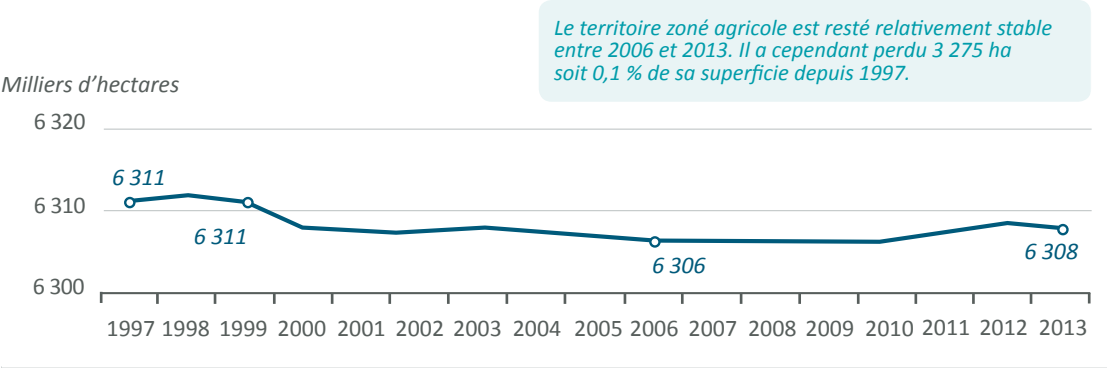
Entre 2006 et 2013, la superficie du territoire zoné agricole du Québec est passée de 6 306 382 ha à 6 307 559 ha, soit un gain de 1 177 ha (+0,02 %). Notons que pendant la période précédente, de 1997 à 2006, le territoire zoné agricole avait perdu 4 452 ha, soit 0,1 % de sa superficie.

Les régions de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie affichent les plus grandes superficies du territoire zoné agricole au Québec avec respectivement 1 001 393 ha (15,9 %) et 953 285 ha (15,1 %) en 2013. Parmi les régions ayant les plus petites superficies de territoire zoné agricole se trouvent la Côte-Nord et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine avec respectivement 27 665 et 86 112 hectares.

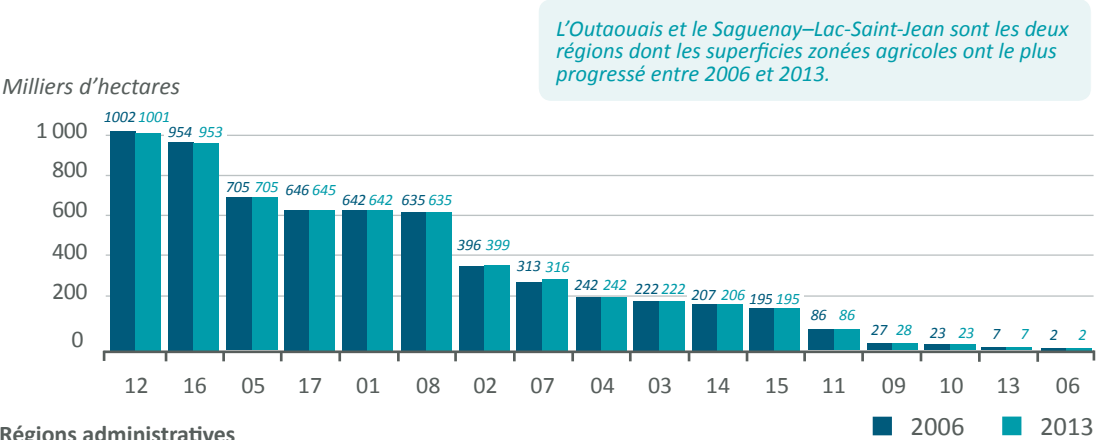
¹² La superficie disponible pour la pratique d'activités agricoles peut aussi être influencée par les demandes d'utilisation du territoire agricole à d'autres fins que l'agriculture (ex. : construction de résidences en zone agricole). Pour les fins du présent exercice, ces demandes n'ont toutefois pas été comptabilisées.

L'Outaouais et le Saguenay–Lac-Saint-Jean sont les deux régions dont les superficies zonées agricoles ont le plus progressé entre 2006 et 2013. Elles ont augmenté respectivement de 2 994 et de 2 255 hectares au cours de cette période. Les régions qui ont perdu le plus de superficie zonée agricole sont la Capitale-Nationale (- 633 ha) et la Mauricie (- 623 ha).

Superficie du territoire zoné agricole



Superficie du territoire zoné agricole selon la région administrative



- Régions administratives
- | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 07 Outaouais | 13 Laval |
| 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean | 08 Abitibi-Témiscamingue | 14 Lanaudière |
| 03 Capitale-Nationale | 09 Côte-Nord | 15 Laurentides |
| 04 Mauricie | 10 Nord-du-Québec | 16 Montérégie |
| 05 Estrie | 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 17 Centre-du-Québec |
| 06 Montréal | 12 Chaudière-Appalaches | |

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Forêts

La forêt constitue une composante déterminante du capital naturel du Québec puisqu'elle assure des fonctions écologiques, économiques et sociales importantes. Elle exerce un rôle essentiel dans le stockage du carbone, la préservation du sol, le cycle de l'eau et la diversité biologique. Elle contribue à stimuler l'économie de plusieurs collectivités rurales et concourt au maintien de la qualité de vie des citoyens. La forêt doit donc être protégée et mise en valeur.

Un aménagement durable de la forêt passe par le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers, ainsi que par la conservation de leurs fonctions écologiques. Il s'appuie sur les valeurs environnementales, sociales et économiques associées à la mise en valeur des ressources forestières et à leur conservation.

CN4- État des écosystèmes forestiers	De 1970-1980 à 1991-2003	—
L'indicateur <i>État des écosystèmes forestiers</i> rend compte du volume marchand brut sur pied de bois présent en moyenne sur chaque hectare de superficie forestière productive. Il est exprimé en mètres cubes solides par hectare (m³s/ha). Il permet de suivre la variation dans le temps du volume marchand brut sur pied sur l'ensemble des superficies forestières productives du Québec et l'évolution de la superficie forestière productive du Québec. Ainsi, il renseigne directement sur les volumes marchands de bois de la forêt et indirectement sur les impacts des interventions humaines, des perturbations naturelles et des efforts de protection sur les superficies forestières.		
Les données proviennent des inventaires forestiers du territoire localisé au sud du 52 ^e parallèle. Ces inventaires durent un peu plus de dix ans, mais un état de situation pourra être fourni tous les cinq ans à compter de l'année 2015. Les superficies forestières productives sont celles capables de produire au moins 30 mètres cubes solides de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans et comprennent les forêts du domaine de l'État provincial et fédéral, de même que les forêts privées. L'indicateur inclut seulement les essences commerciales dont le diamètre de la tige principale avec écorce est de plus de 9 cm à 1,30 mètre du sol.		
L'évolution des écosystèmes forestiers depuis le dernier inventaire (1991-2003) ne peut être déterminée à cause de la non-disponibilité des données de l'inventaire en cours (2003-2018)		
Variations observées entre 1970-1980 et 1991-2003		
Volume marchand brut sur pied à l'hectare	+1,6 % ou 1,38 mètre cube solide par hectare (m³s/ha)	
Volume marchand brut sur pied	-0,6 % ou 0,02 milliard de mètres cubes solides (Gm³s)	
Superficies forestières productives	-2,1 % ou 0,95 million d'hectares (Mha)	

De 1970-1980 à 1991-2003, soit entre le 1^{er} et le 3^e inventaire forestier décennal, le volume marchand brut sur pied de bois à l'hectare a augmenté de 1,6 %, passant de 87,99 à 89,36 m³s/ha.

Entre le 1^{er} et le 2^e inventaire, le volume moyen à l'hectare est resté relativement stable. Toutefois, une meilleure identification des superficies forestières improductives a entraîné une diminution de 2,1 % de la superficie productive. Pendant cette période, il y a eu une diminution de 0,6 % du volume marchand brut sur pied.

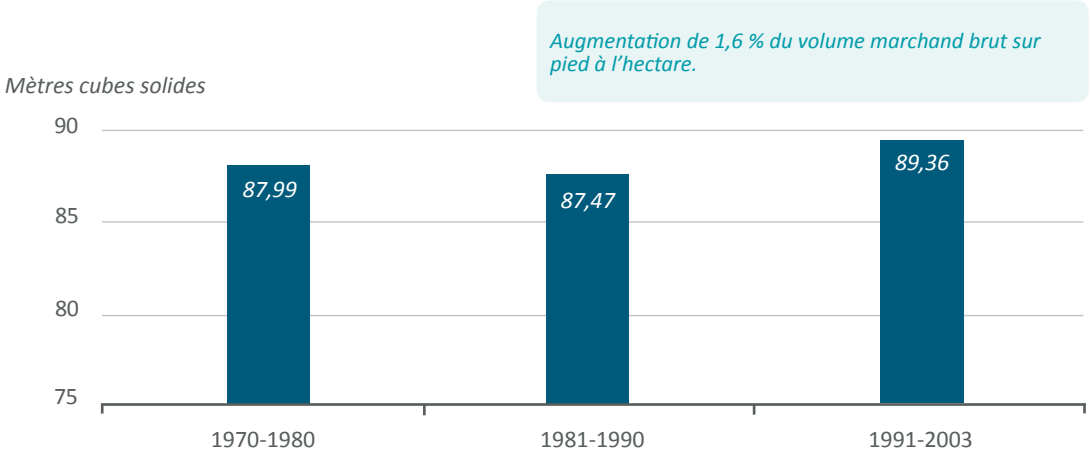
Entre le 2^e et le 3^e inventaire, le volume marchand par hectare a augmenté de 2,2 %, passant de 87,47 m³s/ha à 89,36 m³s/ha. Par ailleurs, la superficie forestière productive et le volume marchand brut sur pied sont restés relativement stables.

Dans la plupart des régions, le volume marchand brut sur pied de bois a augmenté de 1970-1980 à 1991-2003, tant par hectare qu'au total. Les régions qui ont connu les plus grandes hausses à l'hectare sont la Montérégie (74 %), l'Estrie (25 %), le Centre-du-Québec, la Mauricie et Lanaudière (20 %), alors que l'augmentation des volumes totaux a été particulièrement importante dans les régions de la Montérégie (92 %), du Centre-du-Québec (37 %) et de l'Estrie (34 %).

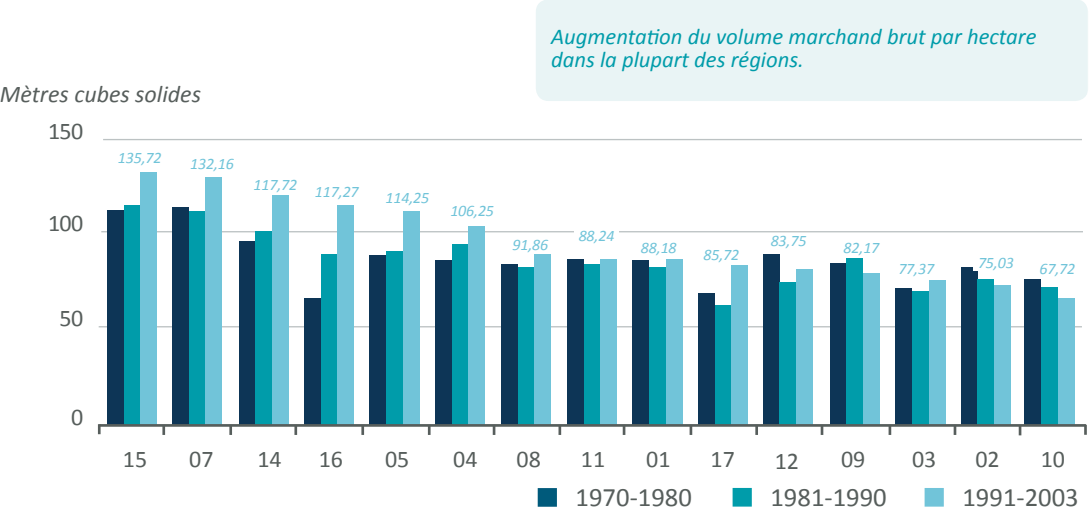
Parmi les régions qui ont enregistré une baisse du volume à l'hectare, les plus touchées ont été le Nord-du-Québec (13 %) et le Saguenay–Lac-Saint-Jean (11 %). Ces régions et la Côte-Nord affichent également les plus grandes pertes du volume marchand brut sur pied, soit respectivement 20 %, 14 % et 10 %. Ces baisses sont probablement dues à l'impact de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a sévi pendant les années 1970-1980, de même qu'aux feux de forêt et à la hausse de la récolte de bois.

Enfin, les superficies forestières productives ont peu varié entre 1970-1980 et 1991-2003. Toutefois, les régions du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie se démarquent avec des augmentations respectives de 14 %, 8 % et 7 %.

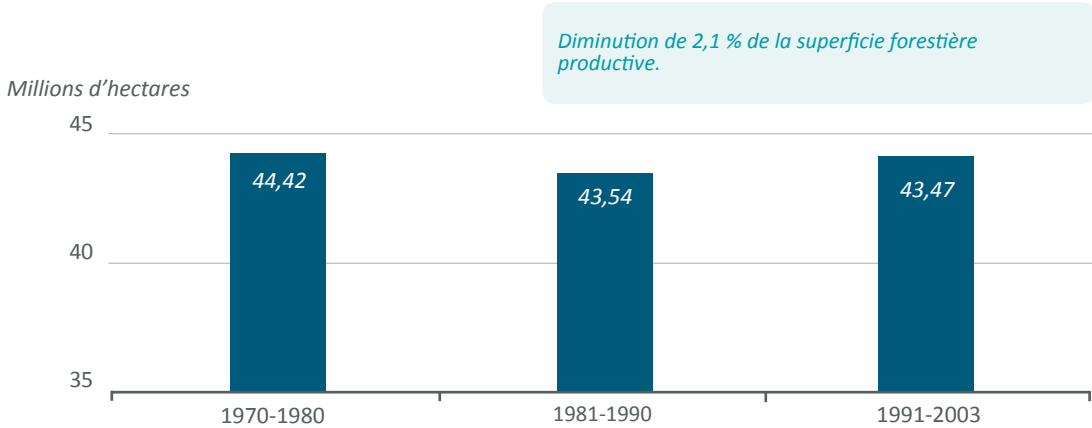
Volume marchand brut sur pied de bois à l'hectare



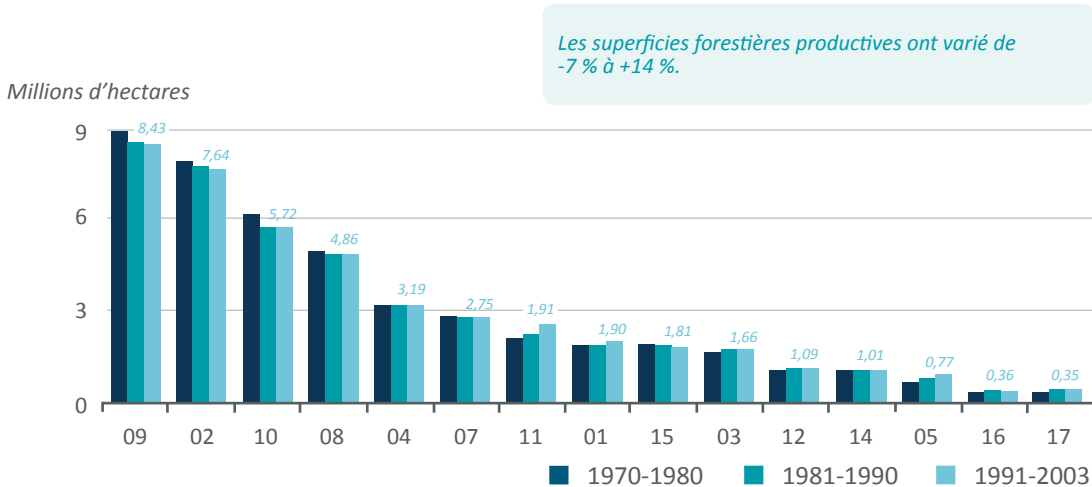
Volume marchand brut sur pied de bois à l'hectare par région administrative



Superficie forestière productive

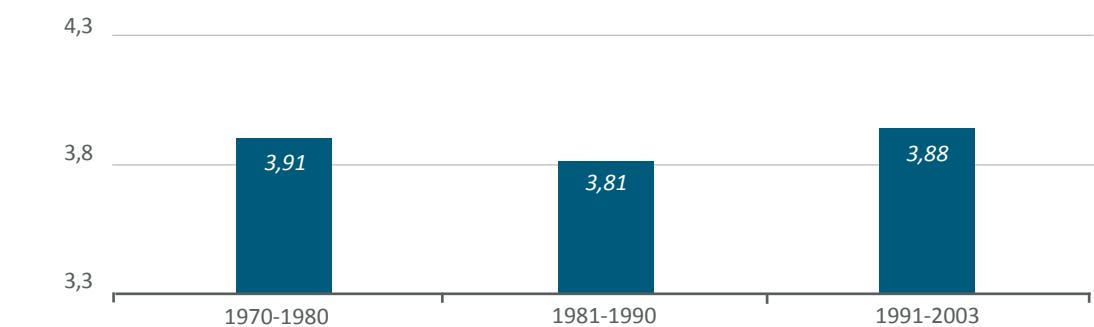


Superficie forestière productive par région administrative



Volume marchand brut sur pied de bois

Milliards de mètres cubes solides



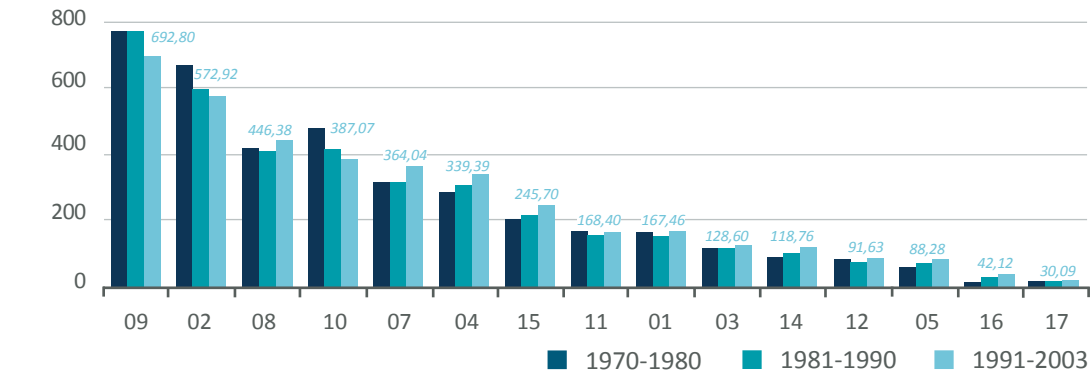
Diminution de 0,6 % du volume marchand brut sur pied.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), *Programme d'inventaire forestier décennal*.

Note : Les régions de Montréal et de Laval ne sont pas présentées dans les graphiques puisque les faibles superficies forestières de ces deux régions ne permettent pas d'interpréter les résultats avec précision

Volume marchand brut sur pied de bois par région administrative

Millions de mètres cubes solides



Augmentation de 34 % à 92 % du volume marchand brut sur pied en Montérégie, au Centre-du-Québec et en Estrie.
Diminution de 10 % à 20 % dans le Nord-du-Québec, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord.

Régions administratives

- | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 07 Outaouais | 13 Laval |
| 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean | 08 Abitibi-Témiscamingue | 14 Lanaudière |
| 03 Capitale-Nationale | 09 Côte-Nord | 15 Laurentides |
| 04 Mauricie | 10 Nord-du-Québec | 16 Montérégie |
| 05 Estrie | 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 17 Centre-du-Québec |
| 06 Montréal | 12 Chaudière-Appalaches | |

Eau de surface

La qualité de l'eau est déterminante pour le soutien de la vie aquatique et le maintien d'usages tels que l'approvisionnement en eau potable et les activités récréatives. Toutefois, les activités socioéconomiques qui prennent place sur le territoire exercent des pressions plus ou moins fortes sur la ressource eau. Le suivi de la qualité de l'eau nous indique si la gestion des différentes activités socioéconomiques est adéquate pour maintenir ou récupérer une bonne qualité d'eau, l'une des conditions essentielles pour assurer l'intégrité de nos rivières et le développement durable du territoire.

CN5- Qualité de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux

De 2006 à 2012

Cet indicateur présente la proportion des bassins versants dont la qualité de l'eau est bonne selon trois descripteurs (coliformes fécaux, phosphore, matières en suspension) qui permettent de suivre l'évolution des trois grandes problématiques relatives à la qualité de l'eau, soit la contamination bactériologique, l'eutrophisation et l'érosion.

Il est calculé à partir de l'évaluation de la qualité de l'eau de prélèvements réalisés mensuellement, de mai à octobre inclusivement, à l'embouchure de 39 bassins versants méridionaux. L'échantillon compte 28 bassins de niveau 1 qui se drainent directement dans le Saint-Laurent, la baie des Chaleurs, la baie de Hannah ou la baie de Rupert et 11 sous-bassins qui se drainent dans l'un des bassins de niveau 1. Pour chaque descripteur, la concentration mesurée est transformée en un indice variant de 0 à 100 à l'aide d'une courbe d'appréciation de la qualité de l'eau. L'eau est classée de bonne qualité lorsque l'indice est supérieur ou égal à 80. L'indice de qualité annuel correspond à la médiane des indices mensuels.

Il est important de noter que la majorité (64 %) des bassins versants considérés dans cet indicateur subissent des pressions anthropiques importantes, leur embouchure étant située dans les basses-terres du Saint-Laurent. Les résultats présentés ici ne sont donc pas représentatifs de tous les bassins versants du Québec. Par ailleurs, les précipitations et le débit des rivières peuvent faire varier de manière plus ou moins marquée la concentration des descripteurs utilisés, ce qui explique en partie les variabilités interannuelles assez fortes.

La contamination bactériologique de l'eau continue de diminuer.
La situation semble s'améliorer en ce qui a trait à l'eutrophisation mais le changement de méthode d'analyse ne permet pas de le confirmer.
L'érosion demeure problématique dans la majorité des bassins versants.

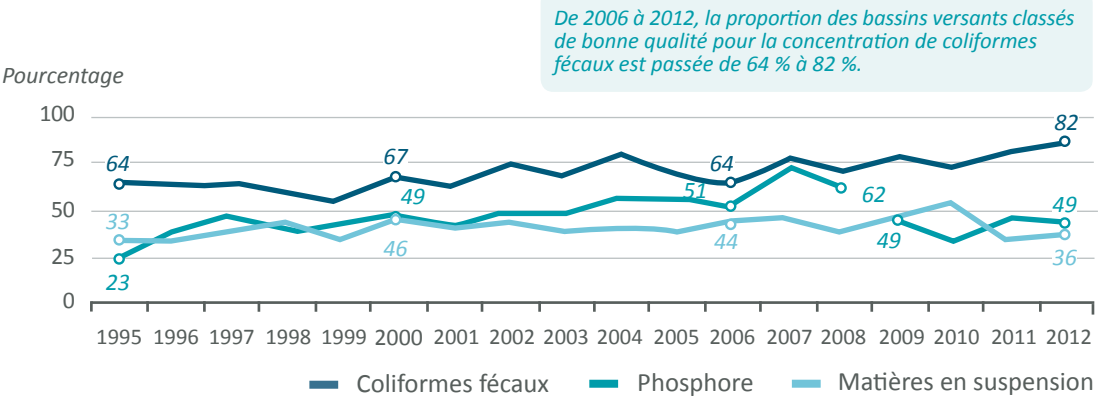
Pourcentage de bassins versants dont la qualité de l'eau est bonne à l'embouchure au regard de trois descripteurs

	2006	2012	Variation	TCAM	
Coliformes fécaux	64 %	82 %	+ 18 pts de %	+ 4,2 %	↑
Phosphore	51 %	49 %	n. d	n. d	—
Matières en suspension	44 %	36 %	- 8 pts de %	- 3,3 %	↓

Entre 2006 et 2012, la proportion des bassins versants classés de bonne qualité quant aux coliformes fécaux est passée de 64 % à 82 %. Cette évolution s'inscrit dans la tendance d'amélioration enregistrée depuis 1995. Pour ce qui est du phosphore, cette proportion n'a que très peu varié depuis 2009, se chiffrant à 49 % en 2012. Elle est cependant inférieure à celles enregistrées depuis 2001, ce qui peut s'expliquer en partie par l'utilisation d'une nouvelle méthode d'analyse, depuis 2009, qui génère des concentrations plus élevées que la méthode utilisée antérieurement.

Globalement, l'augmentation du nombre de stations d'épuration des eaux usées et l'amélioration des pratiques agricoles ont favorisé la diminution de la quantité de coliformes fécaux et de phosphore dans les rivières. En ce qui concerne les matières en suspension, il y a eu une détérioration de la qualité de l'eau entre 2006 et 2012, la proportion de bassins versants classés de bonne qualité étant passée de 44 % à 36 %. Cette situation s'explique par l'influence des fortes précipitations des années 2011 et 2012 qui ont fait augmenter la quantité de matières en suspension.

Bassins versants de bonne qualité à leur embouchure selon trois descripteurs



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA).
Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
Note : Les données sur le phosphore antérieures à 2009 ne sont pas comparables avec les données ultérieures, car une nouvelle méthode analytique a été utilisée.

Qualité de l'air

La bonne qualité de l'air est indispensable au maintien de la vie et représente un élément déterminant du bien-être physique. Sensible aux pressions exercées par les activités qui soutiennent le développement du territoire, notamment les industries et le transport ainsi que par certains phénomènes naturels tels que les feux de forêt, la qualité de l'air varie selon la nature et l'intensité de ces pressions et selon la qualité de la gestion environnementale dont elles sont l'objet.

Les deux indicateurs choisis pour rendre compte de la qualité de l'air à l'échelle du Québec méridional sont calculés à partir des données provenant d'une cinquantaine de stations de mesure du Réseau de surveillance de la qualité de l'air. Ces stations sont réparties dans les régions les plus densément peuplées (14 sur 17).

CN6- Pourcentage annuel de jours sans smog	De 2006 à 2012	≈
--	----------------	---

Cet indicateur représente la part relative des jours où il n'y a pas de smog dans l'atmosphère parmi les 365 ou les 366 jours que compte une année. Le smog est une brume jaunâtre qui apparaît lorsque les émissions atmosphériques et les conditions météorologiques provoquent la formation ou l'accumulation de concentrations élevées de particules fines ou d'ozone. Trois critères sont utilisés pour déterminer un jour de smog :

1. **L'intensité**
Les concentrations doivent excéder 35 microgrammes par mètre cube (moyenne sur 3 heures) pour les particules fines et 82 parties par milliard (moyenne horaire) pour l'ozone;
2. **La durée**
Les concentrations élevées doivent être observées pendant au moins trois heures.
3. **L'étendue**
Les concentrations élevées doivent être représentatives de la région administrative.

Chaque jour où ces trois critères sont réunis à l'une ou l'autre des stations de mesure d'une région donnée est comptabilisé comme un jour de smog pour cette région.

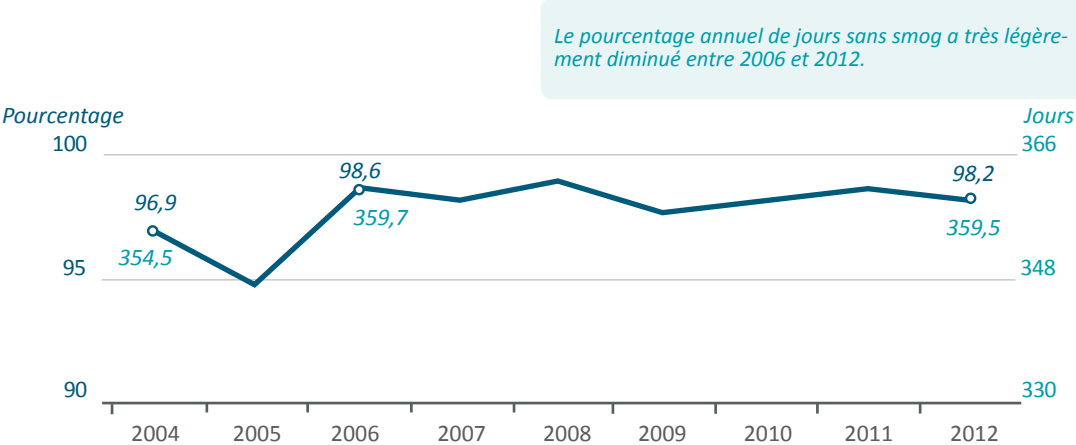
À l'échelle du Québec, le pourcentage annuel de jours sans smog a très légèrement diminué. La baisse est cependant notable à Montréal et dans sa périphérie.

TCAM
- 0,1 %

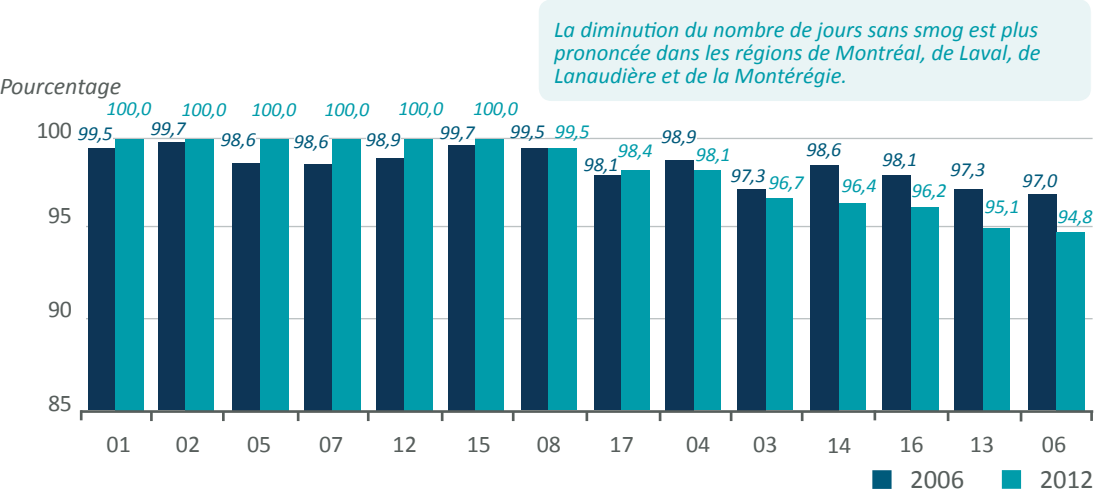
En 2012, le pourcentage annuel de jours sans smog est de 98,2 %, soit 0,3 point de pourcentage¹³, de moins qu'en 2006. Au plan de la répartition géographique, de manière générale, la proportion de jours sans smog augmente à mesure que l'on s'éloigne de la région montréalaise. En 2012, il y a eu 347 jours sans smog (94,8 %) à Montréal et 348 (95,1 %) à Laval contre 366 (100 %) au Bas-Saint-Laurent, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Estrie, en Outaouais, en Chaudière-Appalaches et dans les Laurentides. La diminution du nombre de jours sans smog est plus prononcée dans les grandes agglomérations urbaines et leurs alentours. Montréal, Laval et Lanaudière affichent la plus forte baisse (- 2,2 pts de %), suivi de la Montérégie (- 1,9 pt de %), la Mauricie (- 0,8 pt de %) et la Capitale-Nationale (- 0,5 pt de %).

13 Ce nombre ne correspond pas exactement à la différence entre 98,6 % et 98,2 % à cause des arrondis.

Pourcentage annuel et nombre de jours sans smog pour l'ensemble du Québec



Pourcentage annuel de jours sans smog selon la région administrative



Régions administratives

- | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 07 Outaouais | 13 Laval |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | 08 Abitibi-Témiscamingue | 14 Lanaudière |
| 03 Capitale-Nationale | 09 Côte-Nord | 15 Laurentides |
| 04 Mauricie | 10 Nord-du-Québec | 16 Montérégie |
| 05 Estrie | 11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine | 17 Centre-du-Québec |
| 06 Montréal | 12 Chaudière-Appalaches | |

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC); Ville de Montréal; Environnement Canada : Banque de données de la qualité de l'air de CESPA (Connaissance et surveillance de la pollution atmosphérique).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

CN7- Indice annuel de la qualité de l'air	De 2006 à 2012	↓
Cet indicateur rend compte de la qualité de l'air du Québec méridional selon des données provenant de 51 stations de mesure du Réseau de surveillance de la qualité de l'air, situées sur le territoire de 14 régions administratives. Il découle de l'Indice de la qualité de l'air (IQA) et s'exprime en pourcentage annuel de jours durant lesquels les valeurs horaires maximales quotidiennes de l'IQA ont été classées comme « bonnes », « acceptables » ou « mauvaises ». Il est calculé à partir de deux polluants qui, à ce jour, sont représentatifs de la qualité de l'air à l'échelle régionale, soit l'ozone (O₃) et les particules fines (PM_{2,5}). Les autres polluants comme le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂) et le monoxyde de carbone (CO) ne sont pas inclus dans cette version de l'indice parce qu'il n'y a pas suffisamment de stations de mesure à l'échelle régionale.		
Globalement, la qualité de l'air s'est détériorée. La dégradation est plus maquée dans le sud-ouest.		TCAM - 2,3 %

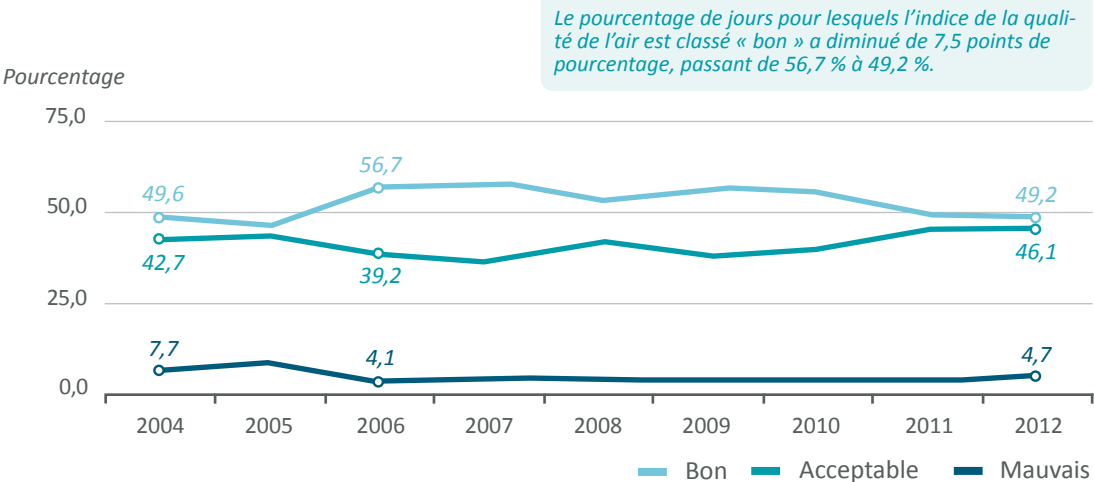
À l'échelle du Québec méridional, le pourcentage de jours pour lesquels l'IQA est classé « bon » a diminué de 7,5 points de pourcentage, passant de 56,7 % à 49,2 % de 2006 à 2012. Cette diminution est fortement corrélée avec l'augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air « acceptable » (+ 6,9 pts de %). Parmi les 14 régions analysées, on en compte 9 où le nombre de jours pour lesquels l'IQA a été « bon » a diminué de manière significative et 7 où la qualité de l'air a été classée « acceptable » la majorité du temps.

La diminution est plus marquée dans le sud-ouest du Québec, notamment pour les jours de bonne qualité en Mauricie (- 25,4 pts de %), Laval (- 18,7 pts de %), Lanaudière (- 15,6 pts de %) et l'Outaouais (- 13,1 pts de %).

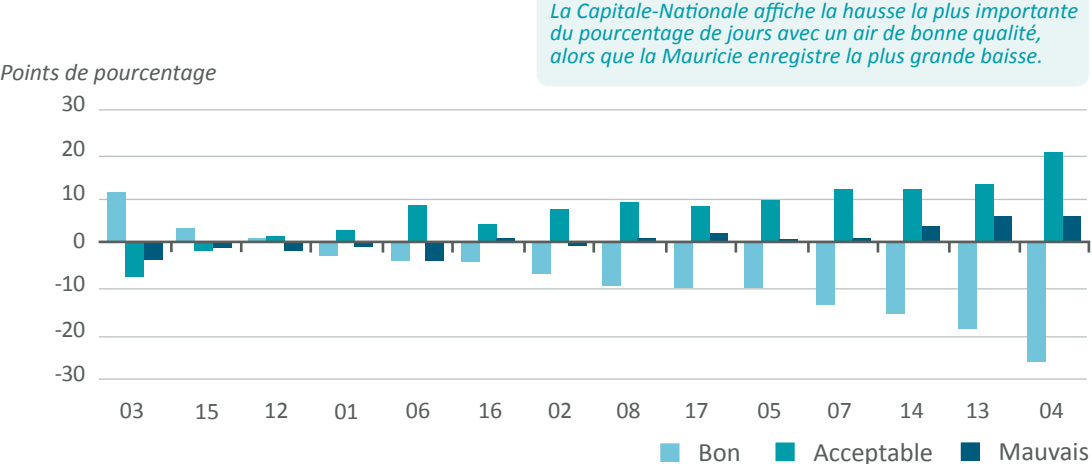
Trois régions font exception, notamment la Capitale-Nationale, les Laurentides et la Chaudière-Appalaches, avec des augmentations respectives de 10,6, de 2,9 et de 0,4 points de pourcentage. L'amélioration marquée de la région de la Capitale-Nationale l'a rendue parmi les quatre meilleures régions en 2012, après avoir été parmi les quatre dernières en 2006.

Les régions du sud-ouest du Québec ont généralement un air de moins bonne qualité que les autres. En 2012, Montréal, la Montérégie, Laval, le Centre-du-Québec et l'Estrie affichent les pourcentages les plus bas de jours pour lesquels l'IQA est « bon » (respectivement 23,6 %, 32,5 %, 38,1 %, 38,3 % et 44,3 %). La Mauricie a enregistré la plus forte diminution de jours pour lesquels l'IQA a été « bon ». Les régions qui ont les plus fortes proportions de jours où l'air est de bonne qualité sont le Bas-Saint-Laurent (73,9 %), les Laurentides (68,1 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (67,4 %).

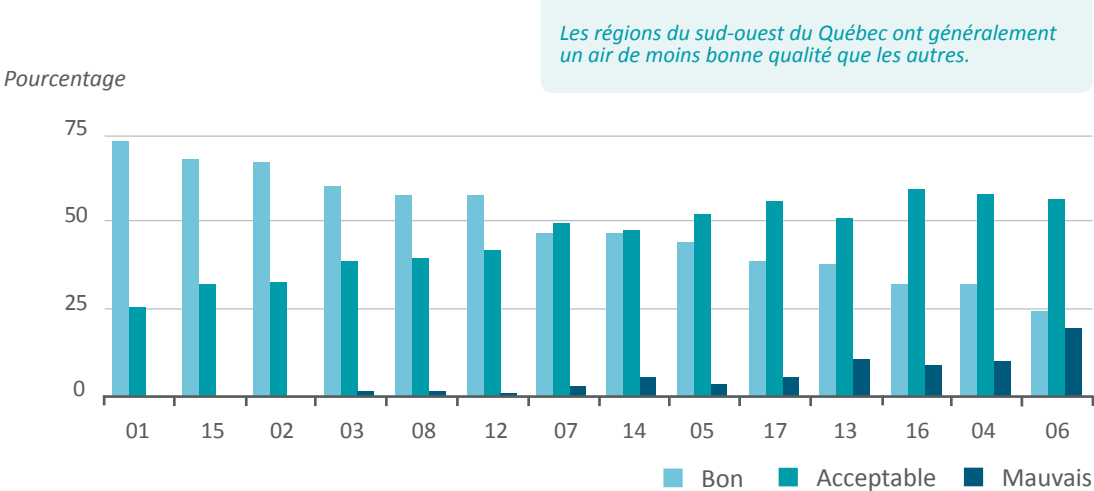
Indice annuel de la qualité de l'air, ensemble du Québec



Variation de l'indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, de 2006 à 2012



Indice annuel de la qualité de l'air selon la région administrative, 2012



Régions administratives

01 Bas-Saint-Laurent
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean
03 Capitale-Nationale
04 Mauricie
05 Estrie
06 Montréal

07 Outaouais
08 Abitibi-Témiscamingue
09 Côte-Nord
10 Nord-du-Québec
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12 Chaudière-Appalaches

13 Laval
14 Lanaudière
15 Laurentides
16 Montérégie
17 Centre-du-Québec

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC); Ville de Montréal; Environnement Canada : Banque de données de la qualité de l'air de CESPA (Connaissance et surveillance de la pollution atmosphérique).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Climat

La stabilité du climat est un actif naturel vital pour l’humanité de par son influence sur la plupart des autres composantes du capital naturel comme la biodiversité, l’eau et l’air, ainsi que sur la santé humaine et l’activité économique. Les changements rapides du climat constituent une menace pour ces acquis et ont le potentiel de saper la base même du développement durable. Leur suivi rigoureux contribue à orienter les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d’adaptation à un climat en changement.

CN8- Tendance des températures moyennes annuelles	n/a
---	-----

L'évolution des températures moyennes annuelles reflète des changements dans le climat. Au Québec, plusieurs stations de mesure réparties principalement sous le 52^e parallèle, en milieu rural, recueillent depuis plus de 50 ans des données sur les températures quotidiennes minimales et maximales. La tendance des températures moyennes annuelles peut ainsi en être déduite. Pour la période allant de 1961 à 2010, la tendance des températures moyennes annuelles a été calculée à 52 stations. Ces stations possèdent des séries de données continues sur la période et apportent une information représentative de la région dans laquelle elles sont localisées.

La tendance des températures moyennes annuelles ne peut être déterminée sur une courte période telle que celle considérée dans le présent rapport.
La tendance des températures moyennes se calcule sur la base de longues séries de données pour être en mesure d’appréhender l’évolution des variations cycliques et de la variabilité du climat. L’analyse de séries de courte durée ne permet pas de capter une tendance statistiquement significative. La tendance de la période 2006-2010 est donc considérée indéterminée.

Les résultats montrent que le réchauffement du climat est une réalité dans la partie méridionale du Québec. De 1961 à 2010, la température moyenne a augmenté de 1,3 °C. Cependant, les variations des températures ne se produisent pas uniformément sur l’ensemble du territoire. La hausse des températures moyennes est d’un peu plus de 1,5 °C dans l’ouest et le sud du Québec alors qu’elle se situe entre 0,9 °C et 1,5 °C pour les stations localisées plus à l’est.

Les températures minimales, généralement atteintes durant la nuit, ont varié de manière plus importante que les températures maximales, généralement atteintes durant le jour. Les plus grandes variations ont été enregistrées dans le sud-ouest et l’ouest de la province. De la ville de Québec à l’ouest de la province, l’augmentation des températures minimales se situe entre 1,5 °C et 2,1 °C.

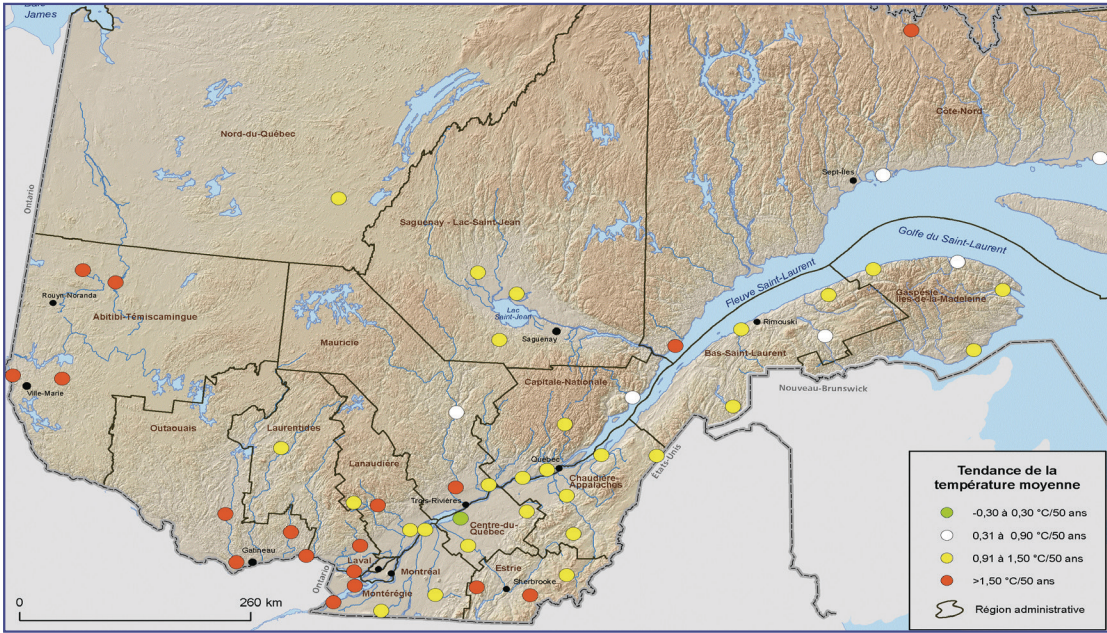
Les saisons de l’hiver et de l’été ont connu le réchauffement le plus marqué. L’augmentation des températures hivernales s’est traduite pour l’ouest et le centre du Québec méridional par une diminution des besoins de chauffage des bâtiments et une augmentation de la fréquence des épisodes de gel-dégel (redoux).

Par ailleurs, l’augmentation des températures estivales s’est traduite pour l’ouest et le centre du Québec méridional par une augmentation de la quantité de chaleur disponible pour la végétation pendant la saison de croissance. Si la tendance se maintient, la fréquence et la durée des canicules pourraient augmenter.

Les points représentent les stations de mesure où la tendance des températures moyennes a été calculée. La couleur représente l’amplitude du changement de la température entre 1961 et 2010.

Tendance des températures moyennes annuelles

De 1961 à 2010, la température moyenne a augmenté de 1,3 °C, avec des hausses plus prononcées dans l’ouest et le sud.



Source : Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Banque de données CLIMATOLOGIE.
Compilation : Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Survol de réalisations reflétant les changements
en développement durable dans l'administration
publique et la société québécoise

2

Pour compléter le portrait réalisé à partir des indicateurs de développement durable, la section 2 présente des changements en développement durable que l'on observe et qui se sont opérés dans la société québécoise au cours des dernières années. Cette partie du document n'a pas l'ambition de décrire de façon exhaustive l'ensemble des actions, des phénomènes ou des mouvements qui contribuent actuellement à un développement plus durable au Québec. Elle aborde et présente simplement et brièvement, toujours de manière factuelle, des signes qui témoignent que celui-ci est bel et bien en route.

Cette section décrit les principaux mécanismes opérationnels d'intégration du développement durable au Québec, elle fait état des manifestations de changements liés à l'action gouvernementale ainsi que celles observées au sein de la société québécoise. Le choix des thèmes discutés et la structure des propos reposent sur la volonté de faire ressortir que le développement durable s'opère dans le cadre d'une démarche de transformation sociétale sur une longue période. Les transformations dans la société reposent souvent sur l'institutionnalisation de nouvelles idées et la modification du système de valeurs qui se matérialisent ensuite dans les comportements. L'institutionnalisation des idées se fait notamment par les lois, les politiques publiques (voir le *Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable*¹⁴ et le *Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*¹⁵) et le système d'enseignement. Dans cette optique les exemples présentés illustrent les tendances observées dans le contexte nord-américain du savoir et de la consommation.

Personnalisant et diffusant des nouvelles pratiques en développement durable pour répondre aux besoins de clientèles diverses, les services conseils et de soutien jouent un rôle non négligeable. La consommation et l'investissement responsables, en tant que phénomènes émergents qui permettent non seulement d'apprécier la vitalité économique, mais également l'état d'esprit et les valeurs des consommateurs québécois, sont représentatifs de la progression du développement durable. La demande des consommateurs pour des biens et des services responsables a contribué à une modification des pratiques de certaines entreprises qui veulent répondre à de nouveaux besoins. Les valeurs et les nouveaux savoir-faire se matérialisent également dans des infrastructures et des réalisations matérielles qui sont appelées à durer et à nous représenter en tant que société responsable aux yeux de nos voisins, mais aussi à ceux des générations futures. Ainsi, les changements dans le domaine des bâtiments verts sont observés de plus en plus dans les villes. L'intérêt populaire pour le développement durable s'exprime de diverses manières, notamment lors de l'organisation de grandes manifestations publiques.

Enfin, inspirés par l'approche de l'Agenda 21 de la culture du Québec, de plus en plus de villes et villages et d'organisations de la société civile établissent des liens entre la culture et le développement durable.

2.1 Les mécanismes d'intégration du concept de développement durable dans l'administration publique québécoise qui ont des effets sur la société

Le développement durable tel que tracé depuis 2006, par le gouvernement du Québec est construit sur une vision à long terme et des principes devant permettre aux générations actuelles et futures de bénéficier de conditions équitables pour leur développement. Dans l'administration publique, l'intégration du développement durable qui s'appuie sur une base légale, une Stratégie de référence et des outils de mise en œuvre (dont les plans d'action de développement durable – PADD) a mobilisé depuis 2006 plus de 120 ministères et organismes du gouvernement du Québec démontrant que la démarche est dorénavant opérationnelle. Plusieurs organisations investissent temps et argent dans des démarches qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable et avec les principes de développement durable. L'ensemble des ministères et organismes a élaboré un PADD et mis en œuvre 1 149 actions. Ces actions contribuent à instaurer graduellement un nouveau cadre de gestion dans l'administration publique en implantant des façons de faire en cohérence avec le développement durable. Elles ont également concouru à réaliser des changements dans la société :

1. en intégrant davantage la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans une grande diversité d'activités et de projets;
2. en développant des moyens d'accompagnement et d'échange avec des acteurs de la société.

Ainsi, bon nombre des actions gouvernementales menées dans le cadre de la Stratégie gouvernementale ont eu une portée à l'interne (modifications et effets sur les processus administratifs de l'administration publique) et plusieurs vers l'externe (relations et effets sur des collaborateurs, des usagers et d'autres parties prenantes à l'extérieur de l'administration publique), tel que présenté statistiquement ci-dessous.

¹⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable*, 2013, 58 pages [En ligne] [\[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/rapport-application-loiDD.pdf\]](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/rapport-application-loiDD.pdf)

¹⁵ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport quinquennal de mise en œuvre - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, 2014, 273 pages [En ligne] [\[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/rapport-application-loiDD.pdf\]](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/rapport-application-loiDD.pdf).

Tableau 1 :
Proportion d'actions de la Stratégie orientées vers la société ou vers l'administration publique

Actions orientées vers l'administration publique	464	(44,7 %)
Actions orientées vers la société	421	(40,6 %)
Actions orientées à la fois vers la société et l'administration publique (actions mixtes)	153	(14,7%)

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport quinquennal de mise en œuvre - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.*

Concrètement, la Stratégie 2008-2013 (prolongée jusqu'au 31 décembre 2014) cible neuf orientations, dont trois ont été identifiées prioritaires (orientation 1, 3 et 6). Pour chaque orientation prioritaire, une activité incontournable a été définie à laquelle les ministères et organismes sont tenus de contribuer par une action commune qui est :

- ⇒ Pour l'orientation 1, la mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Les organisations ont toutes inscrit dans leur PADD respectif au moins une action spécifique aux activités incontournables concernant la sensibilisation et la formation. Des stratégies de sensibilisation et de formation, des projets pilotes et des guides sont élaborés et appliqués par différents ministères et organismes à l'intention de leurs clientèles, favorisant ainsi la cohérence nationale par l'apprentissage mutuel pour un projet de développement durable ancré dans la société. Ces efforts ont permis de sensibiliser 90 % du personnel des ministères et organismes au développement durable dès 2011 et de former 60 % des personnels ciblés en 2013. Par ailleurs, un sondage mené en 2011 par l'Institut de la Statistique du Québec démontre qu'un peu plus de 68,3 % des employés de l'administration publique reconnaissent la définition du développement durable alors que le taux de reconnaissance est de 25 % dans la population en général selon un sondage Léger Marketing effectué presque à la même période.
- ⇒ Pour l'orientation 3, la mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Dans ce cas également, les organisations ont toutes inscrit dans leur PADD respectif au moins une action spécifique concernant la gestion environnementale et les pratiques d'acquisitions écoresponsables. Cela s'est concrétisé par l'élaboration et l'adoption d'un système ou d'un cadre de gestion environnementale dans 66 % des organisations.

De plus, de nombreuses entités ont entrepris la mise en œuvre de plans de gestion environnementale. Par ailleurs, presque toutes ont mis en application des pratiques d'acquisitions écoresponsables de biens et de services, ce qui a entraîné des changements visibles dans les organisations gouvernementales.

- ⇒ Pour l'orientation 6, la mise en place d'un plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises privées qui soutiennent le dynamisme territorial.

Une des réalisations issues de l'activité incontournable liée à cette orientation qui concernait plus particulièrement les ministères et organismes exerçant une influence sur la dynamique territoriale a donné lieu à l'établissement de points d'ancrage avec la société québécoise et la mise en place de mécanismes de concertation (tables, comités). Ces tables ont permis de créer des lieux d'échanges et de partage sur le développement durable avec les municipalités, les entreprises privées, le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation. Ces lieux d'échanges ont été des catalyseurs d'initiatives novatrices en matière de développement durable sur le territoire québécois. Les résultats de sondages effectués entre 2010-2013 par ces quatre tables d'accompagnement-conseil, illustrent le taux d'intégration du concept dans chaque secteur. Ces sondages ont été élaborés pour savoir dans quelle mesure les organisations de chaque secteur se sont engagées formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la LDD à travers ses dimensions et ses principes. Les résultats présentés dans le tableau 2 ci-dessous, indiquent que, parmi les répondants, 19,3 % des organismes municipaux, 22 % des entreprises privées, 48 % des établissements de santé et de services sociaux et 28,4 % des organismes scolaires reconnaissent s'être engagés dans une telle démarche.

Tableau 2 :
Organisations ayant formellement contribué à un développement durable du Québec

Organismes municipaux	19,3 %
Entreprises privées	22 %
Établissements de santé et de services sociaux	48 %
Organismes scolaires	28,4 %
- Primaire et secondaire	16,5 %
- Cégep et collège	49,1 %
- Université	58,3 %

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques. *Rapport quinquennal de mise en œuvre - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Le travail des tables d'accompagnement-conseil encourage grandement l'intégration de pratiques de développement durable au sein de la société québécoise.

Les organisations et les citoyens adoptent des approches et des modèles de références multiples et diversifiés, tels que les Agenda 21 locaux, les Écoles vertes Brundtland, la Global Reporting Initiative, le Smart Growth, ISO 26000. Le gouvernement s'est d'ailleurs donné le rôle d'encourager ces initiatives de développement durable dans la mesure de ses capacités et de susciter une adhésion croissante de ces acteurs au concept de développement durable. Il a même été jusqu'à motiver une démarche adaptée au contexte québécois par l'intermédiaire de l'approche BNQ 21000. Amorcée en 2008, cette approche propose un guide normatif (Norme BNQ 21000) et une méthodologie d'application (Méthode BNQ 21000). Elle a pour but, dans un contexte adaptatif, de guider et d'outiller tous les types d'organisations dans l'adoption progressive de pratiques de gestion durable, ainsi que de les aider à formaliser le dialogue avec leurs parties prenantes.

2.2 Quelques signes de changements liés à l'action gouvernementale

Les actions de sensibilisation et de formation, de gestion écoresponsable et d'accompagnement de réseaux de secteurs importants de la société qui soutiennent la dynamique territoriale des collectivités, découlant de la Stratégie, ont contribué à instaurer graduellement un nouveau cadre de gestion dans l'administration publique en implantant des modes de gestion en cohérence avec le développement durable. Ces actions ont également eu des effets externes et ont concouru à réaliser des changements dans la société en favorisant davantage la prise en compte des trois dimensions du développement durable.

Ainsi, le développement durable est devenu au Québec un concept auquel se rallient de plus en plus de parties prenantes de la société. Les signes qui en témoignent se trouvent tant dans le milieu municipal, le secteur privé, le réseau de la santé et des services sociaux, celui de l'enseignement, le milieu de la recherche ainsi que dans d'autres domaines d'activités majeures (tels que l'agriculture, les ressources naturelles et la culture).

2.2.1 Les démarches municipales de développement durable

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en collaboration avec la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (municipalités locales, municipalités régionales de comté - MRC, conférences régionales des élus - CRÉ), a mené à terme la première phase du projet « Démarches intégrées de développement durable en milieu municipal et régional », qui comprend un ensemble de fiches d'information à l'intention des organismes municipaux et régionaux qui souhaitent poursuivre ou amorcer une démarche de

développement durable. Ce contenu est disponible en ligne au www.municipalitedurable.gouv.qc.ca. Ce site permet aux organismes municipaux d'accéder facilement à l'information requise pour rendre leurs pratiques plus innovantes, plus équitables, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement. Le site propose également un répertoire des outils et des programmes gouvernementaux qui s'adressent aux organismes municipaux pour les aider dans leurs actions traitant d'enjeux précis (transport, gestion de l'eau, politiques familiales, réduction des GES, etc.).

Les résultats du sondage mené en 2012 auprès de 1 245 organismes municipaux et régionaux révèlent que les organismes municipaux sont engagés à 19,3 % dans une démarche de développement durable selon les critères retenus.

Il ressort aussi que parmi les enjeux les plus souvent abordés par les répondants se trouvent :

- la gestion des matières résiduelles (72 %);
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme (72 %);
- la protection des milieux naturels (62 %);
- la qualité de l'eau, de l'air et des sols (58 %);
- l'occupation et la vitalité des territoires (58 %);
- l'équilibre écologique et la protection de la biodiversité (42 %);
- l'efficacité énergétique (42 %).

Les organismes municipaux empruntent diverses voies pour mener une démarche de développement durable. Certains vont élaborer une planification spécifique de développement durable (plan d'action, politique, stratégie) en utilisant par exemple la démarche proposée par *The Natural Step* ou encore le modèle Agenda 21 local. D'autres vont plutôt inscrire le développement durable au sein de leurs outils de planification et d'action, par exemple les schémas d'aménagement et de développement des MRC, la planification quinquennale des CRÉ ou le plan d'urbanisme des municipalités locales. Enfin l'engagement municipal envers le développement durable peut prendre des formes inédites ou moins courantes telles qu'une écocollectivité ou un écoterritoire.¹⁶

2.2.2 Le développement durable dans les entreprises privées

Mobiliser les entreprises québécoises en faveur du développement durable est un défi d'envergure considérant la diversité de leur taille et le grand nombre de petites entreprises. Une démarche de développement durable en entreprise signifie la mise en place progressive de pratiques de gestion permettant d'améliorer la performance globale de l'organisation, tant sur le plan financier que sur les plans environnemental et social. Les entreprises sont amenées à considérer divers enjeux,

¹⁶ MRC de La Côte-de-Beaupré. *Planification stratégique de développement durable*, MRC de la Côte-de-Beaupré, 2013, p.5
[En ligne] [http://www.mrccotedebeaupre.com/developpementDurable/documents/MRCCdB_planification_strategique_final.pdf].

notamment la gestion de l'énergie, des GES, de l'eau et des matières premières et résiduelles, la santé et la sécurité au travail ainsi que l'impact de leurs activités sur la communauté dans laquelle elles sont implantées. Il s'agit d'une démarche intégrée à même la stratégie de l'entreprise qui fait appel au dialogue avec les parties prenantes et à la communication des résultats atteints.

Depuis sa mise sur pied, la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé a élaboré des fiches d'entreprises modèles et un guide sur les bénéfices associés à l'adoption d'une démarche de développement durable en entreprise. Elle a mené des recherches et fait la promotion, entre autres sur le site www.developpementdurable.gouv.qc.ca, des outils disponibles pour les entreprises. Des rencontres avec des organismes partenaires ont été effectuées pour mieux saisir la portée des enjeux auxquels font face les entreprises dans le cadre de leur démarche de développement durable.

Les sondages menés en 2009-2010 et en 2013 par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques révèlent une nette progression du taux d'entreprises ayant adopté des pratiques de gestion favorables au développement durable dans une perspective d'amélioration continue. De 2010 à 2013, ce taux est passé de 13 % à 22 %.

2.2.3 L'intégration du développement durable dans le réseau de la santé et des services sociaux

Il ressort des travaux menés par le Comité national de développement durable du réseau de la santé et des services sociaux que, dans ce secteur, le développement durable se concrétise dans le plan stratégique ou dans le plan d'action local en santé publique. Il peut également être intégré à la mission, à la vision ou aux valeurs de l'établissement, ou encore faire l'objet d'une stratégie ou d'un plan d'action de développement durable.

L'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air et les habitudes de consommation sont les secteurs d'activité les plus fréquemment cités par les établissements. Quelque 88 % des établissements mènent des activités en efficacité énergétique et 29 % des établissements ont intégré des critères d'écoresponsabilité dans les documents d'appel d'offres.

En plus des thèmes à dimension environnementale ou économique, le réseau de la santé et des services sociaux, par sa mission, aborde plusieurs thèmes à dimension sociale. La promotion de la santé, la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille sont des secteurs d'activité choisis par plusieurs établissements. Une majorité d'établissements mènent des activités relatives à la qualité de vie au travail, alors que d'autres ont une démarche reconnue visant l'amélioration du climat de travail, soit Planetree¹⁷, Entreprise en santé ou Établissement promoteur de santé.

¹⁷ Planetree est un réseau d'organisations qui collaborent et se soutiennent dans le développement de cultures de soins, de services et de gestion axés sur l'humain. [En ligne] <http://reseauplanetree.org/organisation/mission/>.

2.2.4 Le développement durable et le réseau de l'éducation

Pour cadrer avec les objectifs de la Stratégie gouvernementale du développement durable, le réseau scolaire a exprimé le besoin d'avoir accès à des outils utiles, pertinents et adaptés à sa réalité en matière de développement durable. Dans ce contexte, en janvier 2010, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en partenariat avec la Fédération des commissions scolaires du Québec, élaborait et publiait le *Cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement durable*. De plus, un guide pour l'intégration du développement durable dans l'enseignement ainsi qu'un guide pour soutenir l'implantation d'une démarche de développement durable dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés sont en cours d'élaboration. Enfin, une section consacrée au développement durable a été mise en ligne sur le site Web du Ministère.

Les résultats du sondage mené par le comité en 2013 montrent que 16,5 % des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés ont adopté volontairement une démarche de développement durable.

Les résultats montrent que les domaines les plus souvent couverts dans les démarches de développement durable du réseau scolaire sont les suivants :

- l'énergie (45 % des répondants);
- les matières résiduelles (42 % des répondants);
- l'amélioration de la santé physique (39 % des répondants);
- l'éducation pour le développement durable (38 % des répondants);
- les achats locaux (32 % des répondants).

Par ailleurs, à l'échelle des commissions scolaires, le moyen d'engagement le plus utilisé est l'adoption d'une politique de développement durable, alors que pour les établissements d'enseignement privés, cet engagement est pris à travers la planification stratégique.

Le même sondage a été mené auprès des établissements d'enseignement supérieur (cégeps, collèges privés et universités), bien que ceux-ci ne soient pas visés par les activités d'accompagnement gouvernementales. Des 49 collèges privés et 48 cégeps sollicités, 55 ont répondu au sondage, soit 56,7 %. Quant aux universités, 12 sur 18 ont fait parvenir leur réponse au sondage, soit 66,7 %.

Parmi les répondants, il ressort que 49,1 % des collèges et 58,3 % des universités ont adopté volontairement une démarche de développement durable au 31 mars 2013.

2.2.5 Autres domaines d'activités majeures

⇒ *En milieu agricole*

À l'initiative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le développement durable en milieu agricole passe entre autres par la mise en œuvre de projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole (PDZA).

Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) en concertation avec les acteurs du milieu, le PDZA vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en fournissant un état de situation et en déterminant des possibilités favorisant le développement durable des activités agricoles sur son territoire. Les PDZA contribuent directement à l'objectif d'intégrer les notions du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement ou de développement régionaux, par exemple, en maintenant un territoire propice aux activités agricoles, en limitant les pressions de l'urbanisation et en favorisant l'occupation et la vitalité des territoires. Ces plans visent également à mettre en valeur les entreprises agricoles, à accroître ou diversifier leurs productions, les modèles d'entreprises ou les modes de mise en marché, à favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et à encourager l'instauration d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme. En 2008, le MAPAQ a mis en place huit projets pilotes de PDZA. Ces huit MRC ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012 et un bilan a été publié en octobre 2011. Compte tenu du bilan positif de ces projets pilotes, le Guide d'élaboration d'un PDZA, à l'intention des MRC, a été publié en mars 2012 et le gouvernement a également accordé une aide financière pour la réalisation de nouveaux PDZA. À la suite de cette annonce, 25 autres MRC ont entamé l'élaboration de leur PDZA.

⇒ *Dans le domaine des ressources naturelles*

L'approche de régionalisation mise en place par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis 2005 implique la participation des milieux régionaux dans la recherche d'une plus grande autonomie régionale au moyen de la planification et de la mise en valeur des ressources et du territoire. À cet effet, les conférences régionales des élus (CRÉ) ont mis en place les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

En concertation avec les acteurs régionaux, les CRRNT ont notamment élaboré les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Les PRDIRT permettent aux milieux régionaux de définir une vision régionale intégrée du développement des ressources et du territoire ainsi que de déterminer des orientations de développement et des priorités d'actions à cet effet. Les PRDIRT reposent notamment sur deux principes de développement durable soit

« participation et engagement » et « subsidiarité ». En 2010-2011, 16 PRDIRT ont été déposés. Les CRRNT ont par la suite mis en œuvre leur PRDIRT en définissant des projets concrets. Ces deux ministères ont accompagnés les CRRNT tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des PRDIRT.

⇒ *Dans le domaine de la culture*

Pour se conformer à la Loi sur le développement durable, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) rend public, en avril 2009, son plan d'action en matière de développement durable. L'élaboration d'un Agenda 21 de la Culture du Québec, amorcé en septembre 2010, constitue l'action phare de ce plan d'action. L'Agenda 21 de la culture du Québec est dévoilé en 2011 à la suite d'un large dialogue public impliquant tant le milieu culturel que d'autres groupes tels les forums jeunesse, les milieux économique et municipal et, de manière particulière, les Premières Nations et les Inuits. Il recommande la prise en compte des principes de développement durable inscrits dans la Loi dont le principe de protection du patrimoine culturel, en plus des principes spécifiques suivants : la préservation de la diversité culturelle, l'utilisation durable des ressources culturelles et la créativité et innovation.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec s'effectue par l'engagement des parties prenantes qui souhaitent contribuer à la recherche d'un développement durable en tenant compte de la culture dans leurs actions, qu'elles soient des personnes, des organismes de la société civile, des entreprises ou des organismes gouvernementaux. Concrètement, elle prend forme par la réalisation d'actions de toute nature qui cadrent avec 21 objectifs définis pour l'occasion.

En juillet 2012, le gouvernement du Québec a autorisé l'ajout d'un nouvel objectif à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 pour mieux intégrer la culture, en particulier les actions associées à l'Agenda 21 de la culture, dans la démarche de développement durable.

2.3 Des signes de changements associés au développement durable dans la société québécoise

À l'instar de la dynamique gouvernementale, on observe plusieurs signes de changement en développement durable au sein de la société québécoise. Ceux-ci sont observables dans différents milieux. Ils émanent d'une grande diversité d'acteurs dont la volonté est souvent de répondre à de nouveaux besoins de s'organiser pour être au fait de l'évolution des connaissances et des meilleures pratiques de mise en œuvre ou simplement changer des façons de faire pour tendre vers un développement plus durable.

Les paragraphes suivants décrivent sommairement quelques-unes des principales manifestations observées au cours des dernières années qui témoignent de changements s'étant opérés dans diverses sphères d'intervention de la société québécoise.

2.3.1 La formation et l'enseignement supérieur en développement durable au Québec

Hormis l'implication concrète des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable, ce thème fait l'objet de nombreuses démarches de formation tant au niveau technique que supérieur. Selon les informations collectées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une dizaine de programmes ont été élaborés dans ce sens au Québec depuis 2006.

Au-delà des programmes d'enseignement, il existe un certain nombre de groupes de recherche qui interviennent dans le domaine du développement durable. Citons quelques exemples :

- Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS – Université Laval)
- Observatoire de l'écopolitique internationale (Université Laval)
- Observatoire de l'environnement et du développement durable (Université de Sherbrooke)
- Chaire de recherche et d'intervention en Éco-conseil (UQAC)
- Centre interdisciplinaire de recherche sur l'opérationnalisation du développement durable (CIRODD)
- Concordia Institute for Water, Energy and Sustainable Systems (CIWESS)
- Marcel Desautels Institute for Integrated Management - The Sustainability Initiative.

De plus, plusieurs programmes universitaires non identifiés dans leur dénomination comme des programmes de développement durable intègrent, néanmoins, dans leur contenu un cours lié à celui-ci. Mentionnons :

- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) : Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en loisir, culture et tourisme
⇒ Cours : Tourisme et développement durable
- Université du Québec en Outaouais (UQO)
⇒ Mineure en géographie, Territoires, environnement et développement durable
- Université de Montréal
⇒ Cours Développement durable et environnement (présent dans 15 programmes)
- Université Laval
⇒ Cours Environnement et développement durable (2^e et 3^e cycle en sociologie)

Également, à l'enseignement collégial, on trouve désormais plusieurs Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) liés directement ou indirectement au développement durable, dont :

- Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ) du Collège Rosemont
- Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) du Cégep de Sorel-Tracy
- Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Enfin, on observe également au Québec l'émergence de nombreux organismes qui font la promotion « d'emplois verts » en vue de répondre aux besoins liés à la croissance de « l'économie verte » et du développement durable. Envirocompétence, le comité sectoriel de main d'œuvre de l'environnement, financé en particulier par la Commission des partenaires du marché du travail a d'ailleurs été mandaté pour analyser les besoins, suivre les efforts en termes « d'emplois verts » ainsi que pour organiser des formations en matière de technologies propres.

2.3.2 Les services conseils en matière de développement durable

De nombreux éléments témoignent du dynamisme du milieu et des organismes non gouvernementaux en tant que parties prenantes actives du développement durable au Québec. En effet, pour répondre à la demande et aux besoins d'un marché grandissant, plusieurs firmes de consultants, de bureaux-conseils et de plus en plus d'organismes de transfert et d'organisations non gouvernementales travaillent dorénavant en développement durable, en responsabilité sociétale des entreprises et en gouvernance durable. Il n'est plus rare de voir une direction du développement durable dans les diverses organisations oeuvrant, tant dans les domaines de l'ingénierie et des infrastructures vertes et durables, que dans ceux de la gouvernance durable des organisations, de la comptabilité et de la reddition de comptes. Cette dynamique s'observe d'ailleurs également dans les entreprises privées.

Par ailleurs, étant donné l'ampleur des enjeux actuels et futurs et les occasions d'affaires, les professionnels des domaines du développement durable comprennent la nécessité de se fédérer autour de regroupements professionnels facilitant le transfert de connaissances et le réseautage. L'Association des professionnels en développement durable du Québec (APRODD) créée en 2013 en est un exemple concret.

Enfin, créé en 2000 et toujours très actif, le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) tient, sur la scène québécoise, un rôle reconnu en soutenant financièrement des actions concrètes en développement durable. Depuis sa création, cet organisme à but non lucratif a assuré la gestion d'une enveloppe de 61 millions de dollars, provenant du gouvernement du Québec, dont l'effet de levier économique a atteint 100 millions de dollars.

Cette somme a permis de soutenir plus de 475 initiatives rayonnant dans 17 régions. Ainsi, grâce à ces actions, le FAQDD contribue activement à un changement de comportements favorable au développement durable du Québec.

2.3.3 La consommation responsable

De plus en plus conscientisés par les enjeux du développement durable et désireux de poser des gestes concrets dans les domaines de la vie courante, les consommateurs québécois ont un intérêt grandissant pour un mode de consommation responsable qui consiste à acheter ou pas un produit ou un service pour des raisons sociales ou environnementales. Le recyclage, le compostage, l'échange, le don, la réutilisation des produits sont des façons de faire de plus en plus considérées par les consommateurs. Le commerce équitable ou le commerce de produits certifiés connaissent également un essor et ils font l'objet d'une plus grande promotion et demande.

Dans un tel contexte, un nombre grandissant d'entreprises offrent des produits dont les cycles de vie suivent des critères de développement durable. À l'instar d'autres régions, le marché québécois suit une évolution marquée bien que beaucoup d'éléments restent à être renforcés. À cet égard, l'Observatoire de la consommation responsable basé à l'Université du Québec à Montréal, publie annuellement depuis 2010 le Baromètre de la consommation. De ce travail, il ressort que les Québécois et Québécoises

1. favorisent l'achat de produits et de services bons pour l'environnement et recyclent plus;
2. diminuent leur consommation;
3. sont avides d'information et ont un regard critique sur différents labels.

Au-delà du phénomène de mode, la consommation responsable au Québec semble prendre racine et le marché dans ce domaine s'annonce prometteur.

2.3.4 L'investissement responsable

Dans un contexte où la stabilité du système économique mondial demeure une source d'inquiétude qui pourrait menacer des initiatives favorables au développement durable, les acteurs de la finance sentent de plus en plus le besoin d'être mieux organisés pour faire la promotion de pratiques financières responsables et ainsi être bien préparés pour répondre aux besoins en la matière.

En 2010, on voit apparaître à Montréal l'Initiative pour la finance durable, un organisme à but non lucratif né du désir du secteur financier de faire accepter la durabilité en tant que meilleure pratique au sein du milieu de la finance et des investissements au Québec. Elle regroupe plus de 65 participants issus du milieu de la finance et des investissements, de la finance qualifiée de

sociale et verte, des milieux universitaires et de la recherche et de leurs fournisseurs de services ainsi que des représentants de la société civile.

Dans cette optique, les Nations Unies ont mis en avant et institué en 2006 les Principes pour l'investissement responsable (PRI). Ces principes ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels convaincus de l'importance d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à leurs pratiques d'investissement. Les PRI comptent actuellement plus de 1 100 organisations signataires implantées dans près d'une cinquantaine de pays.

En 2013, plus de 25 investisseurs institutionnels québécois ont adhéré aux PRI. La mission poursuivie par le Réseau PRI Québec est de sensibiliser les investisseurs à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs activités et leurs décisions d'investissement. Le Réseau PRI Québec entend également favoriser la mise en commun de l'expertise de tous ses membres et le partage des meilleures pratiques en investissement responsable pour en susciter l'adoption par un nombre croissant d'acteurs de la finance québécoise.

2.3.5 L'utilisation des certifications BOMA Best ou LEED pour les bâtiments « verts »

BOMA BEST (Building Environmental Standard) est un programme de certification élaboré et administré par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles (BOMA - Building Owners and Managers Association) qui a pour objectif de promouvoir une démarche de développement durable auprès des gestionnaires d'immeubles. Composé de quatre niveaux de certification, il vise à reconnaître les efforts en matière de pratiques durables d'un bâtiment en ce qui concerne la consommation, la gestion et le transport d'énergie, les ressources en eau, les matières résiduelles et le recyclage, les émissions atmosphériques, les matières dangereuses et autres effluents, l'environnement intérieur (air intérieur, éclairage et bruit) ainsi que la gestion environnementale (les systèmes de gestion environnementale – SGE, politique d'achat, intervention en cas d'urgence et sensibilisation des locataires).

La popularité du programme BOMA BEST parle d'elle-même. Les chiffres les plus récents mentionnent qu'en 2014 au Québec, le nombre d'immeubles commerciaux et institutionnels certifiés tant du secteur public que privé s'élève à 354. De plus, à l'instar du reste de la société, le gouvernement est très actif dans ce domaine. En 2013, la Société québécoise des infrastructures comptait 93 immeubles certifiés BOMA BEST, soit près de 90 % de ses espaces admissibles au programme.

Introduite au Canada en 2004, par l'entremise du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDC), LEED comporte plusieurs systèmes d'évaluation en fonction du type de bâtiment concerné.

LEED, nouvelle construction (NC) et LEED bâtiments existants (BE) sont deux des systèmes d'évaluation disponibles. Évaluer l'exploitation et l'entretien d'immeubles existants à l'aide du programme LEED BE est une mesure efficace pour encourager l'amélioration continue en matière de performance environnementale d'immeubles ayant déjà atteint le niveau trois ou plus du programme BOMA BEST. LEED évalue également les aménagements intérieurs des espaces commerciaux (LEED CI), le design et la construction d'unités d'habitations ainsi que l'aménagement de quartiers et de communautés (LEED AQ).

Le recours aux certifications LEED tout comme BOMA Best est en progression. Par exemple, en ce qui a trait aux habitations, de 2011 à 2013, la croissance au Québec est spectaculaire passant de 31 à 476 unités certifiées LEED soit une augmentation de 1 435 %. De plus, avec un nombre d'unités certifiées de 3 par 100 000 habitants, le Québec est actuellement le chef de file LEED habitations au Canada.

2.3.6 La tenue d'événements écoresponsables

Un événement écoresponsable intègre les principes du développement durable à chaque étape de son organisation du début de la planification jusqu'à sa tenue. En commençant par une analyse de la situation et l'évaluation des impacts majeurs potentiels, un événement écoresponsable vise à réduire les répercussions négatives sur l'environnement et à augmenter les retombées positives sur le plan social et économique.

De nombreux organismes spécialisés dans l'accompagnement d'événements écoresponsables ayant reçu leur accréditation d'organismes certifiés ont vu le jour. Une large panoplie d'outils et de guides d'actions ont été élaborés. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a publié le *Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables* et de nombreux autres acteurs proposent leur *modus operandi*. Par exemple, Tourisme Laval propose un *Guide de l'évènement responsable*; la ville de Repentigny a publié le guide *Le contexte et la planification d'un évènement écoresponsable* et la Fondation David Suzuki a créé un guide pour organiser un événement à faibles émissions de GES. Les universités s'intéressent elles aussi à la démarche.

Un processus de certification a par ailleurs été mis au point en 2010 par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) en partenariat avec le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) sous la forme de la norme BNQ 9700-253. Cette norme permet aux organisateurs, aux fournisseurs, aux participants et aux utilisateurs d'un événement de réduire leurs impacts sur l'environnement tout en augmentant les retombées économiques et sociales du lieu où il se déroule.

Tous ces efforts ont dorénavant une incidence majeure sur l'organisation d'événements au Québec. Associer les dimensions du développement durable et les labels d'écoresponsabilité à son événement est de plus en plus une mesure de marketing vendeuse et attrayante pour joindre son public.

2.3.7 L'intégration de la culture au développement durable

On observe, à l'instar du mouvement amorcé dans l'administration publique québécoise, un intérêt grandissant de reconnaître la nécessité d'associer explicitement la culture au développement durable. Plusieurs municipalités et organismes non gouvernementaux font d'ailleurs de la culture l'une des composantes importantes de leur plan d'action de développement durable liée à l'économie, aux activités sociales et même à l'environnement.

Synthèse et observations générales

3

La section précédente illustre, à travers la présentation factuelle de quelques exemples de pratiques responsables dans différentes sphères d'activité de la société québécoise, comment les différents secteurs du Québec se sont engagés dans la voie du développement durable au cours des dernières années. Toutefois, d'un point de vue plus fondamental, pour savoir si le Québec évolue vers un développement pouvant être qualifié de durable, il faudrait idéalement pouvoir trouver les conditions qui favorisent un milieu de vie sain (dimension environnementale), un mode de vie socialement responsable, physiquement et intellectuellement satisfaisant (dimension sociale) et un niveau de vie adéquat (dimension économique). C'est le défi que le Québec s'est donné par une série d'indicateurs qu'il entend suivre. Ainsi, l'approche retenue par le gouvernement à l'instar d'autres pays pour tenter de répondre à ces questions consiste à examiner l'évolution des différentes formes de richesses (les capitaux) afin de déterminer si le potentiel de développement durable de la société québécoise se maintient, se détériore ou s'accroît.

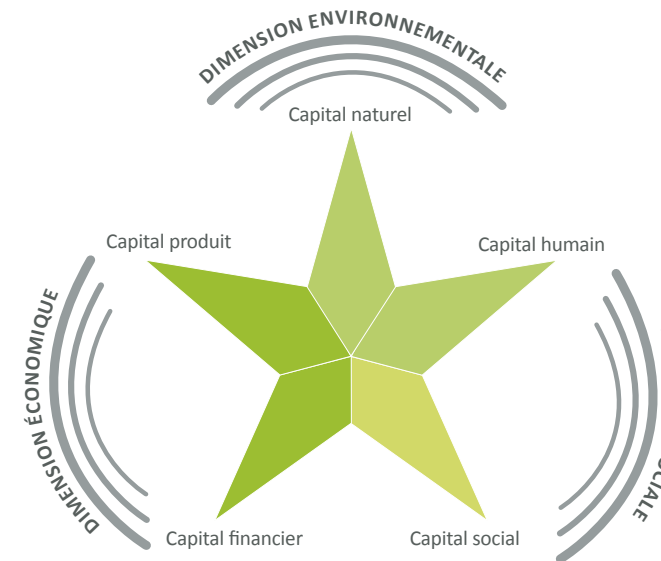
Cet exercice est réalisé à partir de 22 indicateurs qui ont été jugés par les parlementaires suffisamment représentatifs des différents stocks des capitaux pour refléter au fil du temps et à long terme les effets de notre mode de développement sur leur évolution.

La description des résultats et des tendances qui se dégagent et leur interprétation générale exigent de disposer de données sur une longue période et une bonne connaissance des divers milieux concernés. Celles-ci peuvent donc varier selon la qualité des données obtenues mais aussi selon l'état de connaissance du domaine examiné. La synthèse narrative des informations fournies par chacun des indicateurs permet cependant de dresser le portrait de l'état du capital évalué.

Le présent rapport n'a pas la prétention de tirer des conclusions sur l'évolution des capitaux sur une courte période de cinq années d'observation des données des indicateurs. L'analyse des informations fournies par les 22 indicateurs et celles sur les principales manifestations du développement durable dans l'Administration publique et dans la société donnent toutefois une vue d'ensemble plutôt positive de l'évolution du développement durable au Québec. Ce document en dresse les grandes lignes.

La dimension sociale du développement durable est traitée sous l'angle du capital humain et du capital social qui correspondent, d'une part, à une force de travail en santé et qualifiée et, d'autre part, aux réseaux, normes et valeurs qui assurent la cohésion sociale, de même qu'aux institutions qui sous-tendent l'organisation de la société civile. La dimension économique regroupe pour sa part le capital produit qui comprend les infrastructures, les équipements et les technologies ainsi que le capital financier. Enfin, la dimension environnementale est abordée par le capital naturel composé des ressources naturelles, des terres et des écosystèmes.

Selon les indicateurs suivis, il appert que quatre des cinq capitaux ont évolué dans une direction favorable au développement durable. Le capital produit et le capital financier se démarquent du fait que tous les stocks examinés ont progressé. La situation du capital humain et du capital naturel s'est généralement améliorée, bien que celle de certaines de leurs composantes n'ait pas progressé. Enfin, le capital social, pour sa part est resté globalement stable avec un certain fléchissement en ce qui concerne le revenu familial excédentaire. En ce sens et au regard du développement durable, cela indique que des efforts additionnels doivent être consentis.



Une évolution positive du capital produit et du capital financier

Selon les indicateurs suivis, la situation du capital produit est bonne malgré les contrecoups de la crise financière et économique qui se sont fait sentir en Amérique du Nord à partir de 2009. Le renouvellement des infrastructures, de la machinerie et des produits de propriété intellectuelle doit se poursuivre afin de faire évoluer l'économie vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée. Par ailleurs, la valeur foncière du parc immobilier a augmenté, mais cela est dû en bonne partie à la hausse importante de l'évaluation foncière. Le nombre de bâtiments qualifiés de « verts » a également connu une progression.

De plus, selon les deux indicateurs retenus, les actifs bruts et les avoirs nets des ménages, le capital financier s'est amélioré au cours des dernières années. L'augmentation des avoirs nets des ménages est un gage de renforcement de la résilience de la société face aux crises, qu'elles soient économiques ou environnementales. Ces indicateurs ne tiennent pas compte toutefois de la dette du gouvernement qui a augmenté au cours des dernières années.

Le capital humain et le capital naturel semblent progresser

L'amélioration du capital humain constitue l'un des facteurs clés de la croissance économique et de l'accomplissement social. La situation de l'état du capital humain est somme toute bonne. Le taux d'activité demeure stable malgré le vieillissement de la population. La proportion de la population qui ne possède aucun diplôme continue quant à elle de diminuer du fait de l'évolution démographique mais aussi en raison des exigences du marché du travail. Même si l'espérance de vie sans incapacité semble avoir progressé, le vieillissement de la population doit être suivi avec attention, car les conséquences seront importantes notamment sur la demande et l'offre de services dans les secteurs de la santé et des services sociaux.

L'évolution du capital naturel est bonne lorsqu'on examine les avancées majeures en matière de création d'aires protégées. L'atteinte de la cible de 12 % d'aires protégées pour 2015 demeure cependant un défi et les initiatives de conservation doivent se poursuivre. La progression du niveau de représentativité du réseau d'aires protégées est, par ailleurs, un gage d'un renforcement de la préservation de la biodiversité.

La superficie totale des terres agricoles est stable. Localisées en grande partie dans la vallée du Saint-Laurent, une zone où les pressions anthropiques et l'urbanisation sont fortes, les terres agricoles semblent globalement sous contrôle bien que cela ne témoigne d'aucune façon de l'évolution de la qualité des terres utilisées et des usages qui en sont faits. Le Québec conserve et maintient donc les espaces nécessaires à ses diverses activités agroalimentaires. L'état des forêts sera pour sa part analysé ultérieurement à la lumière des données de l'inventaire en cours.

Il faut par ailleurs rester vigilant en ce qui concerne la qualité de l'eau de surface qui s'est améliorée sur le plan bactériologique, mais qui comporte souvent plus de matières en suspension, notamment à la suite d'épisodes de fortes précipitations. En ce qui a trait à l'air, le pourcentage de jours pour lesquels l'air est classé « bon » a diminué dans la majorité des régions du Québec, mais l'air demeure de qualité bonne ou acceptable la plupart du temps. Le pourcentage annuel de jours sans smog est demeuré stable.

Les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être poursuivis considérant qu'une augmentation des températures moyennes a été observée dans la majorité des régions

du Québec. Par ailleurs, des mesures d'adaptation permettant de réduire les impacts négatifs des changements climatiques et de profiter, le cas échéant, des avantages à en tirer, pourraient renforcer la résilience du Québec.

Le capital social : suivre l'évolution des données avec vigilance

Quelques indicateurs nous montrent que l'évolution du capital social est plus préoccupante et que celui-ci exigera une attention particulière, en raison du risque de voir la pauvreté prendre de nouvelles formes et l'exclusion sociale s'étendre. Le maintien, voire l'amélioration du système de protection sociale québécois reconnu internationalement, demeure un défi, dans un contexte marqué par l'incertitude économique, des changements démographiques et la transformation du marché du travail.

Le léger recul du temps consacré aux activités organisationnelles et l'accroissement des inégalités entre riches et pauvres sont des signes d'une tendance suggérant un certain affaiblissement du capital social au Québec ces dernières années. Or, quelle qu'en soit l'origine, les inégalités engendrent des tensions sociales qui peuvent nuire au développement durable d'une société. Il sera donc important de suivre l'évolution de ces données au cours des prochaines années et celles d'autres indicateurs pour voir si cette tendance se confirme.

Les nombreuses manifestations de l'implantation graduelle du développement durable dans la société québécoise permettent d'envisager l'avenir d'une façon positive. Le Québec peut notamment continuer de miser sur sa culture, un terreau fertile et distinctif sur le continent nord-américain et ses institutions d'enseignement et de recherche et développement, qui demeurent des assises du développement économique du Québec.

Comment améliorer notre connaissance de l'état du développement durable ?

La précédente synthèse nous amène à nous pencher sur des considérations générales d'ordre méthodologique pour affiner les travaux à venir et mieux adapter l'approche de suivi de l'état du développement durable.

Les transformations sociétales reposent notamment sur l'institutionnalisation de nouvelles idées qui s'inscrivent dans des lois et des politiques publiques et sur l'évolution des systèmes de valeurs qui se matérialisent par la suite dans les comportements. Plusieurs changements, qu'ils soient favorables ou défavorables à un développement durable, s'opèrent lentement et sur une longue période. Les tendances sont donc difficiles à déceler. L'approche par capital choisie par le gouvernement du Québec pour mesurer et suivre, à l'aide de 22 indicateurs, la progression vers

un développement durable offre l'avantage de diagnostiquer de manière pragmatique l'état du stock disponible des trois dimensions du développement durable en continu et à long terme. Elle doit donc être maintenue et bonifiée.

L'approche par capitaux ne permet pas de mesurer directement les pressions, ni les actions qui peuvent influencer sur les stocks individuellement ou en synergie. Pour remédier à cette situation et préciser le diagnostic, l'utilisation d'indicateurs plus spécifiques, dit de flux dont certains se trouvent parmi ceux qui permettent de suivre la stratégie gouvernementale de développement durable, peut être judicieuse dans certains cas. Il faudra examiner l'éventualité de compléter la Première liste d'indicateurs de développement durable par quelques indicateurs de flux qui varient souvent plus rapidement dans le temps. Par exemple, mesurer l'influence positive de l'économie verte tant sur le plan économique et social qu'environnemental pourrait nous amener à réfléchir à d'autres indicateurs qui nous renseignent sur plusieurs dimensions ou capitaux. Il en est de même pour le ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant et pour le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles relativement au capital naturel, bien sûr, mais aussi économique.

En vue de proposer des bonifications au gouvernement, les travaux entrepris, en 2010, par la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable, qui regroupe des représentants des milieux universitaire, environnemental, social, des affaires et d'influence générale ainsi que de l'Institut de la statistique du Québec, permettront avec la contribution des ministères directement interpellés par le suivi de données, de faire un examen de la Première liste des indicateurs de développement durable. Ce travail se fait principalement en comparant les indicateurs retenus au Québec avec ceux proposés par le Groupe de travail conjoint de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-NU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'Eurostat sur les statistiques (Joint UNECE/Eurostat/OCDE Working Group on Statistics for Sustainable Development – WGSSD) et par le Groupe de travail sur la mesure du développement durable (Joint UNECE/Eurostat/OCDE Task Force on Measuring Sustainable Development).

Par ailleurs, le besoin de disposer d'une information simple, facile à retenir ou à communiquer et qui permet de faire des comparaisons entre pays et États, renforce l'argumentaire pour un suivi plus intégré du développement durable. Pour y parvenir et fournir une information plus globale, des initiatives ont été prises menant à la création d'indicateurs synthétiques. Elles ont abouti à deux grandes catégories d'indicateurs : les indicateurs composites (par ex. l'indice de bien-être humain) obtenus par agrégation d'indices élémentaires et les indicateurs globaux obtenus par sommation à l'aide d'une unité de mesure unique (par ex. épargne nette ajustée). Ces indicateurs ne font cependant pas l'unanimité. Ils sont jugés par plusieurs groupes d'experts internationaux

comme difficiles d'application, trop multiples et ne représentant pas suffisamment les réalités que l'on souhaite mesurer. Néanmoins, certains de ces indicateurs pourraient être examinés par le MDDELCC avec la participation des membres de la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable et des spécialistes des ministères et organismes gouvernementaux.

Il faudra enfin évaluer comment certaines informations sur des sujets non couverts actuellement par les indicateurs de développement durable, provenant de la participation d'organisations multiples de la société québécoise pourraient, d'une façon complémentaire, être colligées et comptabilisées d'une façon fiable et rigoureuse, par exemple, dans le vaste domaine de la consommation.

Il importe, en terminant, de rappeler que la valeur des indicateurs est tributaire non seulement de la représentativité et de la fiabilité des données obtenues, mais aussi de la stabilité des sources d'information et de la fréquence de leur collecte. À cet égard, certains des indicateurs dont les données proviennent du recensement ou d'enquêtes de Statistique Canada présentent, à des degrés plus ou moins marqués, des problèmes de comparabilité temporelle dus à des changements méthodologiques ou à la taille des échantillons. Cette situation limite notamment la portée des analyses sur les disparités entre les femmes et les hommes et entre les régions, de même que le suivi par groupe d'âge. Par ailleurs, l'importance des délais entre la collecte et la diffusion des données d'enquêtes rend difficile un suivi actualisé des indicateurs. Il faudrait donc chercher des solutions afin de combler ces lacunes.

Quelques-uns des indicateurs choisis en 2009 pourraient être déclinés selon le revenu, par exemple, le plus haut niveau de diplomation, et l'état de santé. D'autres indicateurs pourront être ajoutés pour renforcer l'évaluation de certaines dimensions importantes pour la société québécoise, telle la « Population en santé » qui est suivie à l'aide d'un seul indicateur. La liste des indicateurs de développement durable déterminée en 2009, sans devenir exhaustive pourrait être bonifiée dans la mesure où les nouveaux indicateurs retenus permettent de considérer rétroactivement des informations des années antérieures.

Annexe 1

Lexique

Three horizontal lines are positioned at the bottom of the slide. The top line is dark teal, the middle line is a medium teal, and the bottom line is a light teal. They are all of equal length and are aligned to the left.

Agenda 21 : L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle qui décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il a été adopté par 173 chefs d'État lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

Bassin versant : Territoire délimité de manière naturelle par la ligne de partage des eaux, c'est-à-dire par le point le plus élevé d'où s'écoulent, d'un côté ou l'autre, les eaux de pluie. Une partie de l'eau ruisselle en surface pour atteindre une rivière qui se jettera soit dans un autre cours d'eau soit dans la mer.

Biocénose : Ensemble des êtres vivants qui coexistent dans un espace fini dont les caractéristiques physiques représentent le biotope.

Biotope : Ensemble des éléments non vivants d'un écosystème : le sol et ses constituants, l'air, l'humidité, la température, la lumière, les éléments chimiques, ainsi que, en milieu aquatique, les propriétés physico-chimiques des eaux. Tous ces éléments conditionnent la présence et la répartition des êtres vivants.

Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) : Outil de cartographie et de classification écologiques du territoire. Le CERQ reconnaît, dans une approche globale et hiérarchique, les écosystèmes terrestres et les hydrosystèmes comme des entités spatiales dont il est possible d'obtenir la cartographie selon plusieurs niveaux de perception. Le premier niveau de perception est composé de 15 provinces naturelles, elles-mêmes subdivisées en 79 régions qui correspondent au deuxième niveau de perception. La classification du CERQ ouvre la porte à une bonne connaissance écologique des régions du Québec et à une évaluation originale de la diversité biologique régionale.

Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) 2013 (adapté) : À des fins d'aires protégées, l'adaptation du CERQ de 2013 comprend la fusion de cinq petites provinces naturelles (S-O-N-Y-Z) dites limitrophes (de superficie inférieure à 5 000 km², touchant à peine les limites politiques du Québec), avec les provinces naturelles qui leur sont adjacentes. Les parties des provinces naturelles E et U à l'extérieur des limites du tracé de 1927 du Conseil privé (non définitif) sont exclues. La superficie des provinces naturelles du CERQ 2013 (adapté) est ajustée proportionnellement pour être compatible avec la superficie totale du Québec.

Coefficient de Gini : Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée, élaborée par le statisticien italien Corrado Gini. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité totale. Ce coefficient est très utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus.

Coliformes fécaux : Sous-groupe des coliformes totaux. L'espèce la plus fréquemment associée à ce groupe bactérien est l'*Escherichia coli* (*E. coli*) qui en représente 80 % à 90 %. La présence de coliformes fécaux témoigne habituellement d'une contamination d'origine fécale bien qu'elle puisse provenir d'autres sources telles que les effluents industriels du secteur des pâtes et papiers ou de la transformation alimentaire.

Dollars courants : Les mesures renvoient au prix courant demandé pendant la période dont il est question.

Dollars constants : Statistique Canada calcule des dollars constants en utilisant un déflateur pour convertir des dépenses indiquées dans une série chronologique à un niveau de prix qui existait à un certain moment (pendant l'année de référence). Les dollars constants éliminent les variations du pouvoir d'achat du dollar au fil du temps. Le résultat est une série qui existerait si le dollar avait un pouvoir d'achat égal au pouvoir d'achat qui existait pendant l'année de référence.

Dollars enchaînés : Méthode adoptée par Statistique Canada qui tient compte des fluctuations des prix relatifs et de la composition de la production au fil du temps. Dans les statistiques relatives à l'industrie canadienne, le produit intérieur brut réel (PIB réel) est présenté en dollars enchaînés.

Économie verte et responsable : Une économie verte et responsable est économe en ressources et repose sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Elle produit peu de matières résiduelles, de polluants et est faible en émissions de carbone. Elle préserve la santé humaine autant que celle des écosystèmes.

Efficacité énergétique : Obtention d'un meilleur rendement énergétique principalement par le recours aux innovations technologiques les plus appropriées ainsi qu'aux équipements et aux procédés les plus performants ou encore par les changements de comportement en faveur d'une réduction de la consommation d'énergie.

Filtre brut : L'approche du filtre brut reconnaît le milieu physique comme le facteur génétique de l'organisation spatiale des écosystèmes. Ce premier niveau d'analyse repose sur la reconnaissance des structures spatiales des éléments physiques des écosystèmes : géologie, formes de terrain, nature et origine des dépôts de surface, configuration et densité du réseau hydrographique.

Matières en suspension (MES) : Ensemble des particules fines solides insolubles visibles à l'œil nu présentes dans l'eau. Plus une eau en contient, plus elle est dite turbide. Ces particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels.

Moyenne : Rapport entre la somme des valeurs et le nombre de valeurs d'un ensemble. La moyenne exprime la grandeur qu'aurait chacun des membres de l'ensemble s'ils étaient tous identiques sans changer la dimension globale de l'ensemble.

Médiane : Valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Si le nombre de valeurs est pair, la médiane est la moyenne des deux valeurs situées au milieu.

Municipalité régionale de comté (MRC) : Entité administrative assurant la gestion régionale des collectivités locales regroupées en une communauté jouissant d'un pouvoir de juridiction et de réglementation dévolu par le gouvernement du Québec, sur un territoire désigné sous le nom de comté. Le Conseil d'une MRC est composé des maires des municipalités locales regroupées et présidé par un préfet généralement élu par et parmi les membres de ce Conseil. Une MRC correspond à une division de recensement, unité géostatistique utilisée par Statistique Canada.

Phosphore : Constituant fondamental de la matière vivante (acides nucléiques) qui participe à l'élaboration des molécules dites énergétiques (ATP). Il est l'un des trois éléments indispensables à la croissance des plantes et aussi un élément important pour les animaux. Composante essentielle des engrais et des aliments pour animaux, le phosphore est largement employé dans l'agriculture et n'a pas de substitut. À forte concentration, il entraîne la prolifération d'algues vertes. L'élimination se fait par voie biologique ou chimique.

Produit intérieur brut (PIB) : Indicateur économique de la richesse produite par année dans un pays donné. Il a été inventé en 1934 aux États-Unis pour mesurer l'effet de la Grande Dépression sur l'économie américaine. Il représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national. Son utilisation s'est généralisée après la Seconde Guerre mondiale.

Provinces naturelles : Unités écologiques de grande superficie (de l'ordre de 100 000 km²) qui correspondent chacune à une configuration spatiale particulière du relief, du socle rocheux, des dépôts de surface et de l'hydrographie dont l'origine remonte à des événements géologiques lointains d'envergure continentale. Elles sont également caractérisées par d'autres variables écologiques majeures telles que le climat et la végétation. Le territoire du Québec est découpé en 15 provinces naturelles.

Région administrative : Premier niveau de division territoriale du Québec à des fins administratives gouvernementales. À cette échelle, la concertation et la planification du développement est assumée par les Conférences régionales des élus (CRÉ) qui sont composées d'élus municipaux et, selon le contexte, de représentants des divers secteurs socioéconomiques et des communautés autochtones. Il convient de noter que les CRÉ seront abolies en 2015.

Région naturelle (RN) : Division du territoire qui correspond au deuxième des huit niveaux de perception écologique de l'espace définis par le Cadre écologique de référence du Québec.

Régions sociosanitaires : D'après la définition de Statistique Canada, une région sociosanitaire représente une unité géographique définie par un ministère provincial de la Santé. Au Québec, le MSSS a établi 18 régions sociosanitaires dont les limites correspondent à celles des régions administratives sauf pour la région administrative du Nord-du-Québec qui est découpée en trois régions sociosanitaires (Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James) et celles de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui forment une seule région sociosanitaire.

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) : le TCAM permet de calculer un taux d'évolution moyen sur une durée de n périodes.

Annexe 2

Tableau synthèse de l'évolution des cinq capitaux

Dimension/Indicateur		Période	Tendance	Variable	TCAM	Variation	Tendance de la période	Tendance long terme
Capital humain	D - Population active							
	CH1 - Taux d'activité	2006-2013	=	Total	n. d.	n. d.	Globalement, le taux d'activité demeure à peu près stable (entre 65,1 % et 65,8 %) mais l'écart entre les femmes et les hommes tend à diminuer.	Amélioration depuis 1976 avec un léger creux dans la décennie 1990, suivie d'une reprise jusqu'en 2003 et d'une situation stable depuis.
	CH2 - Qualité de l'emploi	2006-2013	↑	Qualité faible Qualité moyenne Qualité élevée	- 2,4 % n. d. + 2,5 %	pts de % - 5,5 n. d. + 5,3	La situation s'est nettement améliorée, tant chez les femmes que les hommes, avec une diminution notable des emplois de qualité faible et une forte augmentation des emplois de qualité élevée.	Amélioration générale depuis 1997 et, depuis 2010, dépassement de la part des emplois de qualité élevée par rapport à celle des emplois de qualité faible.
	D - Population en santé							
	CH3 - Espérance de vie en bonne santé (sans incapacité)	2006-2011	—	Total	n. d.	n. d.	L'espérance de vie sans incapacité semble avoir progressé tant chez les hommes que chez les femmes, bien qu'elle demeure systématiquement plus élevée chez ces dernières.	Progression au cours des années 2000. Les changements méthodologiques rendent l'analyse à long terme plus délicate.
	D - Population scolarisée							
	CH4 - Distribution du plus haut niveau de diplomation	2006-2012	↑	Niveau du diplôme Aucun Secondaire École de métiers Cégep Université	- 3,3 % n. d. + 1,1 % + 1,4 % + 2,4 %	pts de % - 4,8 n. d. + 0,9 + 1,4 + 3,1	La proportion de la population qui ne possède aucun diplôme continue de diminuer, notamment en raison de l'évolution démographique et des exigences du marché du travail. Ainsi, la proportion de la population dont le plus haut diplôme est de niveau collégial ou universitaire a augmenté de manière importante.	La scolarisation de la population est en progression depuis les années 1970 et la hausse du niveau de diplomation a été plus forte entre 1990 et 2000.
Capital social	D - Sentiment d'appartenance							
	CS1 - Personnes ayant un niveau élevé de soutien social	2005 à 2009-2010	≈	Total	+ 0,9 %	+ 3 pts de %	La part de la population qui considère bénéficier d'un niveau élevé de soutien social a légèrement augmenté pour atteindre 88 % en 2009-2010. Les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à affirmer bénéficier d'un tel soutien.	Les résultats recueillis depuis 2000-2001 démontrent que le niveau élevé de soutien social rapporté par les répondants diminue avec l'âge.
	D - Participation civique							
	CS2 - Temps consacré aux activités organisationnelles	2005-2010	=	Total	n. d.	n. d.	Le temps consacré aux activités associatives, à l'entraide et au bénévolat est demeuré stable, tant pour les femmes que pour les hommes.	Depuis 1998, la participation aux activités associatives est stable.
	D - Équité							
	CS3 - Répartition du revenu	2006-2011	=	Total	n. d.	n. d.	La répartition du revenu est demeurée stable, tant pour les femmes que pour les hommes.	De 1996 à 2011, on note une légère augmentation de l'inégalité de la répartition du revenu. De plus, l'inégalité est plus marquée lorsqu'une femme est le principal soutien économique d'un ménage que lorsque c'est un homme.

Dimension/Indicateur		Période	Tendance	Variable	TCAM	Variation	Tendance de la période	Tendance long terme
Capital social	D - ÉQUITÉ							
	CS4 - Revenu familial excédentaire	2006-2011	↓	Quintile inférieur 2 ^e quintile 3 ^e quintile 4 ^e quintile Quintile supérieur	- 7,5 % - 2,1 % n. d. n. d. n. d.	\$ de 2011 - 1 245 - 619 n. d. n. d. n. d.	Depuis 2006, le déficit du revenu familial du quintile inférieur a augmenté de 43,7 %, l'excédent du deuxième quintile a diminué de 10,1 %, alors que celui des trois autres quintiles a augmenté de manière non significative.	Depuis 2002, l'écart entre les quintiles inférieur et supérieur a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,8 % pour s'établir à 51 762 \$ en 2011.
	D - Développement culturel							
	CS5 - Part des secteurs de la culture et des communications dans l'économie	2006-2013	≈	PIB cult. et com./ PIB Qc	- 0,7 %	- 0,21 pt de %	La part du PIB de la culture et des communications dans le PIB total du Québec a légèrement diminué, bien que le PIB de ces secteurs d'activité ait augmenté.	Progression de 1997 à 2002 suivie d'une décroissance.
Capital produit	D - Infrastructure et machinerie							
	CP1 - Stock net de capital fixe	2006-2013	↑	Total Par habitant	+ 2,0 % + 1,1 %	\$ enchaînés de 2007 + 45 G\$ + 3 015 \$	Le stock net de capital fixe par habitant a augmenté de 7,7 % et les deux composantes qui l'ont fait augmenter sont les travaux de génie et les produits de propriété intellectuelle.	Progression continue depuis 1971.
	CP2 - Stock net de capital fixe en transport collectif	2006-2013	↑	Total Par habitant	+ 7,5 % + 6,5 %	\$ enchaînés de 2007 + 2,3 G\$ + 254 \$	Le stock net de capital fixe en transport collectif a augmenté, tant par habitant qu'en valeur totale des actifs. Cette hausse est notamment attribuable aux travaux de prolongation du métro à Laval et aux efforts consacrés en vertu de la Politique québécoise du transport collectif.	Progression importante au cours des années 1970 suivie d'une décroissance pendant les deux décennies suivantes et d'une progression très marquée depuis 2000.
	D - Immeubles							
	CP3 - Valeur foncière du parc immobilier	2006-2013	↑	Par habitant	+ 6,7 %	\$ courants + 42 293 \$	La valeur foncière du parc immobilier par habitant a augmenté, la plus forte hausse étant enregistrée par le secteur résidentiel.	Progression continue qui s'est accentuée depuis 2004.
Capital financier	D - Actifs des ménages							
	CF1 - Avoirs nets des ménages	2005-2012	↑	Moyenne Médiane	+ 5,9 % + 7,7 %	\$ constants de 2012 + 157 300 + 80 100	La valeur de l'avoir net moyen et médian des ménages a considérablement augmenté. Il n'est pas possible de brosser un portrait plus précis en raison de la non-disponibilité des données par quintile, par tranche de revenu et par groupe d'âge pour 2012.	Les avoirs nets moyens ont augmenté de manière beaucoup plus importante entre 2005 et 2012 que lors de la période de 1999 à 2005.
	D - Actifs du gouvernement québécois							
	CF2 - Actifs financiers du gouvernement québécois	2010-2013	↑	Total	+ 8,1 %	+ 12,9 G\$	Les actifs financiers du gouvernement ont enregistré en moyenne une hausse annuelle de leur valeur de 8,1 % entre 2010 et 2013. Ils sont ainsi passés de 49,1 G\$ à 62,0 G\$ au cours de cette période.	La progression semble continue depuis 1997. Des modifications comptables ou des reclassements en 2006-2007 et 2009-2010 rendent l'analyse à long terme plus délicate.

Dimension/Indicateur		Période	Tendance	Variable	TCAM	Variation	Tendance de la période	Tendance long terme
Capital Naturel	D - Biodiversité							
	CN1 - Superficie du territoire en aires protégées	2006-2013	↑	Superficie protégée Proportion protégée	+ 11,8 %	+ 77 178 km ² + 4,6 pts de %	La superficie du territoire protégé a augmenté de façon importante dans les régions nordiques.	La superficie du territoire québécois en aires protégées est en augmentation depuis 2002 et couvre 8,5 % du Québec en 2013. La cible de 8 % a été atteinte en 2009.
	CN2 - Représentativité du réseau d'aires protégées selon les types de milieu physique (TMP)	2006-2013	↑	Représentativité	Régions naturelles		Le réseau d'aires protégées est nettement plus représentatif des différents écosystèmes qui caractérisent les régions naturelles du Québec	Le nombre de régions naturelles en situation de carence extrême d'aires protégées a été réduit significativement depuis 2002.
				Nulle Très forte	- 12,8 % + 4,7 %	- 16 + 3		
	D - Territoire agricole							
	CN3 - Superficie du territoire zoné agricole	2006-2013	=	Total	0,0 %	+ 1 177 hectares	La superficie du territoire zoné agricole reste stable. Les sols les plus propices à l'agriculture sont situés en bonne partie le long du fleuve Saint-Laurent, là où la population est particulièrement dense.	La superficie du territoire zoné agricole représente 4 % de l'ensemble du Québec depuis 1997 et est demeurée stable depuis lors.
	D - Forêt							
	CN4 - État des écosystèmes forestiers	1991-2003 à 2003-2018	—	Superficie forestière productive Volume marchand brut sur pied de bois	N/A	N/A	Les premières données de l'inventaire débuté en 2003 seront disponibles en 2015.	Les superficies forestières productives ont peu varié entre 1970-1980 et 1991-2003. Le volume marchand brut sur pied de bois a augmenté de 1970-1980 à 1991-2003, tant par hectare qu'au total.
	D - Eau de surface							
	CN5 - Qualité de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux	2006-2012	↑ — ↓	Coliformes fécaux Phosphore Matières en suspension	Bassins versants dont l'eau à l'embouchure est classée de bonne qualité		La qualité bactériologique de l'eau à l'embouchure des principaux bassins versants méridionaux s'est globalement améliorée pour ce qui est des coliformes fécaux. Un changement dans la méthode d'analyse en laboratoire survenue en 2009 ne permet pas de statuer sur l'évolution de cet indicateur, la nouvelle méthode générant des résultats plus élevés que l'ancienne. La quantité des matières en suspension a augmenté en particulier à cause de précipitations et de débits forts en 2011 et en 2012.	La situation était relativement stable de 1995 à 2006 mais elle s'améliore nettement depuis. La situation s'est nettement améliorée depuis les années 1995. Le changement de protocole d'analyse améliore le diagnostic. Après une amélioration de 1995 à 2000 et une situation stable de 2000 à 2006, la situation s'améliore ensuite pour se dégrader à partir de 2010.
					+ 4,2 %	+ 18 pts de %		
					n. d.	n. d.		
					- 3,3 %	- 8 pts de %		

Dimension/Indicateur		Période	Tendance	Variable	TCAM	Variation	Tendance de la période	Tendance long terme
Capital naturel	D - Qualité de l'air							
	CN6 - Pourcentage annuel de jours sans smog	2006-2012	≈	Total	- 0,1 %	- 0,3 pt de %	Pour l'ensemble du Québec, le pourcentage annuel de jours sans smog s'est maintenu autour de 98 %. Sur le plan de la répartition géographique, l'absence de conditions météorologiques favorables à la dispersion des contaminants dans l'atmosphère est plus fréquente dans les régions de Montréal, de Laval et de Lanaudière où l'on trouve le plus grand nombre d'épisodes de smog.	La situation reste stable depuis 2004 à l'exception d'une année creuse en 2005.
	CN7 - Indice annuel de la qualité de l'air (IQA)	2006-2012	↓	IQA classé « bon »	- 2,3 %	- 7,5 pts de %	Depuis 2006, la qualité de l'air s'est détériorée dans 11 des 14 régions analysées mais elle reste toutefois généralement acceptable.	Après une progression de 2004 à 2006 la situation se détériore depuis.
	D - Climat							
	CN8 - Tendance des températures moyennes annuelles	2006-2013	—	N/A	N/A	N/A	N/A	De 1961 à 2010, la température moyenne a augmenté de 1,3 °C dans la partie méridionale du Québec. Les variations des températures ne se produisent pas uniformément sur l'ensemble du territoire. L'augmentation est d'un peu plus de 1,5 °C dans l'ouest et le sud et se situe entre 0,9 °C et 1,5 °C plus à l'est.

